

Prescription par délibération communautaire du :

22/03/2022

Arrêt par délibération communautaire du :

11/07/2024

Approbation par délibération communautaire  
du :



## 7.4. Annexes – Réseaux sanitaires

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

Date	Modifications

**CONCEPT ENVIRONNEMENT**

Parc d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel – BP 200  
27092 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.32.28.76.90  
Fax. 02.32.28.76.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date:13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEOIS	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:		1/2000		
Code plan:	346-77-ACT-01-2A-1			

**Légende**

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelles potentiellement constructibles

**RESEAU**

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ECOULEMENTS DE SURFACE**

- Sens de la pente
- Fossé
- Sens des écoulements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable fréquente
- Zone humide par remonté de nappe
- Crue historique

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



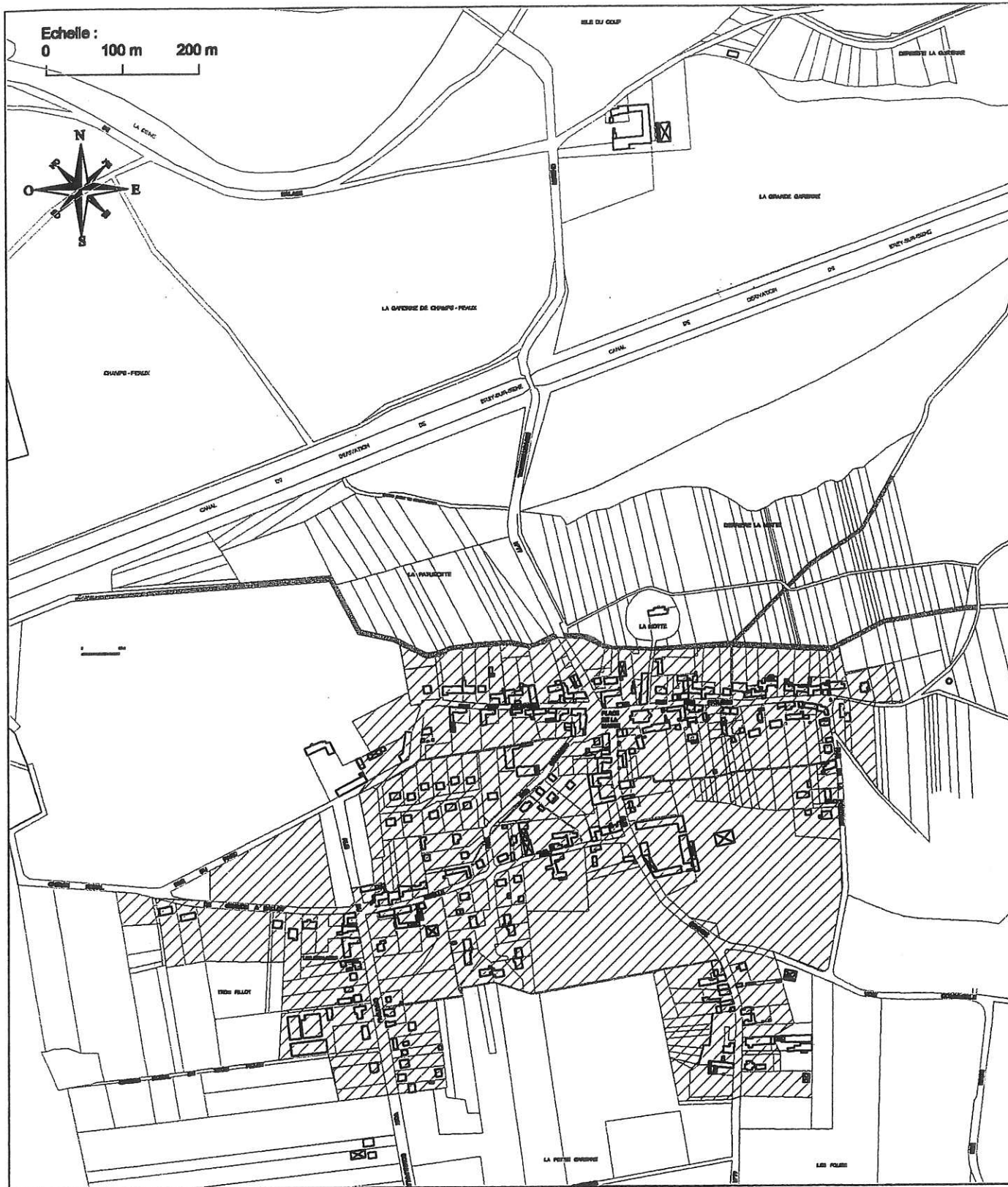
**Carte de zonage des eaux usées  
Commune de BALLOY**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

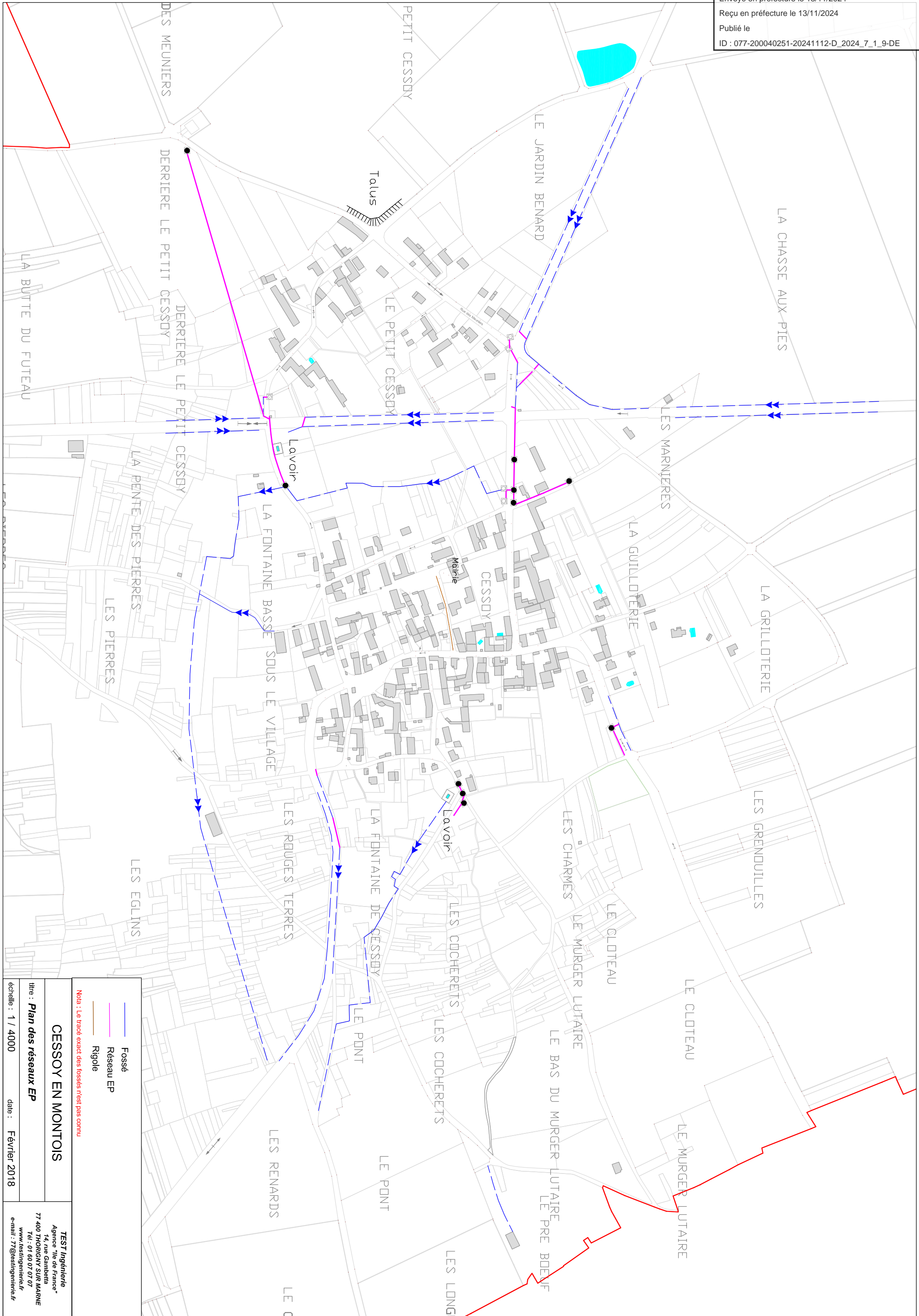


 Zone d'assainissement non collectif des eaux usées (limites approxamtives du POS)

En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles urbanisées devront se munir d'une filière d'assainissement non collectif des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur

balloy14.dwg  
Dossier : BAL3131  
Mars 2005  
Bureau d'Etudes Vincent RUBY  
320, Av. Blaise PASCAL  
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex  
Tel : 01.84.13.31.50.  
Fax : 01.84.13.31.51





— Fossé  
— Réseau EP  
— Rigole

**Nota :** Le tracé exact des fossés n'est pas connu

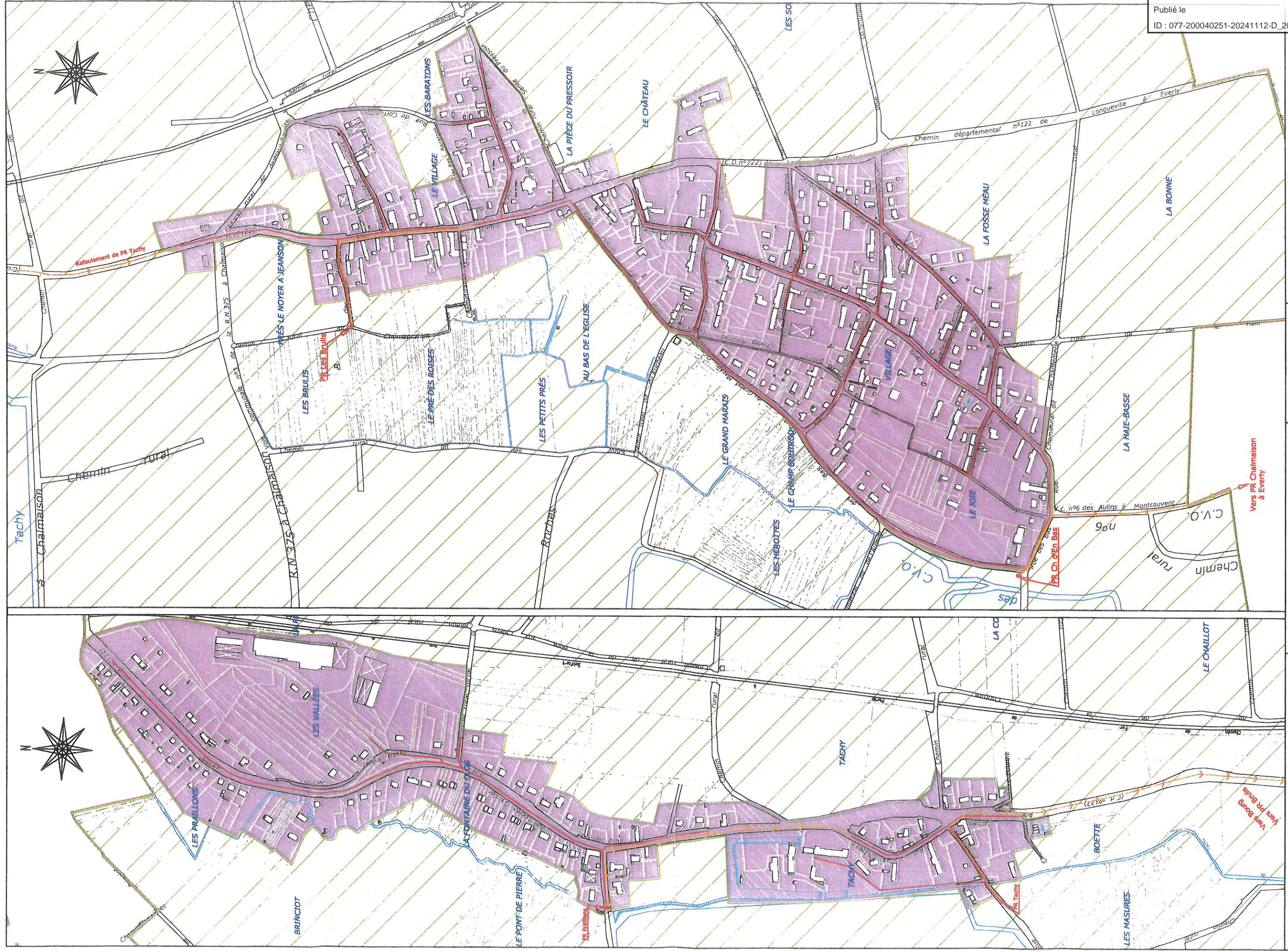
**CESSOY EN MONTAIS**

titre : **Plan des réseaux EP**

échelle : 1 / 4000

date : Février 2018

**TEST Ingénierie**  
Agence "Île de France"  
14, rue Gambetta  
77 400 THORIGNY SUR MARNE  
Tél : 01 60 07 07 07  
www.testingenierie.fr  
e-mail : 77@testingenierie.fr

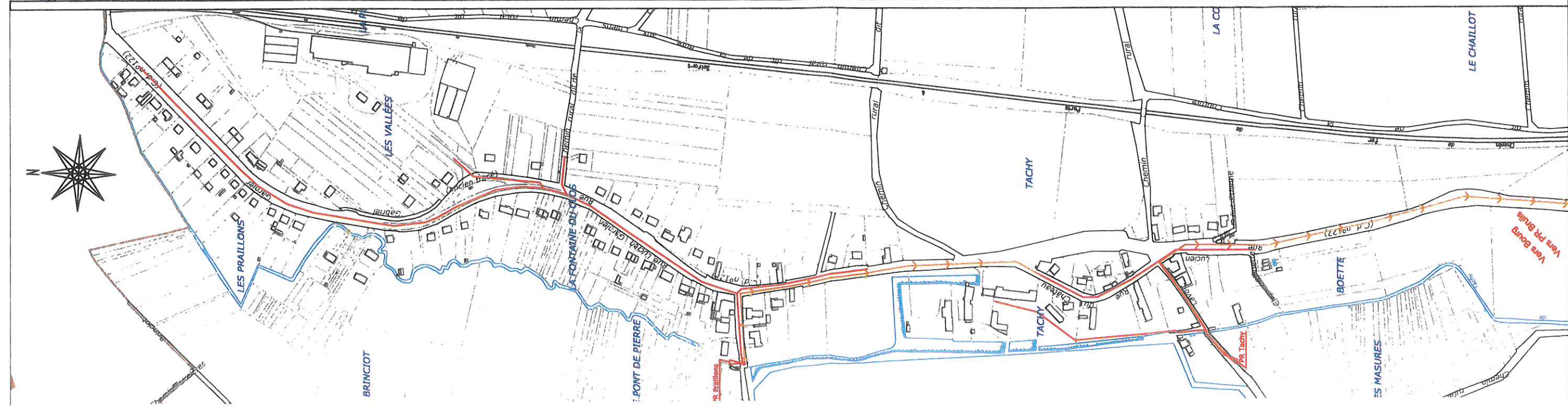
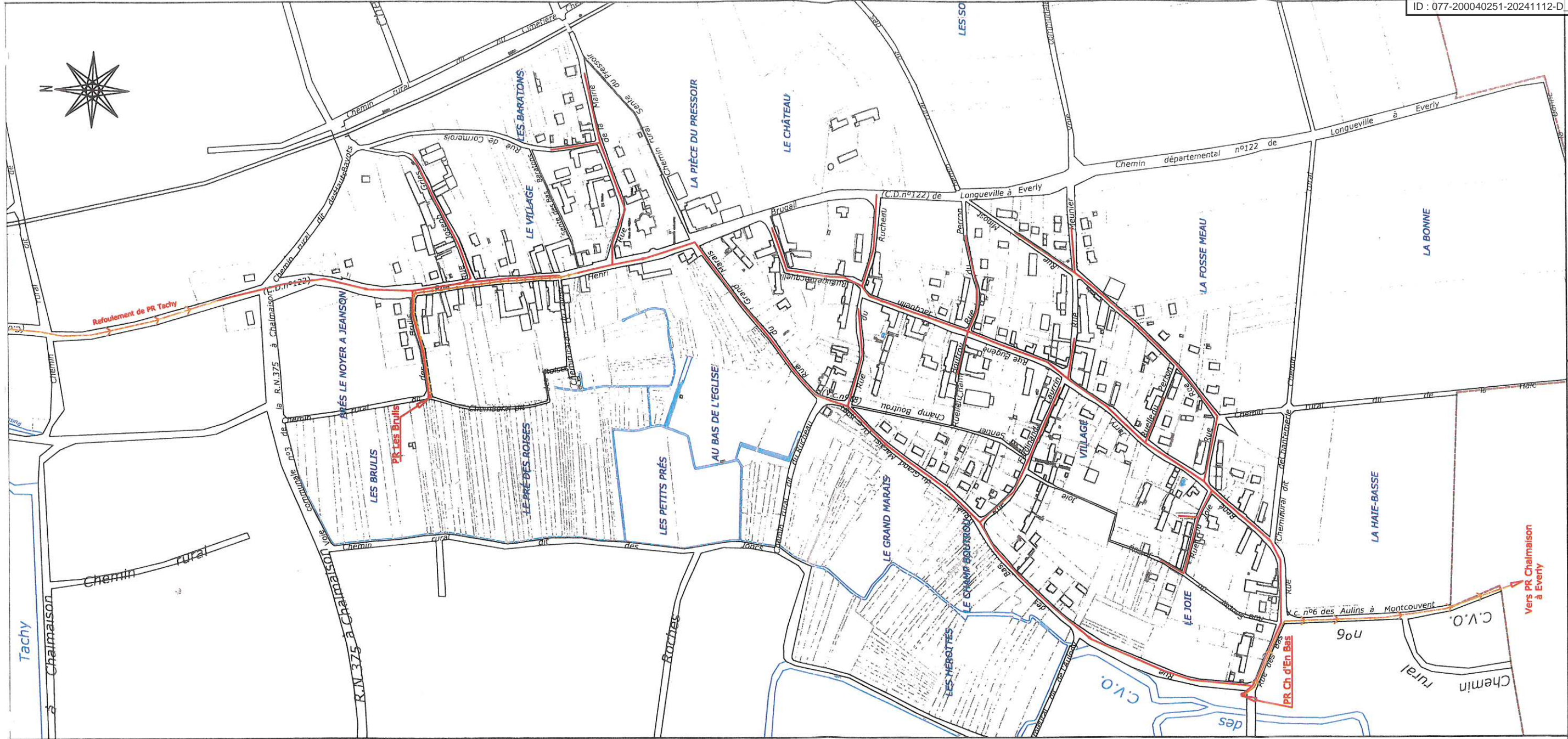


**Zonage**  
 Assainissement collectif  
 Assainissement non collectif

TEST Ingénierie  
 14 rue Gambetta  
 77 400 THORIGNY SUR MARNE  
 tel : 01 60 07 07 07  
 fax : 01 60 07 20 02

**Commune de CHALMAISON**  
 Bourg et hameaux  
 titre : Zonage des Eaux Usées  
 échelle 1 / 5.000e date : Juillet 2007

**Légende**  
 Réseau d'eaux usées  
 Réseau de réfolement  
 Réseaux Eaux Pluviales  
 Fossés  
 Ru et rivière  
 Limite communale  
 Vers Bourg  
 Vers PR Brulis  
 Vers PR Tachy  
 Vers PR Chalmaison à Everly



- Légende**
- Réseau d'eaux usées
  - Réseau de refoulement
  - Réseaux Eaux Pluviales
  - Fossés
  - Ru et rivière
  - - - Limite communale

**Commune de CHALMAISON**  
 Bourg et hameaux

titre : Collecte des Eaux Usées

échelle 1/5.000e    date : Juillet 2007


TEST Ingénierie  
 14 rue Gambetta  
 77 400 THORIGNY SUR MARNE  
 tel : 01 60 07 07 07  
 fax : 01 60 07 20 02




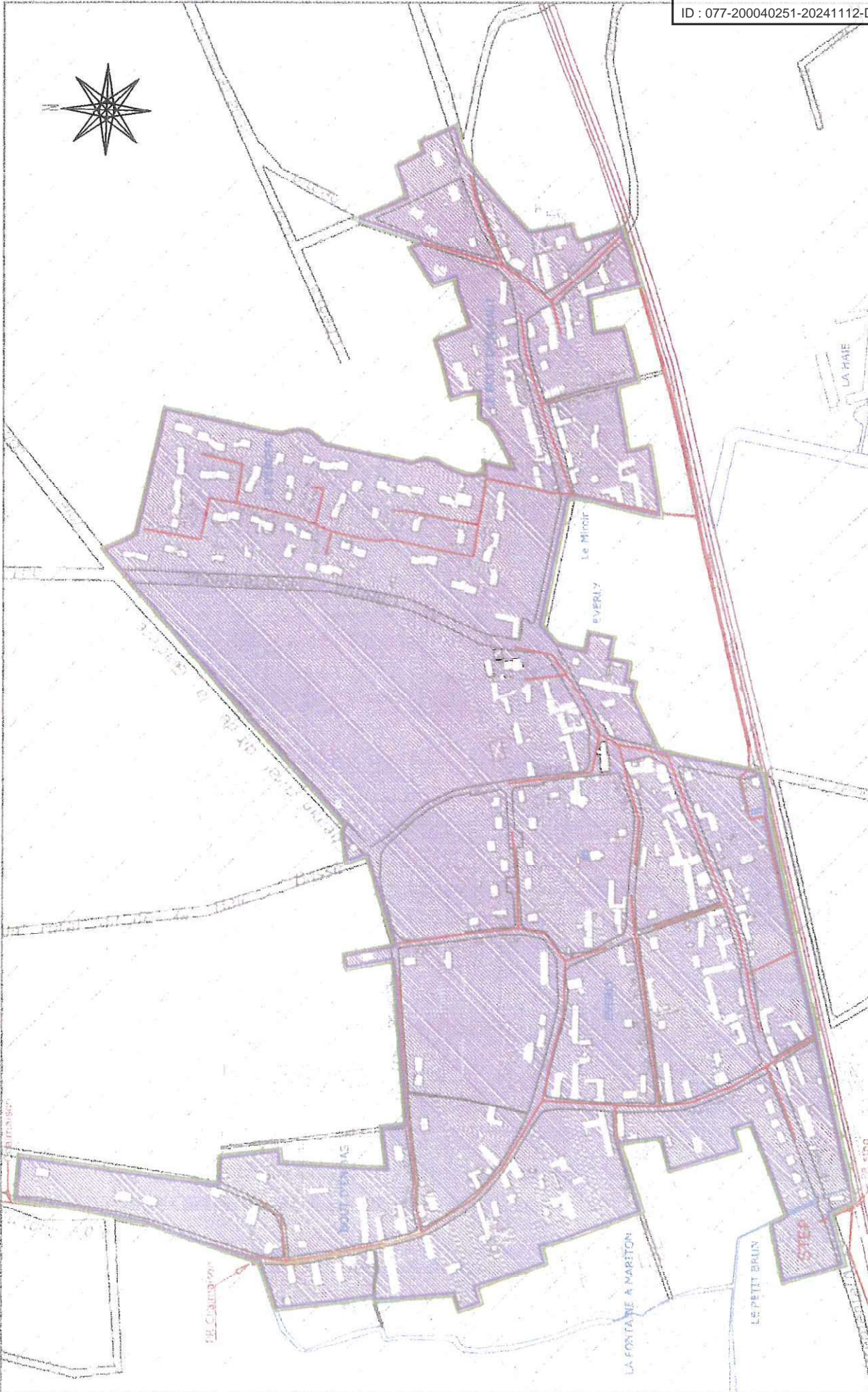
Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE







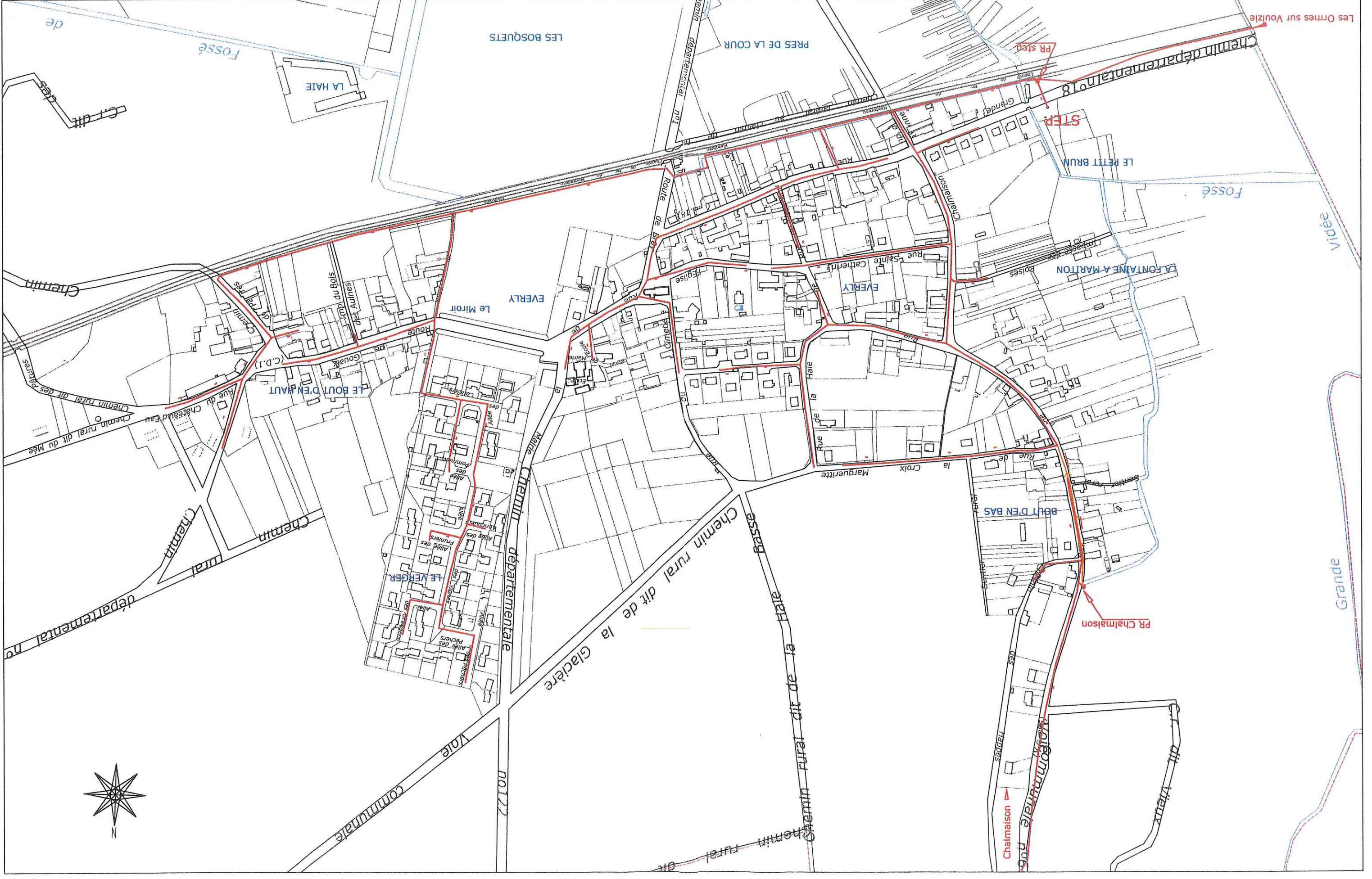




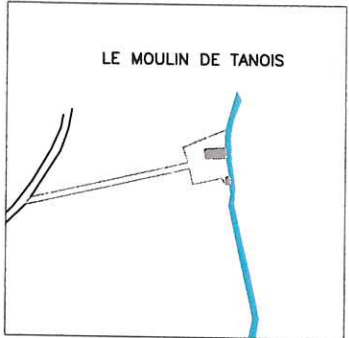
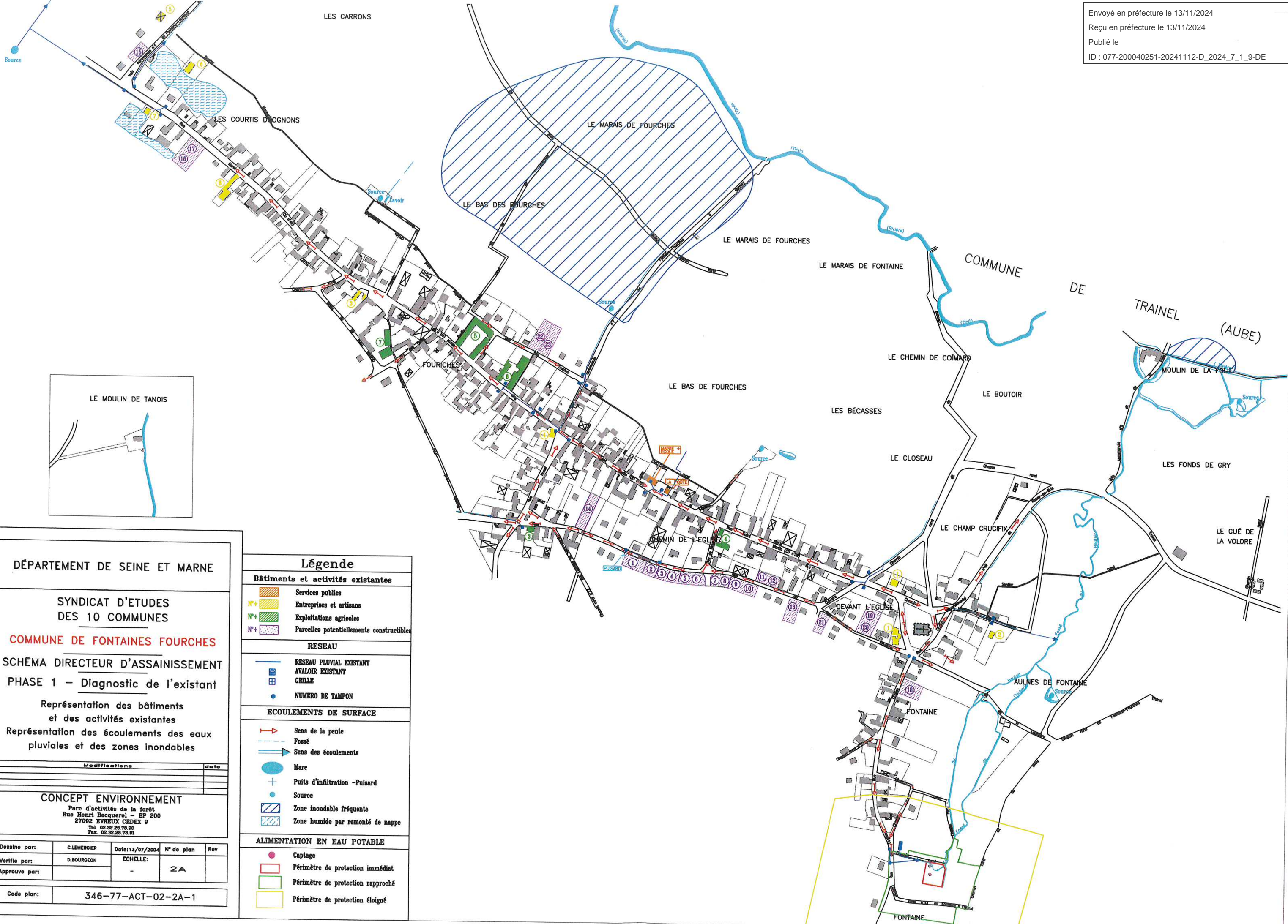
<b>Zonage</b> Assainissement collectif Assainissement non collectif	<b>Légende</b> Réseau d'eaux usées Réseau de refoulement Réseaux Eaux Pluviales Ru et rivière Limite communale	<b>Commune d'EVERLY</b> Notice d'Enquête publique		TEST Ingénierie 14 rue Gambetta 77 400 THORIGNY SUR MARN Tel : 01 60 07 07 07 fax : 01 60 07 20 02
		titre : <b>Zonage des Eaux Usées</b>	échelle 1 / 5.000e	

Légende

- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau de refoulement
- Réseaux Eaux Pluviales
- Ru et rivière
- Limite communale







DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ÉTUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE FONTAINES FOURCHES

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT  
 Parc d'activités de la forêt  
 Rue Henri Bequerel - BP 200  
 27092 EVREUX CEDEX 9  
 Tel. 02.32.23.78.90  
 Fax. 02.32.23.78.91

Dessine par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEOIS	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:				

Code plan: 346-77-ACT-02-2A-1

**Légende**

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelles potentiellement constructibles

**RESEAU**

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ÉCOULEMENTS DE SURFACE**

- Sens de la pente
- Fossé
- Sens des écoulements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable fréquente
- Zone humide par remonté de nappe

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

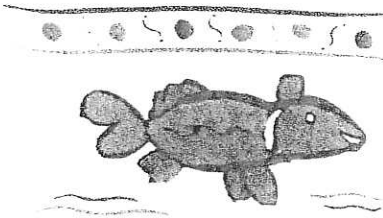
- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné



# COMMUNE DE GRAVON

- (77) -

## CARTE DE ZONAGE DES EAUX USEES



Bureau d'Etudes Vincent RUBY  
320, Avenue Blaise PASCAL  
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex  
Tél : 01.64.13.31.50  
Fax : 01.64.13.31.51  
e. mail : bev.ruby@wanadoo.fr

Dossier : BAL 3131

Fichier : Gravon14.dwg

Echelle : 1/5000

Indice	Modification	Date	Visa dessinateur	Visa contrôleur
0	1ère édition	03/03/05	C.B.	C.B.
A				
B				
C				
D				

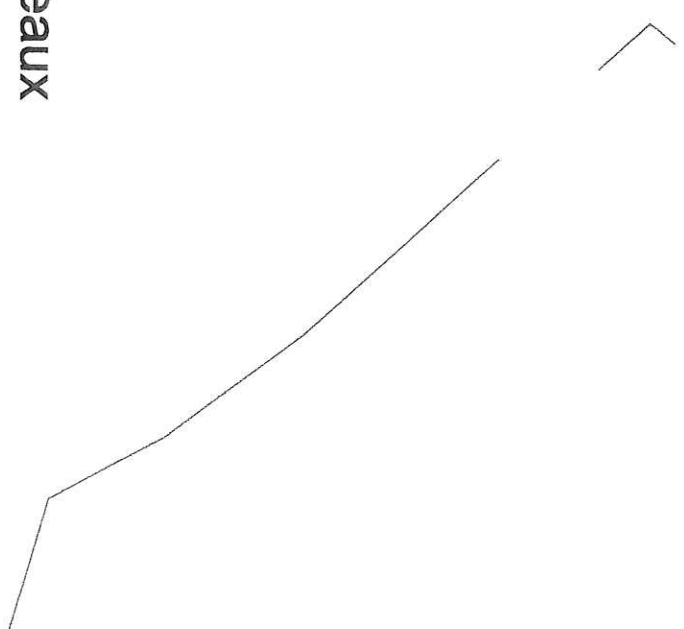
Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE





**Zone d'assainissement non collectif des eaux  
usées (limites approximatives du POS)**

**En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles urbanisées  
devront se munir d'une filière d'assainissement non collectif des  
eaux usées conforme à la réglementation en vigueur**



DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE GRISY SUR SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications

date

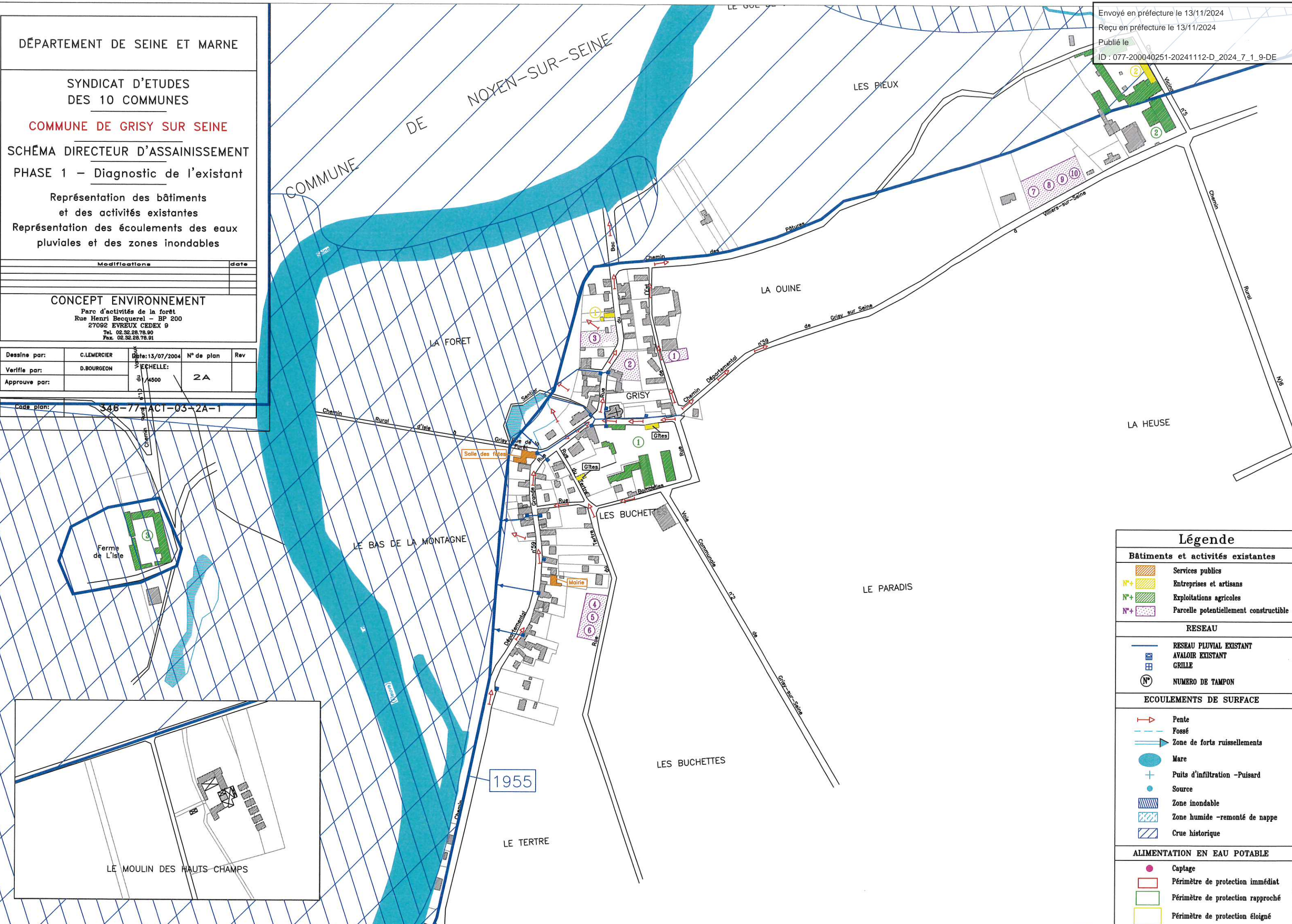
CONCEPT ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel - BP 200  
27002 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.32.28.78.00  
Fax. 02.32.28.78.01

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date:	13/07/2004	N° de plan	Rev
Verifié par:	D.BOURGEON	Echelle:	1/4500	2A	
Approuvé par:					

Cade plan: 346-77-ACT-03-2A-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



### Légende

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

**RESEAU**

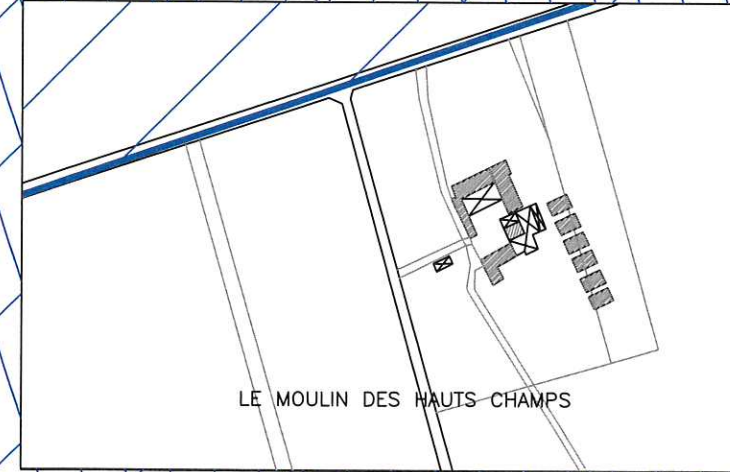
- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ÉCOULEMENTS DE SURFACE**

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE HERME

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux pluviales et des zones inondables

Modifications

Date

CONCEPT ENVIRONNEMENT

Pôle d'activités de la forêt  
Rue Henri Desobry - BP 200  
27002 HERMÉVILLE CEDEX 9  
Tel : 03 30 10 10 00  
Fax : 03 30 10 10 01

Dessiné par:	CLEMENCEY	Date: 18/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	A.SOURDIS	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:				

Code plan: 346-77-ACT-HERME-2A-1

### Légende

#### BÂTIMENTS et activités existantes

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

#### RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

#### ÉCOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

#### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

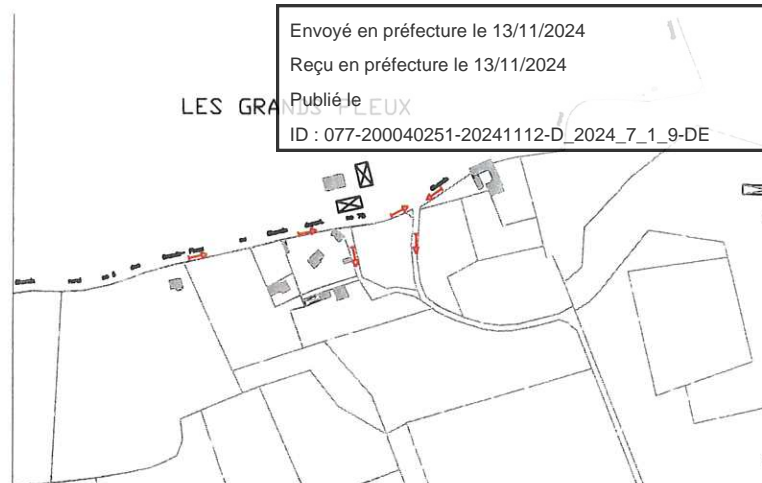
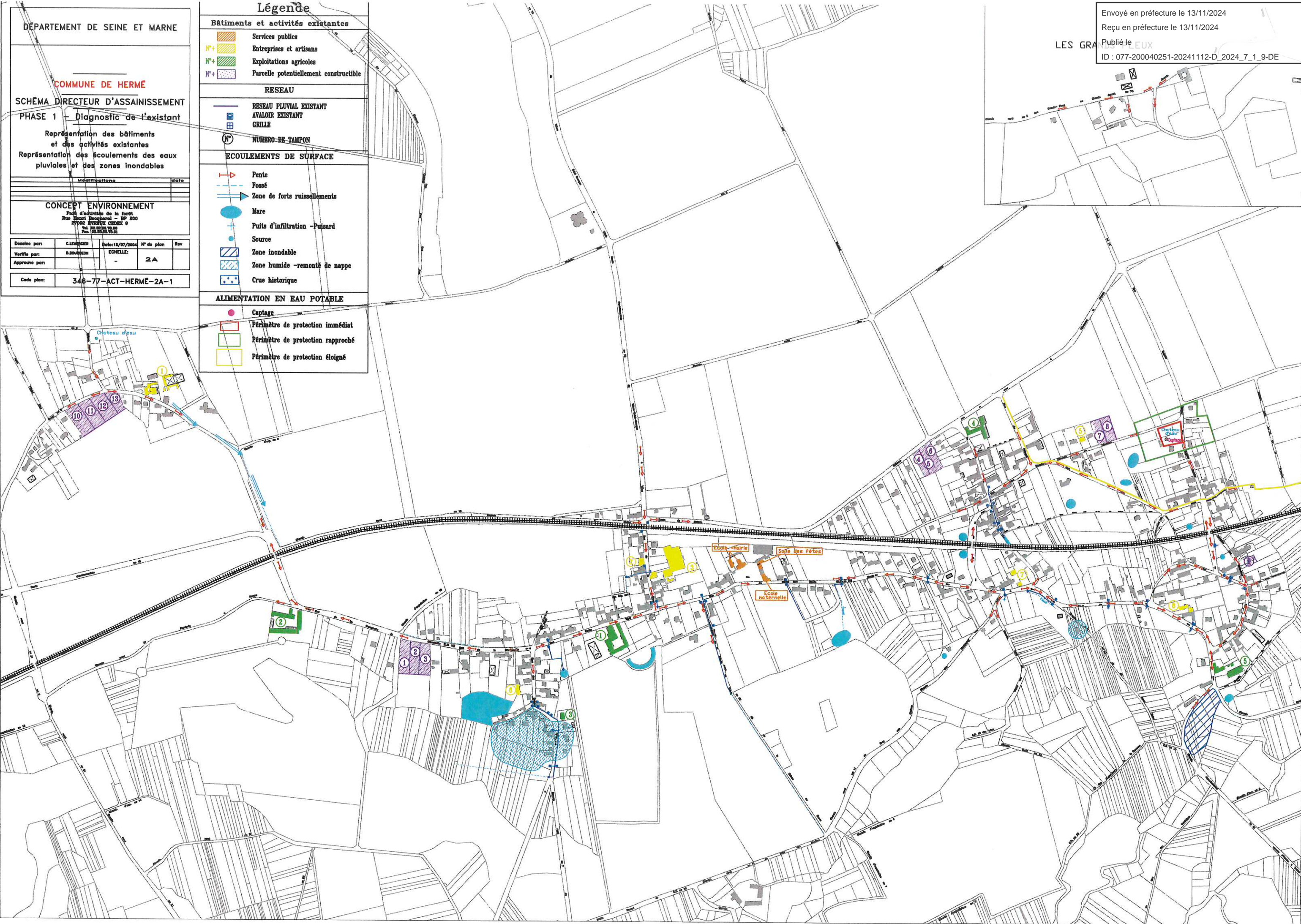
Envoyé en préfecture le 13/11/2024

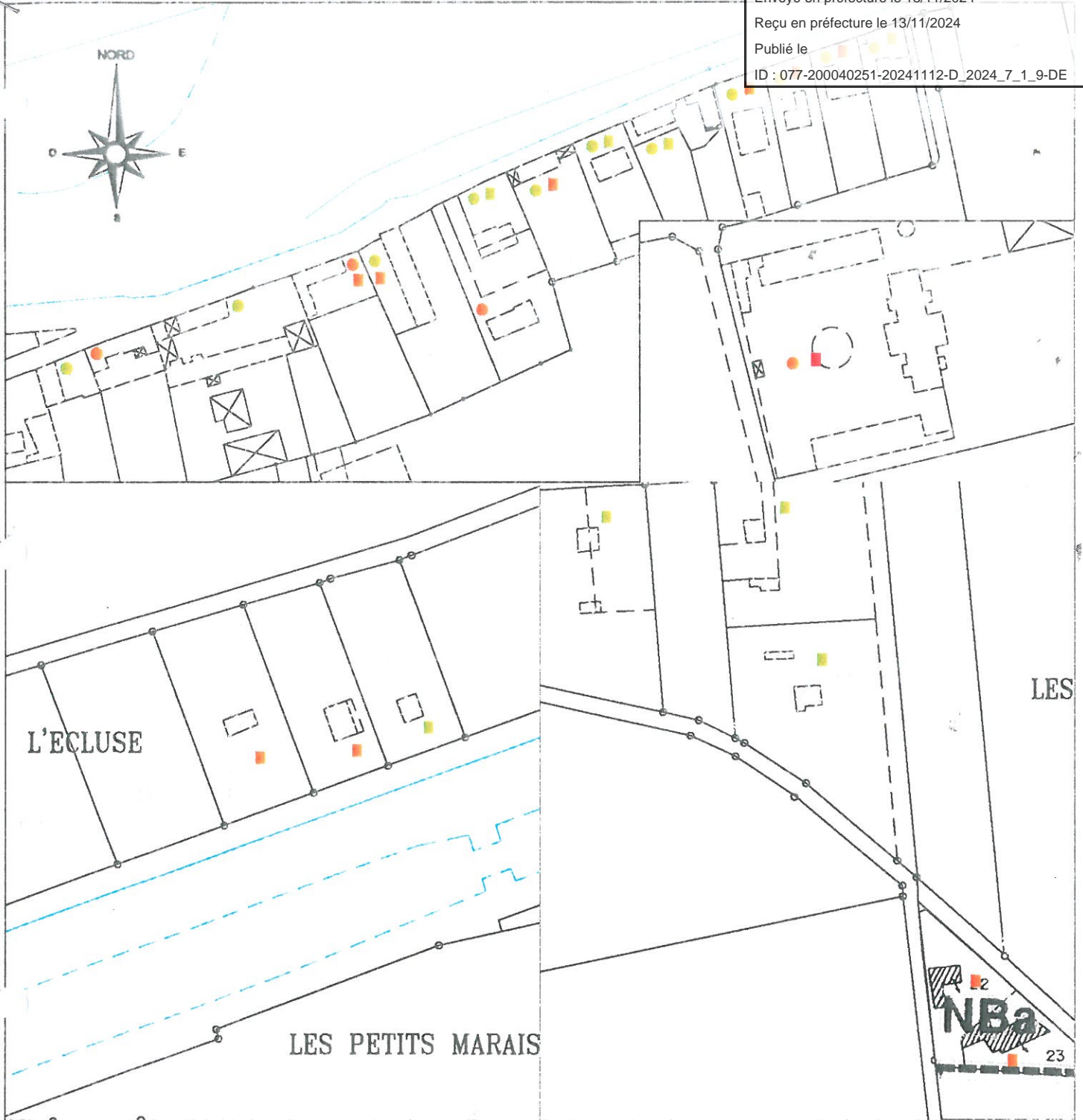
Reçu en préfecture le 13/11/2024

LES GRA

Publié le EUX

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE





**légende :**

*contraintes vis à vis de l'assainissement*

**COLLECTIF et NON COLLECTIF :**

Informations Insuffisantes (gris) : ■ ●

contraintes faibles (vert) :



contraintes moyennes (orange) :



contraintes fortes (rouge) :



**COMMUNE DE LA TOMBE**  
*Actualisation du SDA*

Typologie de l'habitat

échelle : 1 / 4000 e

date : Février 2007

**TEST Ingénierie**  
14, rue Gambetta  
77 400 THORIGNY SUR MARNE  
tel : 01 60 07 07 07  
fax : 01 60 07 20 02



COMMUNE DE LA TOMBE  
Actualisation du SDA

Typologie de l'habitat

échelle : 1 / 4000 e

date : Février 2007

TEST Ingénierie  
14, rue Gambetta  
77 400 THORIGNY SUR MARNE  
tel : 01 60 07 07 07  
fax : 01 60 07 20 02

légende :

Informations insuffisantes (gris) : ■ ●

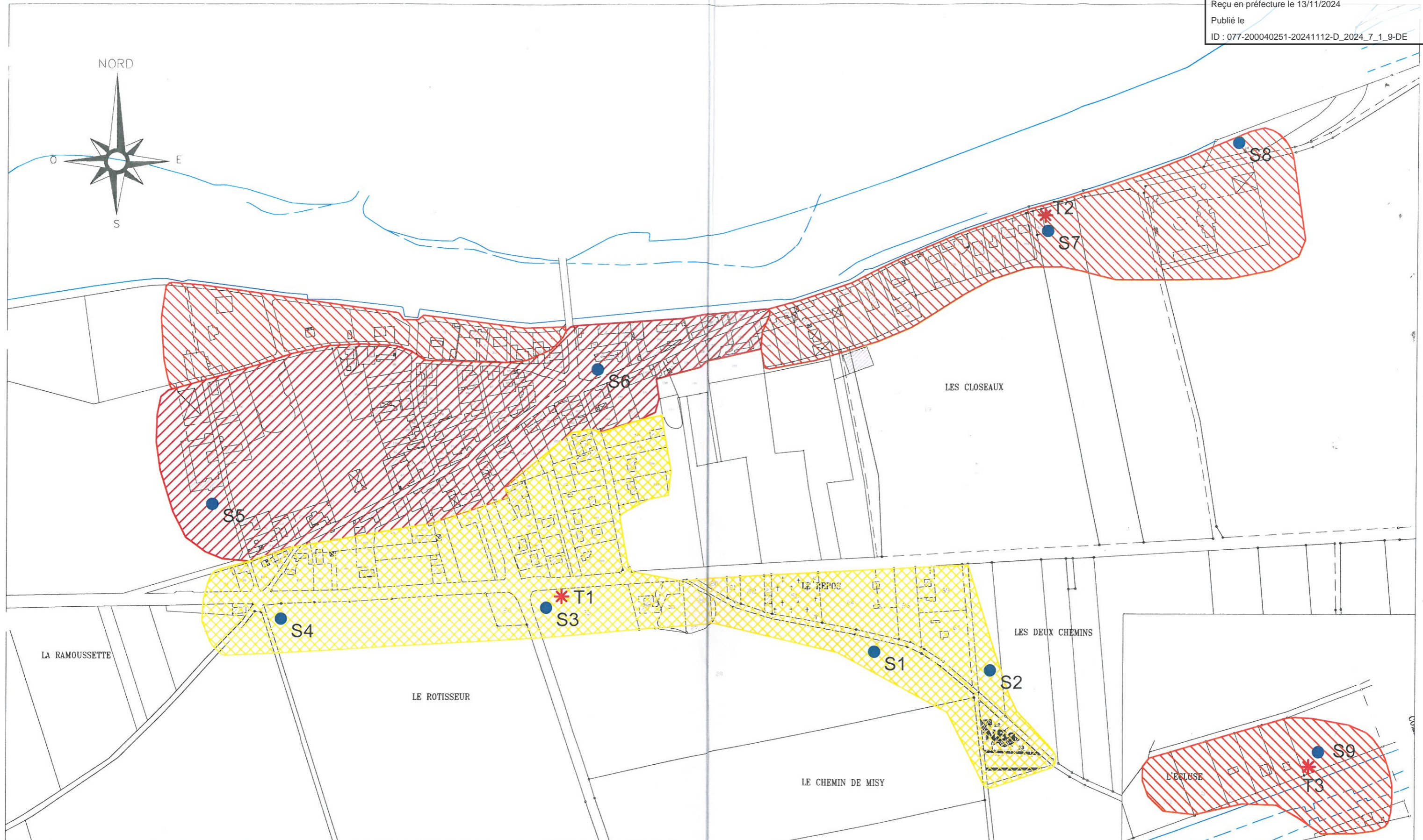
contraintes faibles (vert) :

contraintes moyennes (orange) :

contraintes fortes (rouge) :

contraintes vis à vis de l'assainissement  
COLLECTIF et NON COLLECTIF :





COMMUNE DE LA TOMBE  
 Actualisation du SDA

Carte d'aptitude des sols

échelle : 1 / 4000 e

date : Mai 2008

TEST Ingénierie  
 14, rue Gambetta  
 77 400 THORIGNY SUR MARNE  
 tel : 01 60 07 07 07  
 fax : 01 60 07 20 02

légende :  
 Aptitude à  
 l'assainissement par  
 le sol en place



bonne



moyenne



médiocre



mauvaise

● S8 sondage pédologique

\* T2 test de perméabilité



NORD

Exutoire 1

Exutoire 2

Exutoire 3



COMMUNE DE LA TOMBE  
Actualisation du SDA

Réseaux d'eaux pluviales existants

échelle : 1 / 4000 e

date : Février 2007

TEST Ingénierie  
14, rue Gambetta  
77 400 THORIGNY SUR MARNE  
tel : 01 60 07 07 07  
fax : 01 60 07 20 02

LEGENDE :

- Réseau EP existant
- Rejet dans le milieu naturel



**Légende**

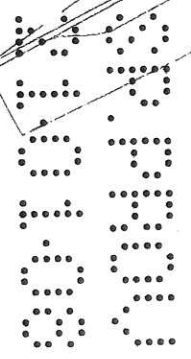
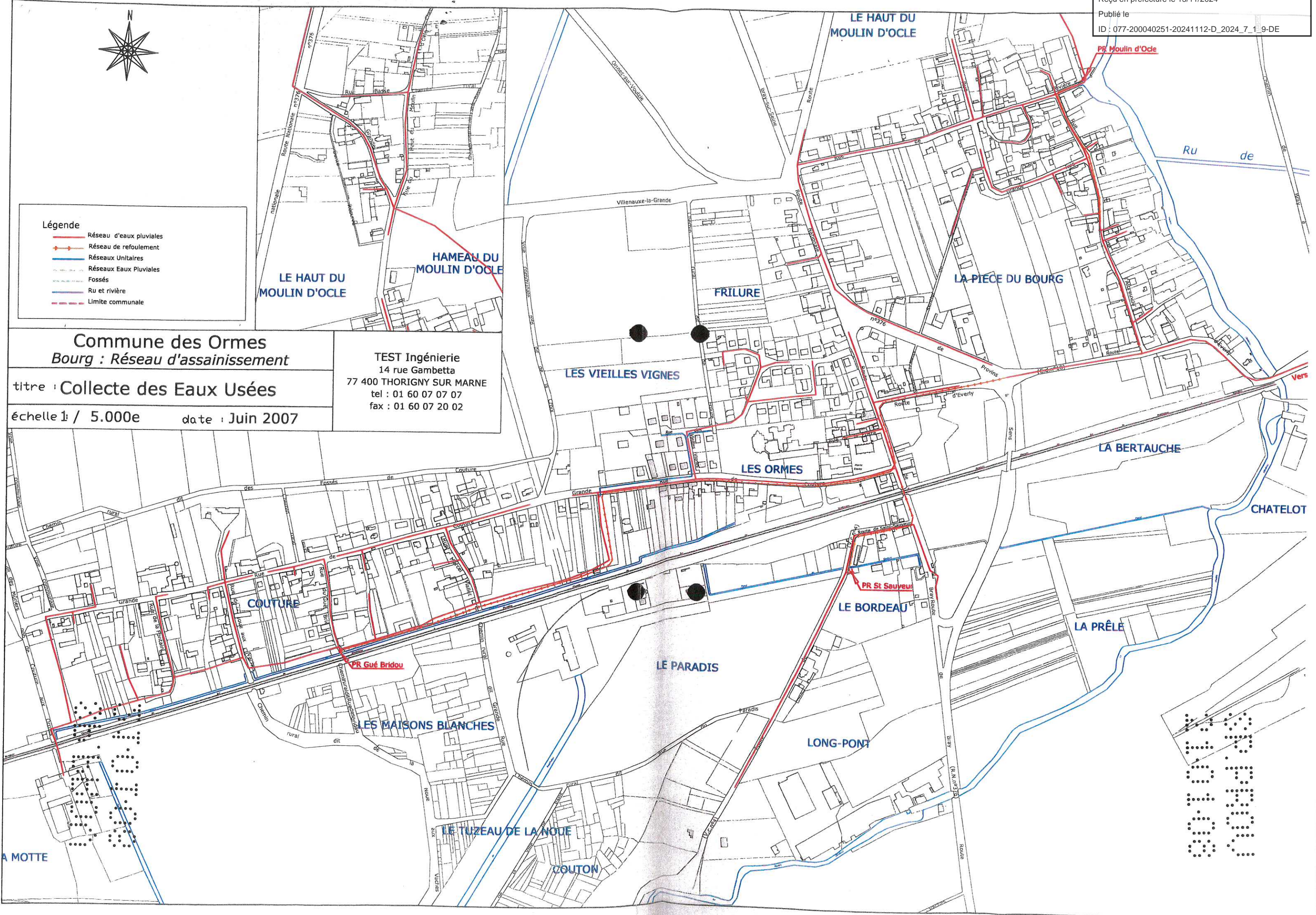
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau de refoulement
- Réseaux Unitaires
- Réseaux Eaux Pluviales
- Fossés
- Ru et rivière
- Limite communale

**Commune des Ormes**  
**Bourg : Réseau d'assainissement**

titre : **Collecte des Eaux Usées**

échelle 1: / 5.000e      date : Juin 2007

**TEST Ingénierie**  
14 rue Gambetta  
77 400 THORIGNY SUR MARNE  
tel : 01 60 07 07 07  
fax : 01 60 07 20 02





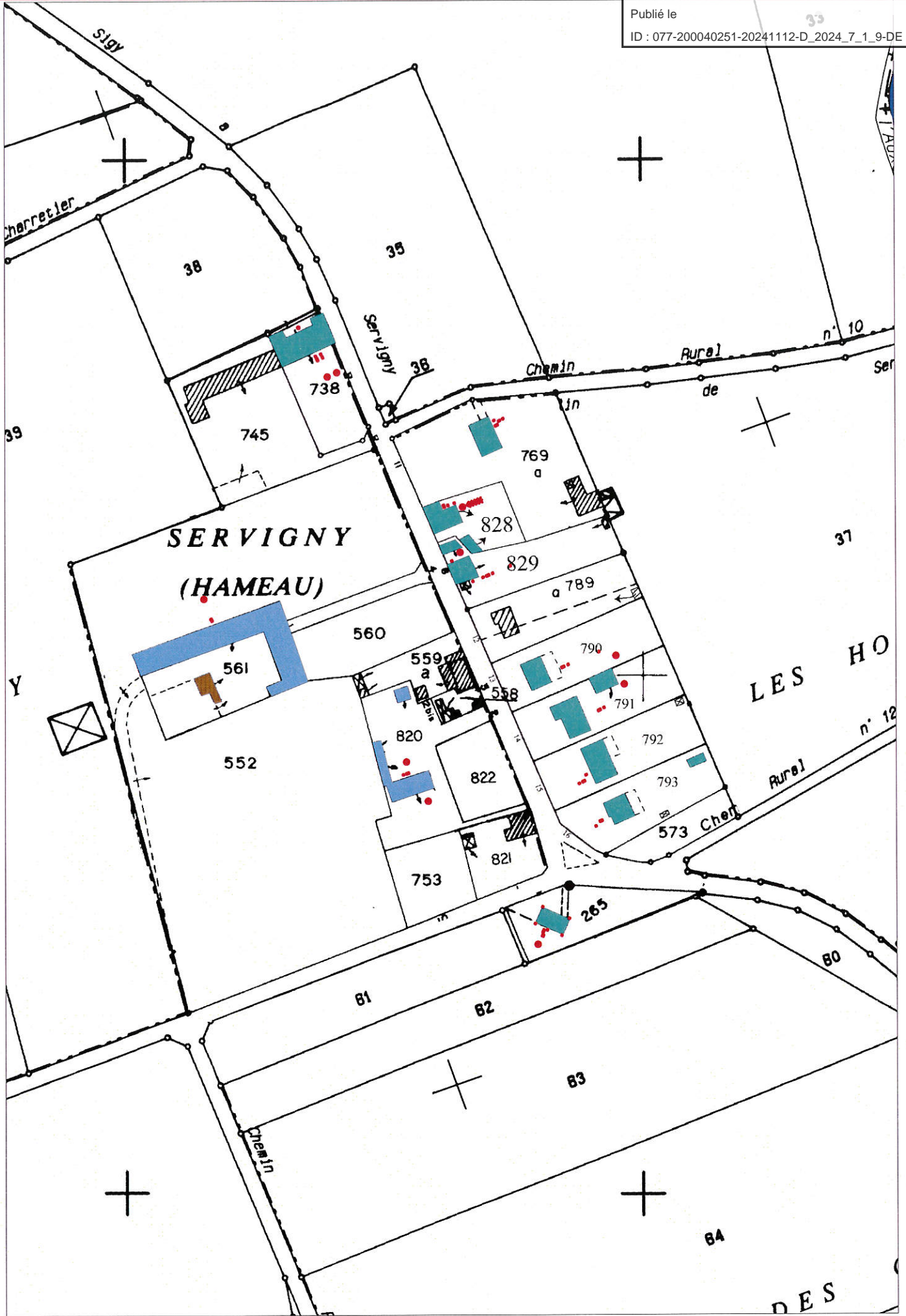
# HAMEAU DE VOLANGIS

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



# HAMEAU DE SERVIGNY

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le 33  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
 DES 10 COMMUNES

**COMMUNE DE MONTIGNY-LE-GUESDIER**

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
 et des activités existantes  
 Représentation des écoulements des eaux  
 pluviales et des zones inondables

Modifications

date

**CONCEPT ENVIRONNEMENT**

Parc d'activités de la forêt  
 Rue Henri Becquerel - BP 200  
 27092 EVEREUX CEDEX 9  
 Tél. 02.32.28.78.80  
 Fax. 02.32.28.78.81

Dessiné par:	C.LEMECIER	Date:	13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEOIN	ECHELLE:	1/4000	ZA	
Approuvé par:					
Code plan:	346-77-ACT-05-2A-1				

LE BAS DES MAISONS BRULEES

LE CHEMIN DE BRAY

LE BAS DES RATS

LE HAUT DE L'ANCIEN  
 PRESBYTERE

MONTIGNY-LE-GUESDIER

Chateau d'eau

**Légende**

- Bâtiments et activités existantes**
- Services publics
  - Entreprises et artisans
  - Exploitations agricoles
  - Parcelle potentiellement constructible

**RESEAU**

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ECOULEMENTS DE SURFACE**



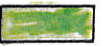

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

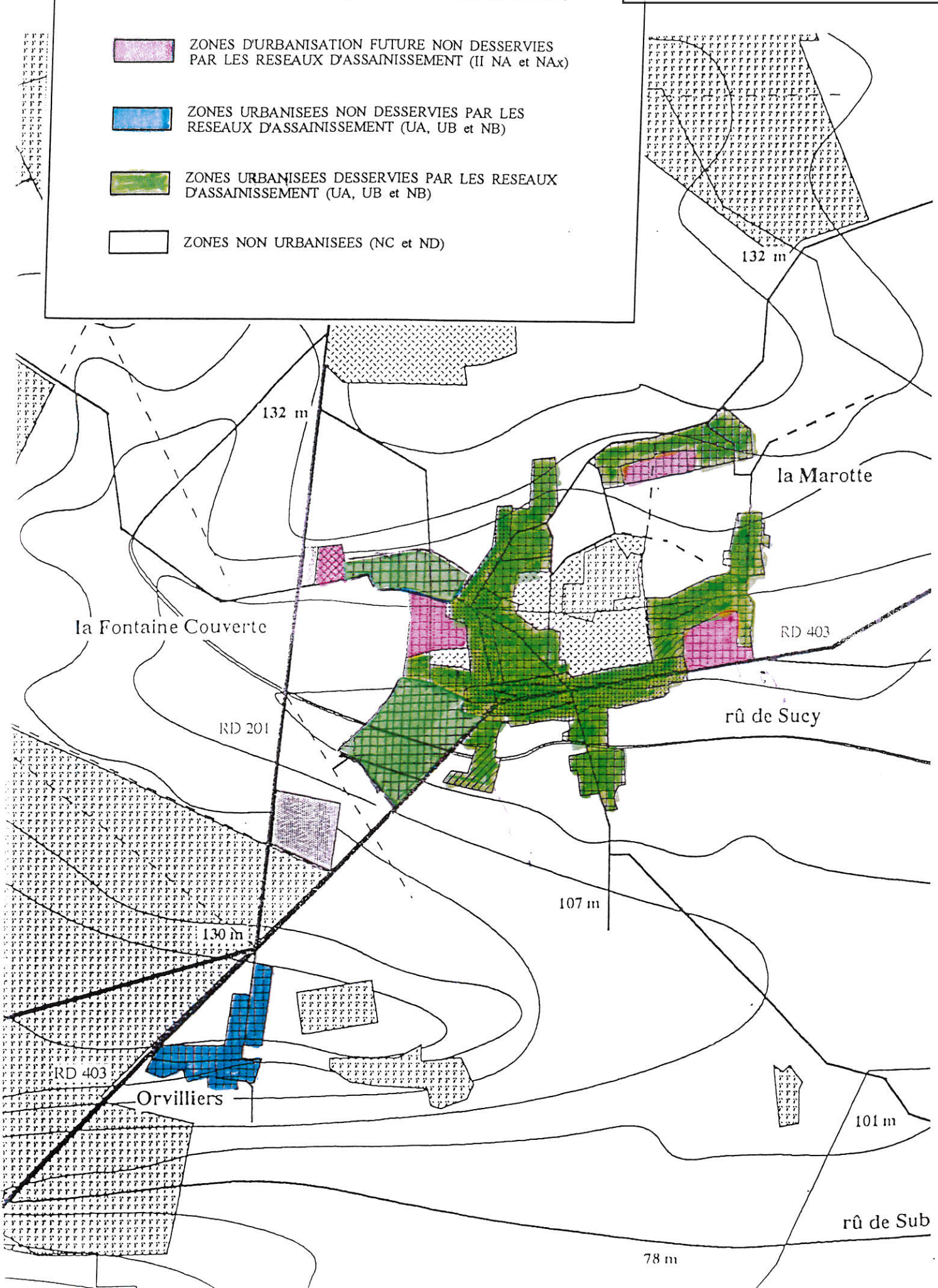
**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné



SCHEMA D'URBANISATION - LOCALISATION DES ZONES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (Source Plan d'Occupation des Sols)

-  ZONES D'URBANISATION FUTURE NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (II NA et NAx)
-  ZONES URBANISEES NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)
-  ZONES URBANISEES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)
-  ZONES NON URBANISEES (NC et ND)







## 4 – Le réseau d'eau pluvial

### 4-1 Les visites de terrain

Parallèlement aux enquêtes, une visite détaillée de terrain a été entreprise. Cette visite a permis d'améliorer la connaissance physique et hydraulique des réseaux d'assainissement de la commune.

Ces visites ont consisté à inspecter visuellement les regards principaux d'accès aux réseaux de manière à rechercher les anomalies au niveau de chacun d'eux et à améliorer la compréhension du fonctionnement du réseau.

Durant ces visites de terrain, nous avons été amenés à réaliser des mesures ponctuelles, tels que tests au colorant, jaugeages ponctuels, afin de préciser certains points.

Des différentes investigations réalisées, il ressort un certain nombre de singularités ou d'anomalies préjudiciables à un bon fonctionnement des réseaux ; l'ensemble des constatations est récapitulé ci-dessous.

### 4-2 Résultats de la reconnaissance sur les réseaux

⇒ Deux déversoirs d'orage

- \* D01 : rue Turgot avec surverse vers le ru de Sucy
- \* D02 : Allée du Cèdre avec surverse vers le ru de Sucy

Lors de la visite, les deux déversoirs ne fonctionnaient pas par temps sec. En revanche pour une faible pluie, un volume important d'eaux claires surversait dans le ru de Sucy au niveau du déversoir n°1 de la rue Turgot. Le déversoir ne fonctionnait toujours pas.

⇒ Des apports d'eau claire

\* Rue du Cocheret, le fossé reprenant les eaux pluviales et la source de la rue de la Tuilerie est équipé d'un trop plein, raccordé au collecteur unitaire de la rue du Cocheret.

\* Chemin des Françoiséries, une grille reprenant les eaux d'un fossé est raccordée au réseau d'eaux usées strictes Ø 200 de la rue des Françoiséries.

⇒ Des dépôts importants au niveau des regards

Ces anomalies témoignent d'un mauvais écoulement dans les réseaux incriminés. Les regards de visite concernés sont situés :

- \* à l'angle de la rue Montmart et de la Voie de la Liberté
- \* au point bas de la rue Turgot, à proximité du ru de Sucy
- \* sur tout le tronçon de la route de Provins, depuis le Chemin des Clos Moreau jusqu'à la station d'épuration
- \* rue de la Marotte
- \* à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue de la Cave
- \* rue de la Tuilerie
- \* à l'angle de la rue A. Chénier et de la rue Montmart

⇒ Des traces de mise en charges

Ces traces, observées sur les parois de certains regards, mettent en évidence une mise en charge du réseau, liée à un dysfonctionnement du système de collecte.

En réalité, ce problème d'écoulement est dû à la régulation du débit entrant à la station (en limitant le temps de fonctionnement de la pompe de relevage). Par temps de pluie, la capacité de la pompe ne suffit donc plus à relever la totalité des volumes collectés qui s'accumulent dans le collecteur et la bache du poste.

Une partie des eaux peut surverser dans le ru de Sucy par l'intermédiaire du by pass. La mise en charge, par l'aval, favorise également le fonctionnement du déversoir d'orage n°1.

Ces traces de mise en charge ont été observées à l'aval de l'unité de traitement, route de Provins et Chemin du Clos Moreau.

⇒ Infiltration d'eaux claires

Une infiltration d'eau claire a été constatée dans le regard de visite situé à l'angle de la Grande Rue et de la rue Turgot. Cette intrusion d'eaux de nappe est liée à un défaut d'étanchéité du joint entre le collecteur Ø 600 venant de la Grande Rue et la cunette du regard.

⇒ Rétention des effluents

Au niveau de plusieurs regards de visite, la rétention des effluents n'a pas permis d'observer l'état ou de contrôler l'existence des cunettes.

Cette rétention tend à provoquer une accumulation de dépôts à la base des regards, accumulation susceptible d'être lessivée en cas de fortes pluies par des à-coup hydrauliques.

Ces constatations ont été effectuées sur les collecteurs unitaires :

- \* de la rue de Gurcy
- \* à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue du Cocheret
- \* à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue des Grands Jardins

⇒ Tampons goudronnés

Plusieurs tampons goudronnés ont été dégagés afin de visiter chaque regard situé à la jonction de deux collecteurs.

Toutefois, certains tampons non ouverts lors de notre reconnaissance restent à dégoudronner :

- \* rue de Gurcy
- \* rue de la Marotte

### **4-3 Recensement des rejets**

Un recensement des rejets dans le ru de Sucy a été réalisé.

Au total, 28 rejets ont été localisés. 4 d'entre-eux présentaient un écoulement par temps sec. L'un d'eux correspond au rejet de la station d'épuration et les 3 autres ont fait l'objet d'un prélèvement.

Les analyses ont porté sur les paramètres suivants : DCO et NH4+.

Une mesure ponctuelle de débit a également été effectuée permettant ainsi d'apprécier la charge polluante rejetée dans le milieu naturel.

Rappelons qu'il s'agit de mesures ponctuelles (débit et prélèvement) qui ne permettent pas d'extrapoler normalement sur une journée (le calcul des charges polluantes a été réalisé sur 14 heures).

La charge polluante déversée dans ce milieu récepteur est faible, elle correspond à une pollution équivalente à moins de 10 habitants.

## **5 - Fonctionnement des réseaux**

### **5-1 Poursuite de l'étude**

Grâce à des enquêtes et des visites de terrain, les réseaux d'assainissement de la commune ont été décrits et quelques anomalies (intrusions d'eaux claires, traces de mise en charge, dépôts...) ou de singularités ont pu d'ores et déjà, être mises en évidence.

L'aire d'étude a également été découpée en bassins d'apports homogènes à l'exutoire desquels seront effectuées les mesures de débit et de pollution, objet de cette phase.

La détermination des bassins d'apports fait l'objet du synoptique ci-contre.

Cette étude doit permettre de délimiter géographiquement d'une façon très précise, les secteurs d'apports parasites de différentes natures : eaux parasites permanentes (eaux de nappe) et eaux parasites aléatoires (pénétrations pluviales) ainsi que les secteurs présentant des défauts de sélectivité (EP dans EU et réciproquement).

Cette partie d'étude fait donc appel à la réalisation d'une campagne de mesure de débits et de pollution à l'aval de chaque bassin d'apport étudiés qui permettra de déterminer quantitativement les apports parasites indésirables et des charges polluantes véhiculées.

La méthodologie habituellement retenue pour rechercher les apports permanents et les captages d'eaux pluviales, repose en premier lieu sur des mesures de longue durée visant à quantifier les apports et par la suite, à isoler les bassins versants où se posent le plus de problèmes.

C'est cette méthode qui a été retenue par la présente étude.

Compte tenu des observations effectuées sur le terrain et du découpage en zones d'apports, nous proposons le programme de mesure suivant :

- Mesure de débit pendant 3 semaines sur 5 points :
  - collecteur Ø 800 rue Turgot (amont déversoir d'orage n°1)
  - collecteur Ø 250 rue Turgot (aval déversoir d'orage n°1)

- collecteur Ø 500 allée du Cèdre (amont déversoir d'orage n°2)
- collecteur Ø 400 rue de Jussieu (aval déversoir d'orage n°2)
- station d'épuration (sur le canal de comptage)

### Remarque

Cette implantation des points de mesure ne permettra pas d'apprécier le volume éventuellement déversé par temps de pluie au niveau du by-pass en entrée de station. Toutefois, afin de mesurer la totalité de la charge polluante collectée, la régulation du débit en tête de traitement pourra être supprimée pendant la campagne de pollution sur 24 heures.

- Mesure de pollution pendant 24 heures de temps sec sur chaque point du réseau et en entrée de station, avec confection d'un échantillon moyen diurne et un échantillon moyen nocturne. Les paramètres analysés seront les suivants : DCO, DBO5, MES, NTK et NH4+.
- Suivi de la piézométrie par contrôle au niveau de puits existants
- Suivi de la pluviométrie à l'aide d'un pluviographe

## **5-2 Fonctionnement des réseaux d'eaux usées et unitaires par temps sec**

### 5-2-1 Les débits moyens par temps sec

Les débits moyens journaliers de temps sec ont été calculés, en chaque point, en effectuant une moyenne arithmétique des débits journaliers retenus.

### **Calcul du débit de temps sec hors période de ressuyage**

- ➔ Les zones B et C apportent respectivement 43 et 51% du volume total
- ➔ Les 6% restants sont imputables à la zone A

### **Calcul du débit de temps sec en période de ressuyage**

- ➔ La zone B est responsable de 70% du volume total
- ➔ 27% du débit sont imputables à la zone C
- ➔ Le solde, soit 3%, provient de la zone A

### 5-2-2 Les apports parasites permanents

Afin de quantifier les apports parasites permanents ou pseudo-permanents et d'apprécier ainsi la part qu'ils représentent dans les débits de temps sec, la méthodologie décrite ci-après a été appliquée sur les deux périodes :

- Mars (avant la période pluvieuse et donc sans ressuyage)
- Avril (après la période pluvieuse responsable du ressuyage)

On définit comme apports permanents ou pseudo-permanents les débits d'infiltration ou de drainage en provenance d'une nappe d'eau souterraine ou du ressuyage de sols en période pluvieuse.

Le caractère permanent ou de pseudo-permanent est déterminé par la variabilité de ces apports, qui peut-être nulle ou alors liée aux précipitations avec un temps de réponse variable (de quelques heures à plusieurs jours).

A l'échelle des temps où nous travaillons, des fluctuations saisonnières d'une nappe induiront des apports permanents. Par contre, le niveau variable d'une nappe phréatique, d'une rivière en crue, du ressuyage des terrains perméables, les drainages des jardins, etc...seront à l'origine d'apports pseudo-permanents ou lentement variables dans le temps à l'échelle de la journée.

Les pénétrations de ces eaux parasites dans les collecteurs seront dues suivant les cas : à la présence de fissures ou de joints non étanches, aux captages des sources, aux branchements de réseaux de drainage...

Afin de quantifier ces apports, il est souhaitable d'utiliser plusieurs approches indépendantes compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent fausser les résultats :

- Méthode des volumes journaliers théoriques
- Méthode des débits minimum nocturnes
- Dilution des flux journaliers de pollution

#### Résultats de l'application des trois méthodes

##### ➤ Calcul des apports parasites sans ressuyage

⇒ Le volume d'eaux claires parasites reçu à la station d'épuration hors période de ressuyage est d'environ 90 m<sup>3</sup>/j, ce qui représente 50% du débit moyen de temps sec (égal à 180 m<sup>3</sup>/j)

- ⇒ 56% des apports parasites permanents proviennent de la zone C et 44% de la zone B.
- ⇒ En zone A, les apports parasites sont nuls.

##### ➤ Calcul des apports parasites avec ressuyage

⇒ Le volume d'eaux claires parasites reçu à la station en période de ressuyage est d'environ 230 m<sup>3</sup>/j, ce qui représente 74% du débit de temps sec (égal à 310 m<sup>3</sup>/j) ;

- ⇒ 76% des apports parasites sont imputables à la zone B. C'est dans ce secteur que le phénomène de ressuyage est donc le plus important. De nombreux fossés sont raccordés au réseau unitaire, drainant un bassin versant important.
- ⇒ La zone C est responsable de 24% des apports d'eaux claires.
- ⇒ En zone A, les apports parasites sont nuls.

### Calcul du taux d'infiltration

L'utilisation du taux d'infiltration (ratio « m3 d'eaux parasites par kilomètre de collecteur et par jour » permet de hiérarchiser les quartiers au regard de leur apport d'eaux parasites.

- ⇒ Sans ressuyage, le taux d'infiltration le plus élevé s'observe dans la zone C.
- ⇒ En période de ressuyage, c'est la zone B qui présente le taux d'infiltration le plus grand.

### 5-2-3 Transfert des charges polluantes

A partir de la campagne de pollution réalisée, il est possible de calculer les charges polluantes véhiculées par les réseaux unitaires et d'eaux usées.

- ⇒ Les charges polluantes reçues à la station d'épuration représentent 44 à 56% de sa capacité nominale organique, selon les paramètres considérés (DBO5, MES et NTK)

Globalement, l'unité de traitement est donc en sous charge organique.

- ⇒ Sur la base de 60g de DBO5, 120g de DCO et 11g de NH4+ par habitant et par jour, les charges polluantes mesurées à l'aval d'étude correspondent aux rejets d'environ 560 à 760 équivalents-habitants.

### 5-2-4 Les taux de raccordement

Les charges polluantes et hydrauliques nous ont permis de calculer un taux de raccordement par zone.

- ⇒ Globalement, le taux de raccordement est peu satisfaisant (voisin de 70%)

Il est toutefois prudent de rappeler que cette approche du taux de raccordement est rendue particulièrement difficile, compte tenu des imprécisions liées d'une part à la répartition des consommations en eau potable dans le calcul des flux théoriques et d'autre part aux incertitudes de mesure, phénomène amplifié quand il s'agit de raisonner par différence entre plusieurs points.

- ⇒ Des disparités apparaissent entre les zones. Ainsi on observe un déficit de pollution dans les zones A et B. En revanche, le taux de raccordement de la zone C est satisfait.

## **5-3 Fonctionnement des réseaux par temps de pluie**

### 5-3-1 La méthodologie

La recherche des eaux d'origine pluviale dans les réseaux unitaires et des eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées, englobe les recherches de tout apport dont la variabilité est directement liée aux précipitations avec un temps de réponse très court (quelques minutes à 1 heure). Aux points desservants des secteurs séparatifs, il s'agira des captages d'eaux pluviales : erreurs de branchement principalement et dans une moindre mesure tampons de regard de visite non étanches, surverse de plan d'eau, fossés...

L'analyse a été menée, sur un échantillon d'évènements sélectionnés afin de recouvrir différents types de précipitations (pluies violentes et brèves, pluies importantes de longue durée, pluies faibles).

### 5-3-2 Résultats des mesures

- ⇒ Globalement, le volume supplémentaire entrant à la station d'épuration (avec régulation) est estimé à environ 215 m<sup>3</sup> pour une pluie de 5.6 mm en 4 heures. Sa capacité nominale hydraulique est dépassée (112%).

### 5-3-3 Calcul des surfaces actives

Le calcul a été effectué sur toutes les zones de l'aire d'étude.

A partir des données recueillies lors de la campagne de mesure (analyse de différents événements pluvieux), un calcul a permis, d'une part d'apprécier la corrélation entre la hauteur de pluie tombée et le volume d'eau ruisselé (surdébit lié à la pluie) et d'autre part, de calculer les surfaces actives.

⇒ **Le volume supplémentaire engendré par une pluie fictive de 10mm et arrivant à la station d'épuration est d'environ 23m<sup>3</sup>, soit 13% du débit de temps sec (hors période de ressuyage).**

En réalité, près de 527 m<sup>3</sup> sont collectés dans les réseaux en plus du débit de temps sec. La surface active correspondante est d'environ 5.3 ha.

Mais la part la plus importante est évacuée vers le milieu naturel par les déversoirs d'orage et le trop plein en tête de station, soit 504 m<sup>3</sup> pour une pluie de 10mm.

Le volume surversé au niveau du trop plein du poste est estimé à 438 m<sup>3</sup> pour cette même pluie. La surface active correspondante est de 43 800 m<sup>2</sup>. Cette surverse est provoquée par la régulation du temps de fonctionnement des pompes, qui ne permet pas de relever la totalité des apports captés en zones amont (A et B). Le volume surversé ne correspond donc pas à des intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de la zone C, mais au débordement de la bêche de reprise du poste de relèvement.

## 6 - Résultats des investigations menées pour la recherche des apports parasites permanents

### 6-1- Les investigations réalisées

Deux types d'investigations ont été menées sur les réseaux afin de localiser précisément les différentes anomalies mises en évidence et quantifiées dans la phase précédente, à savoir :

- Une inspection nocturne a permis, d'une part de confirmer l'importance des eaux claires parasites drainées par les collecteurs et d'autre part, de localiser les tronçons responsables des apports les plus importants.
- Une campagne d'inspection télévisée menée sur certains tronçons de collecteur (environ 330m) pour rechercher les anomalies responsables des apports parasites permanents les plus importants. Les tronçons inspectés sont repris ci-après :

- Rue Montmart
- Rue André Chénier

A la demande de la commune, un tronçon a également fait l'objet d'une inspection télévisée. Il s'agit des rues de la Marotte et de Gurcy, soit un linéaire de 1 126 mètres.

### 6-2 Inspection nocturne

#### 6-2-1 Résultats de l'inspection

Au cours de l'inspection nocturne, le débit total mesuré à l'aval de l'aire d'étude est de 9 m<sup>3</sup>/h, soit environ 193 m<sup>3</sup>/j (avec un coefficient minorateur qui tient compte du fait que les mesures réalisées n'étaient pas représentatives du débit minimum de nuit et qu'un réseau d'assainissement n'est jamais étanche à 100%).

Il se répartit de la façon suivante :

- Rue Montmart : 280 mètres responsables de 55 m<sup>3</sup>/j, soit 28% des apports totaux
- Rue André Chénier : 50 mètres responsables de 15 m<sup>3</sup>/j, soit 8% des apports totaux
- Rue de Gurcy : 630 mètres responsables de 100 m<sup>3</sup>/j, soit 52% des apports totaux
- Rue du Moulin d'Ars : 250 mètres responsables de 4 m<sup>3</sup>/j, soit 2% des apports totaux.

Le solde est estimé à 19 m<sup>3</sup>/j, soit 10% des apports totaux. Il n'a pas été localisé précisément et correspond à des apports diffus.

#### 6-2-2 Investigations à réaliser

Afin d'apprécier l'état physique de certaines canalisations et de déterminer les anomalies responsables des principaux apports parasites permanents, il est nécessaire de réaliser une inspection télévisée des tronçons incriminés.

A partir des investigations réalisées sur la rue de Gurcy et la rue de la Marotte, des informations concernant l'état des canalisations ont déjà été recueillies.



Toutefois, le linéaire de réseau suspecté d'apporter 70 m<sup>3</sup>/j et regroupant les rues Montmart et André Chénier (soit 330 mètres), a fait l'objet d'une inspection télévisée afin de déterminer précisément la nature et la localisation des anomalies responsables de ces infiltrations d'eaux claires.

### 6-2-3 Résultats des inspections télévisées

Un linéaire total de 1 360 mètres a été inspecté.

Les principales anomalies recensées sont :

- Des fissures et perforations n'assurant pas une bonne étanchéité des collecteurs
- De nombreux dépôts de ciment
- Des branchements pénétrants et mal raccordés entraînant des défauts d'étanchéité
- Des casses de collecteurs, rendant possible les intrusions d'eaux de nappe dans le réseau
- Des contre-pentes ne permettant pas un bon écoulement des effluents

Les inspections télévisées ont été réalisées sur 2 périodes.

Les conditions hydrogéologiques sont donc différentes entre chaque période et peuvent être plus ou moins favorables pour la localisation des intrusions d'eau de nappe dans les collecteurs.

Soulignons toutefois que 6 infiltrations et 14 traces d'infiltrations ont été recensés sur l'ensemble du linéaire inspecté.

## 7 – Modélisation des réseaux unitaires

### 7-1 Contexte de l'étude

La modélisation du réseau unitaire de la commune de Montigny-Lencoup, vise à mettre en évidence les insuffisances de capacité du réseau en cas de fortes pluies ainsi qu'à quantifier la surverse des déversoirs d'orage puis à proposer des solutions pour limiter ces rejets de pollution vers le milieu naturel. Cette étude s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte plus large, de schéma directeur qui doit permettre à la commune de se doter d'un outil de programmation des futurs aménagements à prévoir en matière d'assainissement et d'épuration afin non seulement de remédier aux dysfonctionnements actuels, mais également afin de prendre en compte son urbanisation future et d'appliquer les nouvelles directives de la loi sur l'eau.

Enfin, il s'agira d'établir un programme pluriannuel, après hiérarchisation, des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

### 7-2 Méthodologie

Les modélisations des réseaux unitaires de la commune de Montigny-Lencoup se décomposent en trois phases :

- Collecte des données
  - pluviométrie
  - plan de récolement des réseaux
- Constitution d'un plan topographique
- Modélisation des réseaux unitaires et validation des modèles définitifs

### 7-3 Modélisation hydrologique (phase 6 annexe 1)

#### 7-3-1 Principe

C'est l'étape indispensable de la modélisation hydraulique, afin de simuler les différents événements pluvieux qui seront soumis au modèle hydraulique précédemment décrit.

Les hyétogrammes (quantité de pluie tombée en fonction du temps mm/h) correspondant à des pluies définies sont injectés dans le modèle hydraulique à travers les nœuds représentant les bassins élémentaires.

#### 7-3-2 Données hydrologiques

Utilisation des pluies de projet, locales et synthétiques : Un des objectifs de la modélisation est de connaître le volume surversé par les déversoirs d'orage et de dimensionner éventuellement un bassin d'orage pour intercepter la fraction de ce volume la plus polluée afin de minimiser l'impact sur le milieu naturel. Ce volume est ensuite réinjecté dans la filière de traitement après la pointe ; le bassin d'orage joue ainsi un rôle « tampon » permettant d'éviter les à-coups hydrauliques sur la station d'épuration. Les simulations permettent dans ce cas d'apprécier les capacités d'évacuation des conduites existantes au regard d'évènements pluvieux exceptionnels. Il a été prévu initialement des définitions de pluies de projet de période de retours de 1 mois, 6 mois, 1 an et 10 ans tirées des droites de répartition. Remarque : Les intensités des pluies locales étant inférieures aux intensités des modèles synthétiques, nous utiliserons les deux types de pluie pour explorer toutes les hypothèses. Nous utiliserons pour les pluies synthétiques les coefficients de Montana.



### 7-3-3 Résultat

⇒ Aucun débordement ni mise en charge n'est constaté sur le secteur unitaire de la commune.

## **8 – Le réseau existant**

### **8-1 Présentation du réseau**

Le coefficient d'occupation des sols a été déterminé pour chaque bassin élémentaire, de manière individuelle et non uniforme.

### **8-2 Données générales**

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des données hydrauliques intégrées dans le modèle informatique du réseau existant

#### a) Bassins versants

Secteur	Nbre de bassin versant	Superficie totale (ha) contributive
Unitaire	11	3.57
Pluvial	1 (B9)	0.66

#### b) Nœud et tronçons

La modélisation du réseau de Montigny-Lencoup comporte 26 nœuds, 25 tronçons circulaires, 2 déversoirs d'orage, 1 trop-plein, 1 vanne et 4 exutoires. Aucune canalisation à ciel ouvert n'a été retenue dans la modélisation.

#### c) Les exutoires

L'ensemble des exutoires a été considéré comme étant non noyé. On admet par conséquent un fonctionnement optimal du système récepteur, dont le comportement en cas de pluie sort du cadre de la présente étude.

L'exutoire n°1 (EXUT1) est constitué par la canalisation Ø 800, en béton, reprenant la surverse du déversoir d'orage de la rue Turgot.

L'exutoire n°2 (EXUT2) est constitué par la canalisation Ø 600, en béton, reprenant la surverse du déversoir d'orage de la rue de Jussieu.

L'exutoire n°3 (EXUT3) est constitué par la canalisation Ø 500, reprenant le pluvial de la rue du Cocheret

L'exutoire n°4 (STEP) est constitué par la canalisation Ø 250, en béton, entrant dans le poste de relèvement de la station d'épuration.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

<b>Bassin</b>	<b>Noeud</b>	<b>Surface totale (ha)</b>	<b>Surface active (ha)</b>	<b>Coefficient de ruissellement moyen</b>
B1	A	2.470	0.126	0.05
B2	B	0.680	0.099	0.15
B3	C	0.348	0.032	0.09
B4	D	0.980	0.378	0.39
B5	E	0.380	0.162	0.43
B6	F	1.260	0.432	0.34
B7	G	1.260	0.315	0.25
B8	H	1.320	0.423	0.32
B9	S	2.764	0.659	0.24
B10	J	2.350	0.504	0.21
B11	K	2.320	0.779	0.34
B12	L	1.500	0.324	0.22

## 9 – Fonctionnement du réseau

### 9-1 Introduction

Le modèle hydraulique du réseau existant est simulé à partir de modèles hydrologiques correspondants à des pluies de retour 1 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 10 ans.

Le logiciel HW, permet de visualiser l'évolution du niveau de l'effluent dans les collecteurs et les ouvrages au cours de la période de simulation.

Il est alors possible de mettre en évidence les hauteurs d'eaux maximales pour chaque tronçon de collecteur.

### 9-2 Présentation des résultats

Le modèle hydraulique des réseaux d'assainissement de Montigny-Lencoup a été soumis à différentes pluies dont chaque simulation a fait l'objet d'un rapport reprenant l'ensemble des résultats.

Les principaux résultats concernent les insuffisances des canalisations pour des pluies décennales et les volumes collectés et surversés pour des événements pluvieux exceptionnels (pluie mensuelle, semestrielle, annuelle...)

#### 9-2-1 Détermination des volumes surversés par les déversoirs d'orage

- La valeur de surverse obtenue avec la pluie annuelle synthétique et la pluie annuelle locale (obtenue à la station Météo-France de Melun-Villaroche) est plus importante de 150%. La surverse générée par la pluie décennale synthétique est quant à elle supérieure de 30% à la pluie locale.
- Aucune surverse n'est à signaler par temps sec avec ou sans période de ressuyage.

#### 9-2-2 Détermination des volumes surversés par le trop-plein de la rue du Cocheret

- Le trop plein fait surverser, à partir d'une pluie annuelle synthétique (22.3 mm en 240 minutes), des eaux claires dans le réseau d'eaux usées. Cette surverse peut amener jusqu'à 15 m<sup>3</sup> d'eaux claires au déversoir d'orage n°1 de la rue Turgot pour une pluie décennale synthétique.

Pour l'ensemble des simulations, nous avons considéré la vanne dans la position relevée lors de la période de mesures (ouverture de 200mm).

Nous avons conduit une simulation maximaliste avec la vanne fermée (ouverture résiduelle de 10 mm) et une pluie décennale locale. 148m<sup>3</sup> sont alors surversés vers le réseau unitaire et 60 m<sup>3</sup> conservés vers le milieu naturel. La majorité du volume ainsi véhiculée par le réseau (95%) se voit suversée par le DO1.

## 10 – Synthèse du fonctionnement des réseaux

Le bilan, réalisé au moyen d'enquêtes de terrain, mesures de débit et de tests divers (inspections télévisées notamment), à l'exutoire des bassins versants, permet de dégager un diagnostic du fonctionnement des réseaux.

### Des apports de parasites permanents importants dans les réseaux unitaires<sup>(1)</sup>

Rappelons qu'il est impératif de limiter au maximum les intrusions d'eaux claires parasites de nappe, dans les réseaux qui d'une part, diminuent la débitance des canalisations vis-à-vis de l'évacuation des eaux usées et d'autre part surchargent la station d'épuration ;

- ☞ A l'aval des réseaux de Montigny, le volume d'eaux claires est d'environ 230 m<sup>3</sup>/j en période de ressuyage<sup>(2)</sup>, ce qui représente environ 74% du débit moyen de temps sec (égal à 310 m<sup>3</sup>/j)

Hors période de ressuyage, ces apports parasites ne représentent plus de 90m<sup>3</sup>/j, soit 50% du débit de temps sec (égal à 180 m<sup>3</sup>/j)

Ces apports parasites sont imputables à des canalisations unitaires non étanches.

Les tronçons de collecteur les plus touchés (représentent 88% des apports totaux) sont les suivants :

- Rue de Gurcy avec 52% des apports totaux
- Rue Montmart avec 28% des apports totaux
- Rue A. Chénier avec 8% des apports totaux

Le solde, soit 12% n'a pas été localisé précisément, il s'agit en réalité d'apport diffus.

- ☞ Les défauts les plus importants, mis en évidence par l'inspection télévisée et responsables des infiltrations dans les canalisations et les regards, sont les suivants :

- des fissures et perforations n'assurant pas une bonne étanchéité des collecteurs
- de nombreux dépôts de ciment
- des branchements pénétrants et mal raccordés, entraînant des défauts d'étanchéité
- des casses de collecteurs, rendant possible les intrusions d'eaux de nappe dans le réseau
- des contre-pentes ne permettant pas un bon écoulement des effluents

Par ailleurs, de nombreux branchements de drainage provenant des parcelles de particuliers ont été recensés rue de Gurcy.

<sup>(1)</sup> On définit comme apports parasites permanents dans les réseaux, les débits d'infiltration ou de drainage, en provenance d'une nappe d'eau souterraine ou du ressuyage de sols en période pluvieuse.

<sup>(2)</sup> Par le phénomène de ressuyage, l'eau de pluie s'infiltré dans le sol puis gagne progressivement, les réseaux poreux non étanches. Les eaux de pluie contribuent aussi à recharger la nappe sous-jacente provoquant ainsi une remontée rapide du niveau piézométrique et amplifiant le phénomène d'infiltration.

## Des apports d'eaux claires très importants par temps de pluie <sup>(1)</sup>

L'arrivée massive d'eaux pluviales provoque des surcharges hydrauliques pour lesquelles la station d'épuration située à l'aval n'a pas été conçue.

Les apports d'eaux de pluie dans les réseaux peuvent également se traduire par une insuffisance de capacité des collecteurs, ce qui induit des débordements dans les caves, sous-sols et parfois même sur la chaussée.

- ☞ Le volume total reçu à la station d'épuration (avec régulation au niveau du poste de relèvement) est estimé à environ 215 m<sup>3</sup> pour une pluie de 5.6 mm en 4 heures (dont 35 m<sup>3</sup> d'eaux claires météoriques). La capacité nominale hydraulique de l'unité de traitement est donc dépassée (112%).

En réalité, 195 m<sup>3</sup> sont collectés par les réseaux, mais 160 m<sup>3</sup> (soit 82%) sont rejetés au milieu naturel au droit des deux déversoirs d'orage et du trop-plein situé en tête de station.

- ☞ Il n'a pas été possible de mettre en évidence des intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de la zone séparative. L'analyse approfondie des réponses à la pluie en entrée de station, n'a pas permis de différencier la part des apports pluviaux imputables à la zone séparative par rapport aux apports totaux.

Compte tenu de cette incertitude, la recherche d'erreurs de branchement par des tests à la fumée n'est donc pas justifiée. Par ailleurs, les apports pluviaux de ce secteur séparatif sont supposés dérisoires comparés à ceux du secteur unitaire.

## Une insuffisance hydraulique de certains tronçons

- ☞ Des insuffisances de certaines canalisations s'observent pour l'évacuation des effluents générés par une pluie de période de retour 10 ans (44,5 mm en 4 heures). On distingue notamment des désordres sur les tronçons suivants :
  - Route de Provins, entre le chemin du Clos Moreau et la station d'épuration : mise en charge par insuffisance du collecteur, liée à une faible pente et à un diamètre insuffisant.
  - Chemin du Clos Moreau, entre la route de Provins et la rue Turgot : mise en charge et débordement par insuffisance du collecteur, liés à un diamètre insuffisant
  - Rue Turgot, à l'aval du déversoir d'orage : mise en charge du collecteur par contraintes aval.
  - Rue du Cochet, entre la rue de la Tuilerie et la Grande Rue : écoulements difficiles liés à des contraintes aval.



## Des rejets de pollution vers le milieu naturel

- ☞ Par temps de pluie, le fonctionnement des déversoirs d'orage et du trop-plein situé à l'entrée de la station d'épuration provoque des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.

Pour une pluie de 5.6mm en 4 heures, le volume total surversé est estimé à environ 160m<sup>3</sup>. Des déversements plus importants sont à craindre pour des pluies d'intensité plus grandes.

L'impact de ces rejets sur la qualité du milieu récepteur n'est donc pas négligeable.

## Des anomalies à la station d'épuration

- ☞ Par temps de pluie, les eaux collectées sont fortement diluées par des eaux claires.
- ☞ Sans régulation, le débit entrant à la station d'épuration pour une faible pluie (inférieure à 5mm) dépasse largement sa capacité nominale. La limitation du débit en entrée de la station s'effectue par la régulation de la pompe de relevage alimentant la filière de traitement. Malgré cette régulation, le débit à traiter reste important par temps de pluie et peut dépasser la capacité nominale de l'unité de traitement.

<sup>(1)</sup> On définit comme apport de temps de pluie, tout apport dont la variabilité est directement liée aux précipitations avec un temps de réponse très court.

## 11 – Solutions pour remédier aux anomalies

### 11-1 Les points faibles

Le diagnostic du système d'assainissement existant et des contraintes locales a permis de mettre en évidence les points faibles :

- Des intrusions d'eaux claires parasites de nappe dans les canalisations unitaires dégradées
- Des apports d'eaux claires pluviales liées principalement aux réseaux unitaires
- Des rejets d'eaux usées dans le ru de Sucy par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage
- Des dysfonctionnements de l'unité de traitement liés aux surcharges hydrauliques

Une optimisation du système d'assainissement est aujourd'hui nécessaire pour résoudre les anomalies constatées sur les réseaux et la station d'épuration et respecter les contraintes actuelles et futures de protection du milieu récepteur : le ru de Sucy.

Les travaux préconisés font référence aux anomalies localisées dans le cadre de l'étude. D'autres désordres peuvent exister, mais non pas été recherchés pour des raisons de coût. Ainsi compte tenu de l'ancienneté de certaines canalisations et des désordres rencontrés, il sera nécessaire de prévoir un programme pluriannuel complémentaire d'inspections télévisées afin notamment de pouvoir vérifier l'état des conduites non contrôlées dans l'étude.

- ☞ En ce qui concerne la réduction des eaux claires parasites permanentes, les remèdes présentés sont basés sur la réhabilitation ponctuelle (injection de résine, pose de manchettes, gainage) avec une efficacité toutefois limitée dans le temps mais ne nécessitant pas d'ouverture de chaussée.

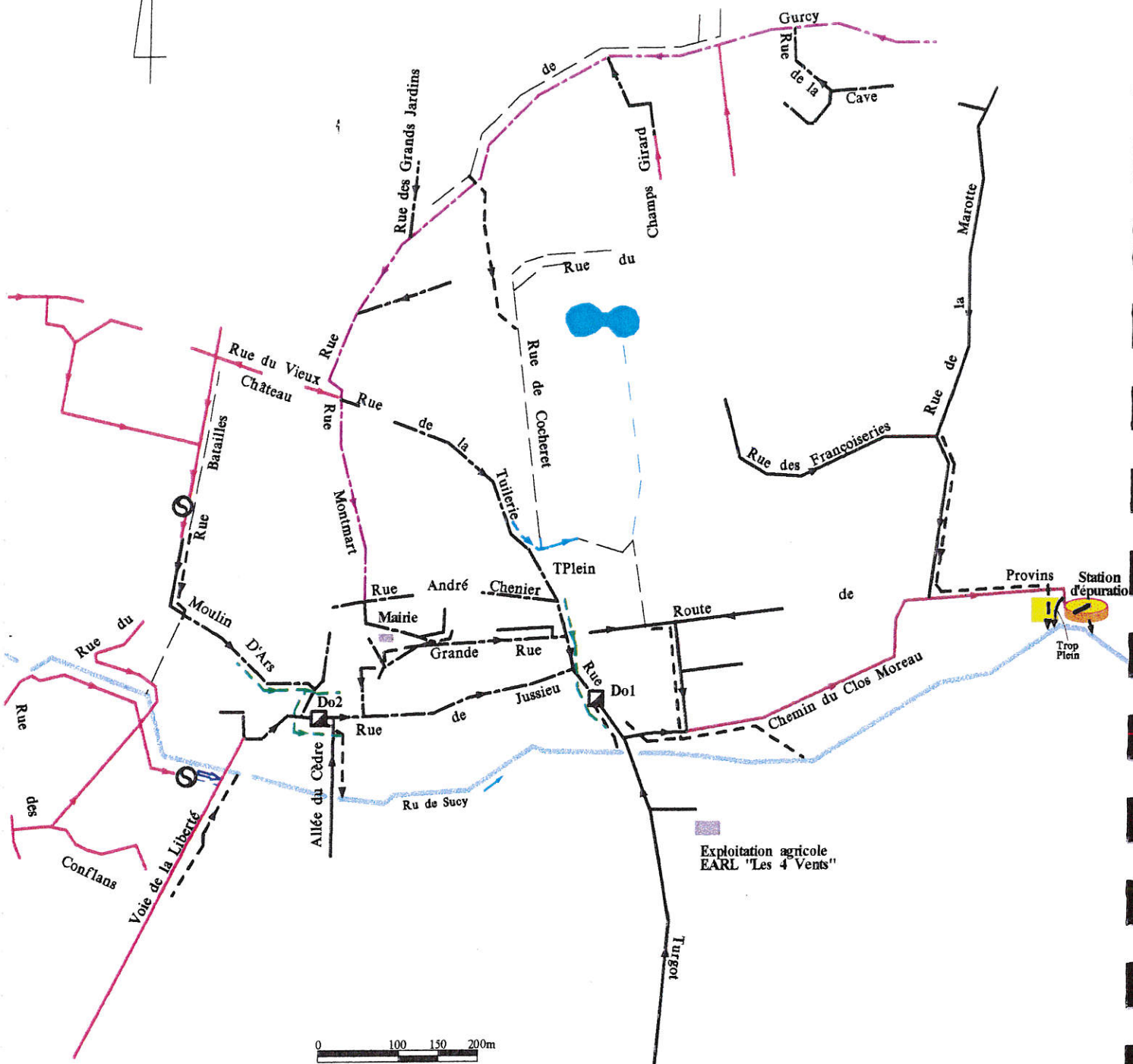
Rue de Gurcy, une étude à la parcelle permettra de vérifier les branchements de drainage des terrains et d'étudier les solutions permettant leur déconnexion.

La réhabilitation d'environ 1 050 m de canalisations unitaires (soit environ 14% du linéaire total) et la déconnexion des drains (rue de Gurcy) permettront d'éliminer 70% des apports parasites permanents localisés.








- ☞ La suppression des désordres hydrauliques passe par :

- La limitation des apports pluviaux (avec déconnexion des fossés pluviaux et réduction des surfaces imperméabilisées)
- Le renforcement des tronçons insuffisants
- La régulation des apports pluviaux résiduels en tête de station d'épuration






- ☞ Si la déconnexion des eaux pluviales de voirie, actuellement raccordées aux canalisations unitaires, constitue une priorité afin de remédier à la fois aux surcharges, aux insuffisances par temps de pluie et à la dilution des effluents, les solutions pour y remédier ne sont pas évidentes à mettre en œuvre car elles relèvent d'une véritable maîtrise du ruissellement en milieu urbain.



### Aménagements préconisés

-  fossé pluvial à déconnecter du réseau unitaire
-  collecteur pluvial à poser
-  collecteur unitaire à réhabiliter
-  collecteur d'eaux usées à remplacer
-  création d'un bassin d'orage
-  collecteur d'eaux usées à poser
-  Poste de relèvement à mettre en place

### Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUPE

-  réseaux d'eaux usées
-  réseaux d'eaux pluviales
-  réseaux unitaires
-  fossés
-  déversoir d'orage

Ces solutions sont d'autant plus complexes puisqu'elles participent également à la réduction des surverses au droit des déversoirs d'orage. De plus toute amélioration dans la séparativité des effluents implique que ce principe soit adopté sur l'ensemble d'un même sous-bassin élémentaire.

Les aménagements proposés utilisent ces principes et constituent un bon compromis entre la situation existante et la solution dite séparative complète (solution très onéreuse sans garantie maximum).

- 👉 Enfin, l'amélioration du traitement des effluents passe par la création d'un bassin d'orage de 150m<sup>3</sup>. Dimensionné pour stocker les effluents générés par une pluie annuelle locale, cet ouvrage permettra de limiter significativement les rejets directs de pollution au milieu naturel).

## **11-2 Solutions dites alternatives pour les aménagements futurs**

Dans la mesure où les zones d'urbanisations futures ne génèrent pas de nouveaux apports d'eaux claires météoriques, le dimensionnement actuel du système unitaire de collecte n'est pas à remettre en cause.

On privilégiera pour les aménagements futurs les solutions dites alternatives, c'est-à-dire des solutions qui permettent de limiter (voire de supprimer) le ruissellement ou de retarder son arrivée à l'exutoire. Ces techniques privilégient la rétention, soit par un stockage dépressionnaire et une infiltration le plus en amont possible, soit par la limitation du débit de pointe évacué au réseau par un stockage de temporisation.

Les techniques à mettre en œuvre sont à choisir en fonction de l'échelle du projet :

- A l'échelle de la construction : citernes ou bassins d'agrément, toitures terrasses
- A l'échelle de la parcelle : infiltration des eaux dans le sol, stockage dans bassins à ciel ouverts ou enterrés
- A l'échelle d'un lotissement :
  - Au niveau de la voirie : chaussées à structure réservoir, chaussées poreuses pavées ou enrobées, extensions latérales de la voirie fossés, noues...
  - Au niveau du quartier : stockage dans bassins à ciel ouverts (secs ou en eau) ou enterrés, puis évacuation vers un exutoire de surface ou infiltration dans le sol (bassins d'infiltration)
- Autres systèmes absorbants : tranchées filtrantes, puits d'infiltration, tranchées drainantes.

L'une des formes les plus classiques est le bassin de rétention. Le recours à d'autres solutions est toutefois à promouvoir, notamment les techniques d'infiltration (noues, tranchées), à favoriser dans la mesure du possible. Cependant, seules des études de sols à la parcelle permettront de valider la mise en œuvre de techniques basées sur l'infiltration.

Les solutions d'infiltration à la parcelle ou de bassins d'infiltration peuvent être proposées pour compenser l'imperméabilisation sous réserve :

- De la réalisation d'essais d'infiltration (méthode à niveau constant après saturation du sol sur une durée minimale de 4 heures) à la profondeur projetée des systèmes d'infiltration.

Le nombre d'essai devra être suffisant pour permettre d'obtenir une bonne représentativité sur l'ensemble du projet ;

- D'une connaissance suffisante du niveau de la nappe en période de nappe haute.

A l'exception des opérations soumises au régime de déclaration ou d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, les solutions par infiltration ne pourront être proposées dans le cas où le niveau maximal de la nappe pourrait se situer à moins d'un mètre du système d'infiltration.

Le dimensionnement des ouvrages d'infiltration n'est pas identique aux ouvrages de rétention classiques. En effet, le débit de fuite est différent puisqu'il est imposé par la capacité d'infiltration du sol. Le débit d'infiltration est défini à partir des études de sol (perméabilité).

Ce débit d'infiltration peut alors être ramené à l'hectare de projet afin de définir le volume de rétention nécessaire.

Pour des ouvrages mixtes (rejet dans le réseau + infiltration), le débit de fuite global à l'hectare de projet est d'abord calculé en additionnant le débit de rejet autorisé dans le réseau et le débit donné par la capacité d'infiltration.

### **11-3 Maîtrise qualitative des eaux pluviales**

#### **11-3-1 Nature de la pollution**

Il est nécessaire de distinguer deux types de pollution en milieu urbain à savoir :

- La pollution accidentelle : pollution ponctuelle occasionnée par un déversement accidentel de matière polluante ou toxique liée à une activité du secteur urbain
- La pollution chronique : elle est principalement générée par l'accumulation de polluants durant les périodes de temps sec :
- Par ailleurs, l'origine de la pollution des eaux pluviales peut provenir de plusieurs facteurs comme :
- La circulation automobile : les véhicules constituent la source principale de rejets d'hydrocarbures (huiles et essence), plomb (essence), caoutchouc et différents métaux provenant de l'usure des pneus et pièces métalliques (zinc, cadmium, cuivre, chrome, aluminium...)
- Les déchets solides ou liquides : lors du nettoyage des rues, une partie des déchets est entraînée par les eaux de lavage ;
- Les animaux : les déjections animales sont une source très importante de pollution
- La végétation : la végétation urbaine produit des masses importantes de matières carbonées (feuilles mortes à l'automne...). Elle est également à l'origine indirecte d'apports en azote et en phosphate (engrais), pesticides et herbicides.
- L'érosion des sols et les chantiers : l'érosion des sols par l'action mécanique des roues de véhicules, est une source importante de matières en suspension qui peuvent contenir des agents actifs (goudron).

- L'industrie : sa contribution est très variable et dépend des types d'activité et de leur situation par rapport à la ville ;
- Les contributions diverses des réseaux : rejets illicites d'eaux usées dus à de mauvais raccordements ou à l'absence de système de traitement autonome.

### 11-3-2 Mode de dépollution des eaux

Compte tenu de la nature des pollutions, les principes de traitement susceptibles d'être efficaces sont :

- Les simples cloisons siphoides pour retenir les flottants
- Les dégrilleurs pour retenir les éléments grossiers
- La décantation
- Le piégeage des polluants au travers de massifs filtrants

Les séparations à hydrocarbures dans le cas de risque de pollution par ce paramètre. Ces ouvrages, s'ils ne sont pas entretenus correctement peuvent générer une pollution plus importante que celle émise du fait du relargage des substances.

#### a) Lutte contre la pollution chronique

Les techniques alternatives sont par nature efficaces pour limiter la pollution chronique rejetée au milieu naturel, compte tenu de la bonne décantabilité des eaux de ruissellement.

Les ouvrages à privilégier sont les suivants :

- Bassins de retenue, noues permettant une décantation des particules
- Barrières végétales permettant une filtration passive : bande enherbée et bandes végétalisées
- Massifs filtrants permettant une filtration mécanique des particules (rendement épuratoire intéressant pour les hydrocarbures et métaux lourds).

#### b) Lutte contre la pollution accidentelle

- Le bassin ou la zone de confinement étanche
- Le séparateur à hydrocarbures : ouvrage permettant une décantation des particules et une séparation des hydrocarbures par flottation
- Le décanteur lamellaire : basé sur le fonctionnement du séparateur à hydrocarbures, des lamelles inclinées sont ajoutées au dispositif permettant une augmentation de la surface de décantation.

Ces dispositifs doivent être accompagnés de dispositifs de confinement (vanne) afin de pallier d'éventuels transferts vers le milieu. Un plan de gestion de la crise peut également être élaboré pour faciliter la gestion au moment où survient l'incident.

Ces deux types de procédés doivent être implantés dans des secteurs à risques de pollution accidentelle, comme les zones urbaines fortement fréquentées avec des activités potentiellement polluantes.

# PROGRAMME DES TRAVAUX

LOCALISATION	OPERATIONS	OBJECTIFS	COUTS (HT° D'INVESTISSEMENT		
			Budget communal eaux usées assainissement collectif	Budget communal Eaux pluviales	Particuliers
<b>PREMIERE TRANCHE</b>					
Entrée Station d'épuration	Création d'un bassin d'orage	Amélioration des écoulements – Régulation du débit à traiter pour une pluie annuelle locale	135 096		
Rue de Gury	Etude à la parcelle au niveau de 20 habitations	Contrôle des branchements de rainages sur le collecteur unitaire	5 962		
Rue de Gury	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 80m <sup>3</sup> /j d'eaux claires parasites permanents	30 000		
Rue du Cocheret	Déconnexion du fossé pluvial – Création d'un bassin de régulation (non chiffré) Réhabilitation des fossés pluviaux	Suppression des apports pluviaux dans le réseau – Régulation des eaux pluviales	49 666		
<b>Total première tranche</b>			<b>224 724</b>		
<b>DEUXIEME TRANCHE</b>					
Rue Turgot-Chemin du Clos Moreau –Route de Provins	Remplacement du collecteur de transfert	Suppression des débordements par temps de pluie	190 725		
Rue Montmart	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 44m <sup>3</sup> /j d'eaux claires parasites permanents	30 793		
Rue A. Chénier	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 12m <sup>3</sup> /j d'eaux claires parasites permanents	3 576		
<b>Total deuxième tranche</b>			<b>225 094</b>		
<b>TROISIEME TRANCHE</b>					
Rue du Cocheret – rue Turgot – Grande Rue	Mise en place d'un réseau de collecte pseudo-séparatif	Amélioration des écoulements – Réduction des rejets vers le milieu naturel		71 521	
	Réhabilitation d'un regard de visite	Réduction des eaux claires parasites permanentes	1 589		
Lieu-dit « Bois Blou » (zone d'urbanisation future)	Extension du réseau d'assainissement	Raccordement des futures habitations	72 117		
<b>Total troisième tranche</b>			<b>73 706</b>	<b>71 521</b>	
<b>Total</b>			<b>523 524</b>	<b>71 521</b>	



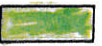

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

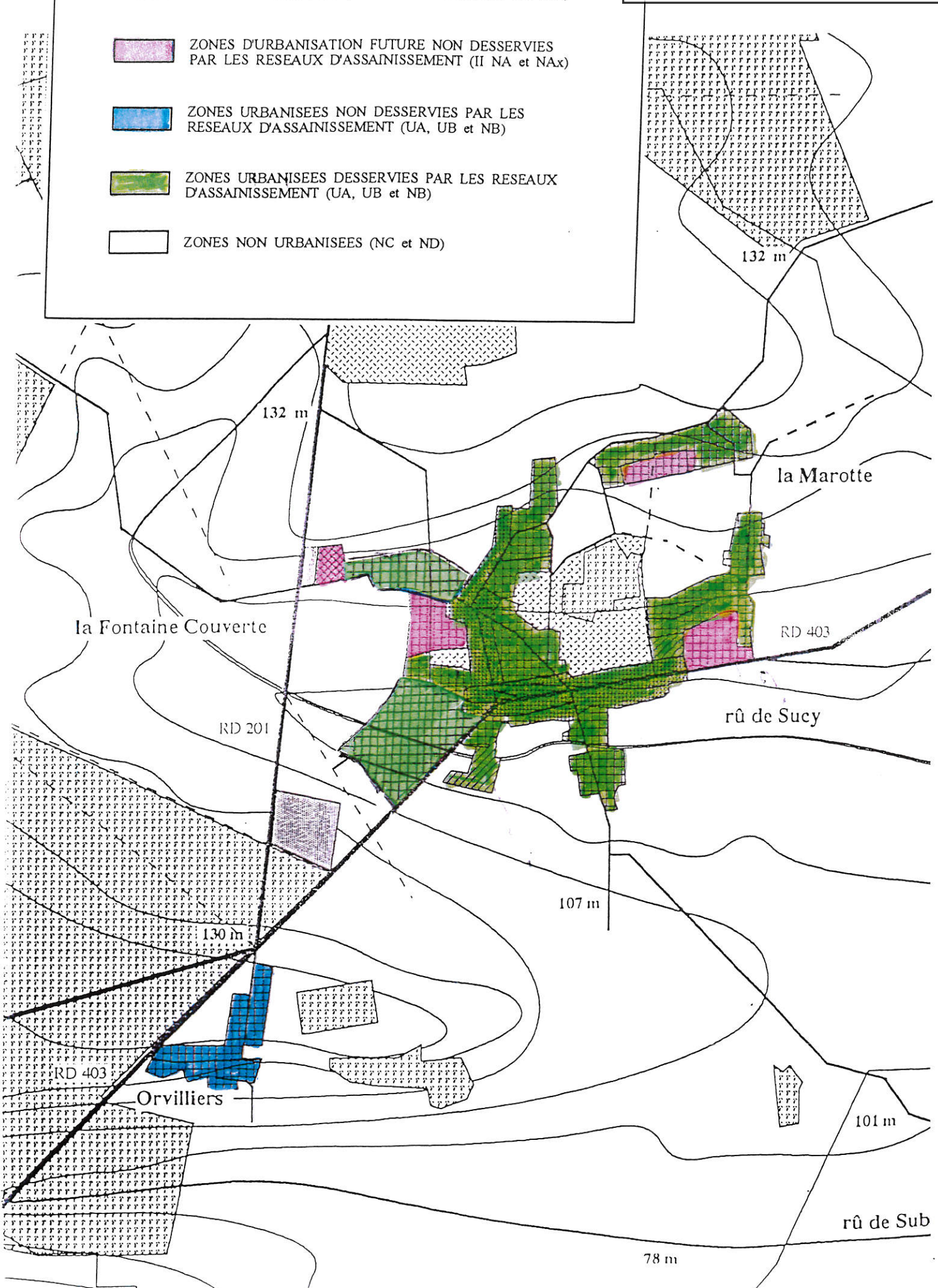
Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

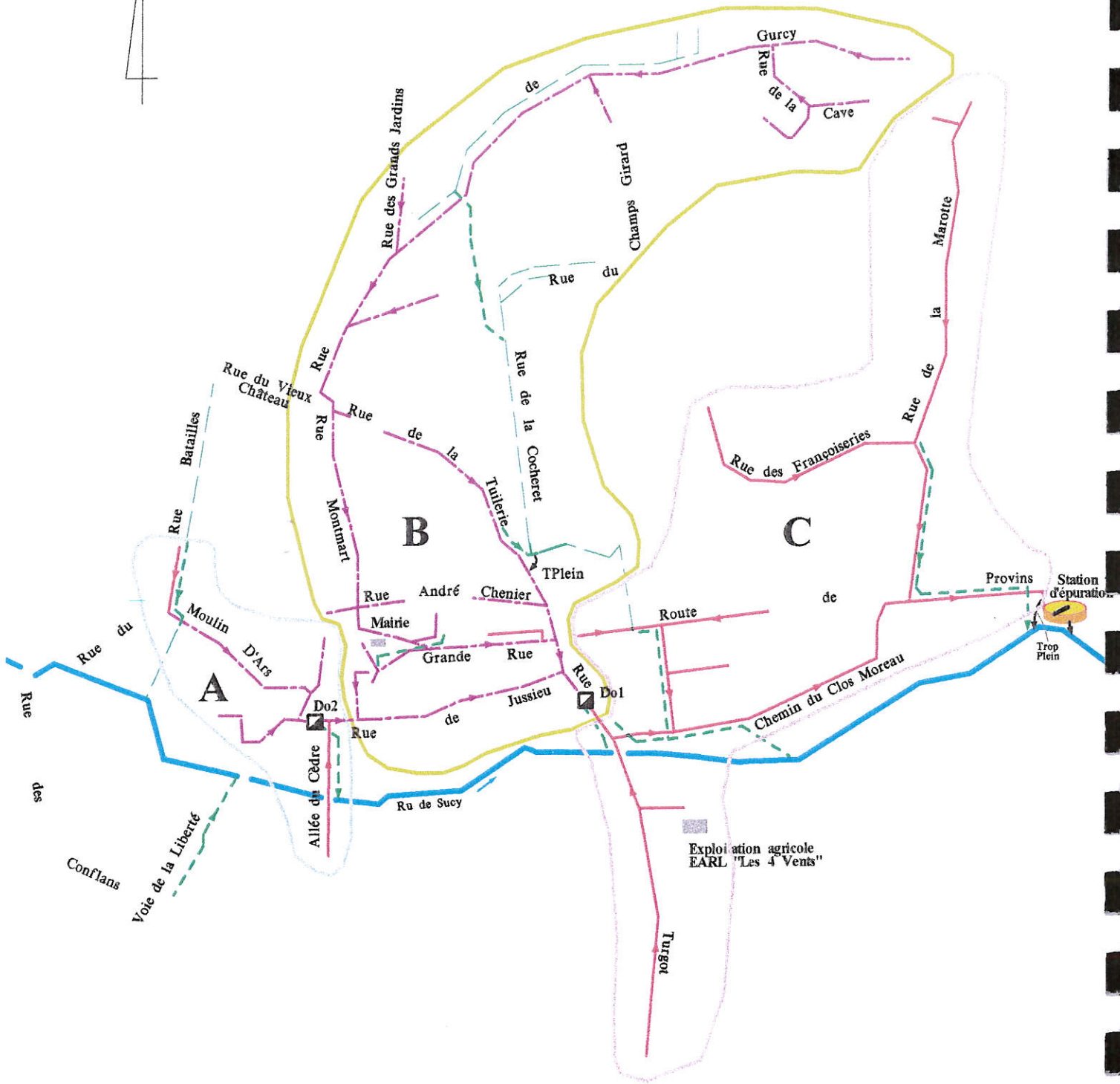
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

SCHEMA D'URBANISATION - LOCALISATION DES ZONES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (Source Plan d'Occupation des Sols)

-  ZONES D'URBANISATION FUTURE NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (II NA et NAx)
-  ZONES URBANISEES NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)
-  ZONES URBANISEES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)
-  ZONES NON URBANISEES (NC et ND)










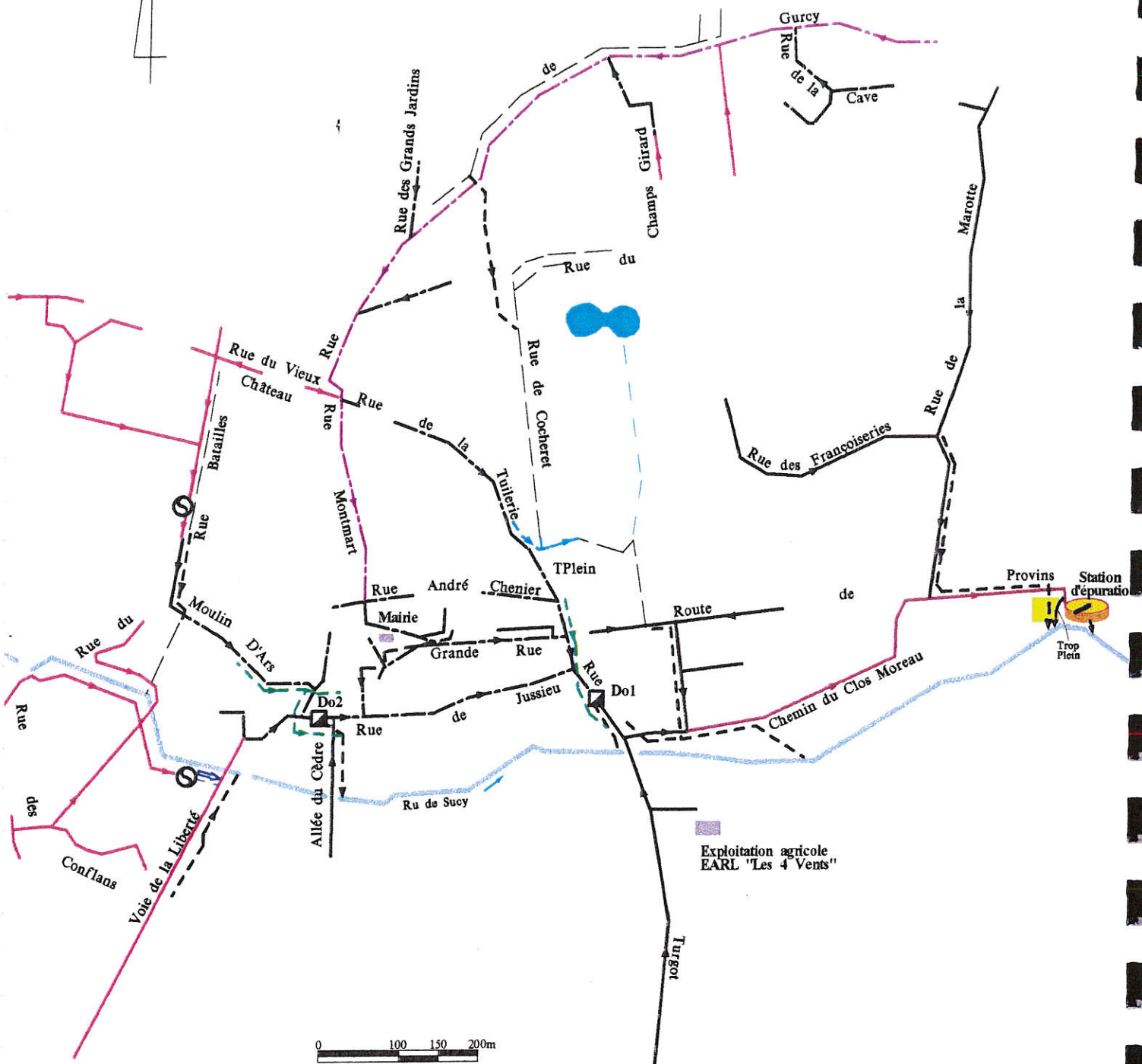


### Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP








#### Plan de zonage

-  réseaux d'eaux usées
-  réseaux d'eaux pluviales
-  réseaux unitaires
-  fossés
-  déversoir d'orage










### Aménagements préconisés

-  fossé pluvial à déconnecter du réseau unitaire
-  collecteur pluvial à poser
-  collecteur unitaire à réhabiliter
-  collecteur d'eaux usées à remplacer
-  création d'un bassin d'orage
-  collecteur d'eaux usées à poser
-  Poste de relèvement à mettre en place

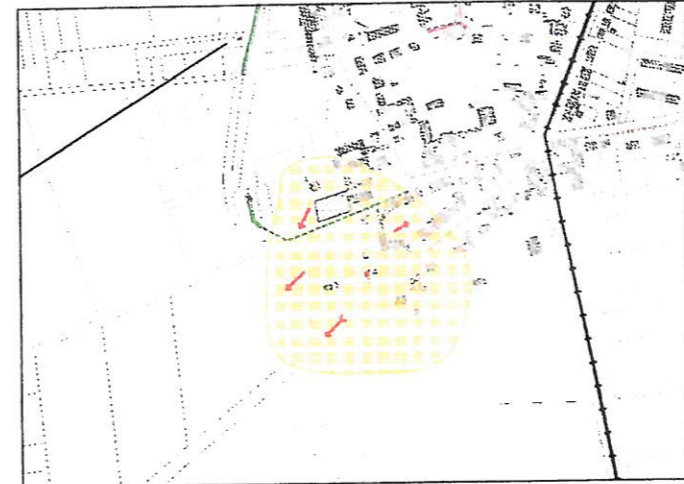
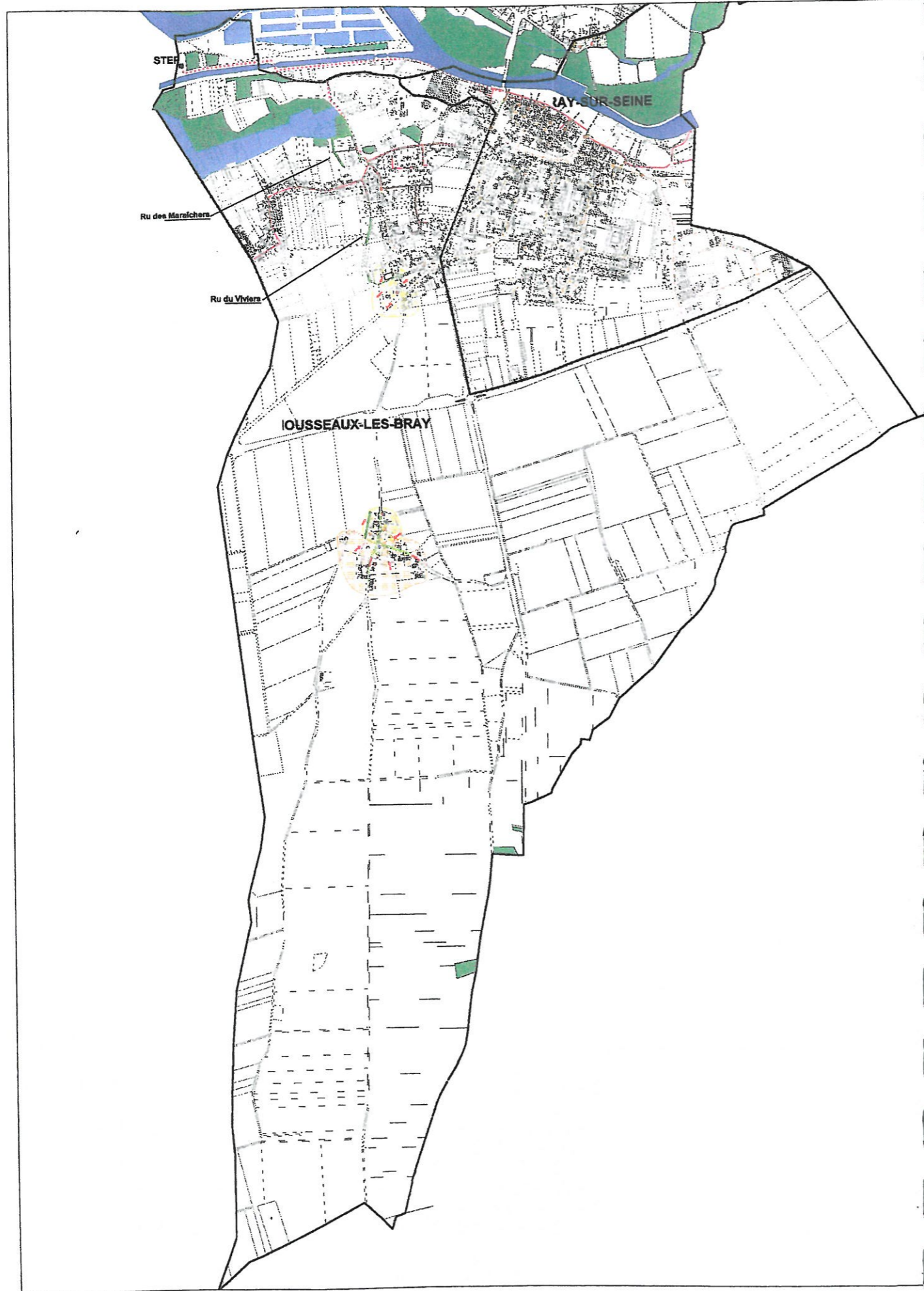
### Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUPE

-  réseaux d'eaux usées
-  réseaux d'eaux pluviales
-  réseaux unitaires
-  fossés
-  déversoir d'orage



**LEGENDE**

- Assainissement collectif**
  - Réseau d'eaux usées
  - Réseau de refoulement
  - Réseau unitaire
  - Déversoir d'orage
  - Poste de refoulement
  - Station d'épuration
- Pluvial**
  - Réseau pluvial
  - Fossé naturel
  - Caniveaux
- Cadastre**
  - Habitat
  - Hangars, garages
  - Zones ouverte à l'urbanisation
  - Zones boisées
  - Rivières et étangs
  - Zones marécageuses
  - Zones inondables
- Eau potable**
  - ▲ Forage d'eau potable
- Contraintes d'habitat**
  - Aucune contrainte (A)
  - Contrainte mineure (B)
  - Une contrainte majeure (C)
  - Plus d'une contrainte majeure (D)
  - Assainissement autonome impossible (I)
- Aptitude des sols à l'assainissement non collectif**
  - Très favorable (épandage simple)
  - Peu favorable (sol reconstitué)
  - Défavorable (sol reconstitué drainé)
  - Impossible
- Topographie**
  - Pente faible
  - Pente moyenne
  - Pente forte
- Sondages et tests de perméabilité effectués**
  - Sondage LROP 1995
  - Sondage IRIS Conseil 2005
  - Sondage G2C 2005
  - ▲ Perméabilité LROP 1995
  - ▲ Perméabilité IRIS Conseil 2005
  - ▲ Perméabilité G2C 2005



**Carte des contraintes et des filières d'assainissement autonome**



### LEGENDE

- Assainissement collectif**
  - Réseau d'eaux usées
  - Réseau d'égouttement
  - Réseau unitaire
  - Déversoir d'orage
  - Poste de refoulement
  - Station d'épuration
- Pluvial**
  - Réseau pluvial
  - Fossé naturel
  - Carniveaux
- Cadastre**
  - Habitat
  - Hangars, garages
  - Zones ouvertes à l'urbanisation
  - Zones boisées
- Rivières et étangs**
  - Zones marécageuses
  - Zones inondables
- Eau potable**
  - Forage d'eau potable
- Zonage d'assainissement**
  - Assainissement collectif
  - Assainissement non collectif



Carte de zonage

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications date

CONCEPT ENVIRONNEMENT

Paro d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel - BP 200  
27092 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.33.58.78.80  
Fax. 02.33.58.78.81

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGON	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:		1/4000		

Code plan: 346-77-ACT-06-2A-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Bâtiments et activités existantes

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

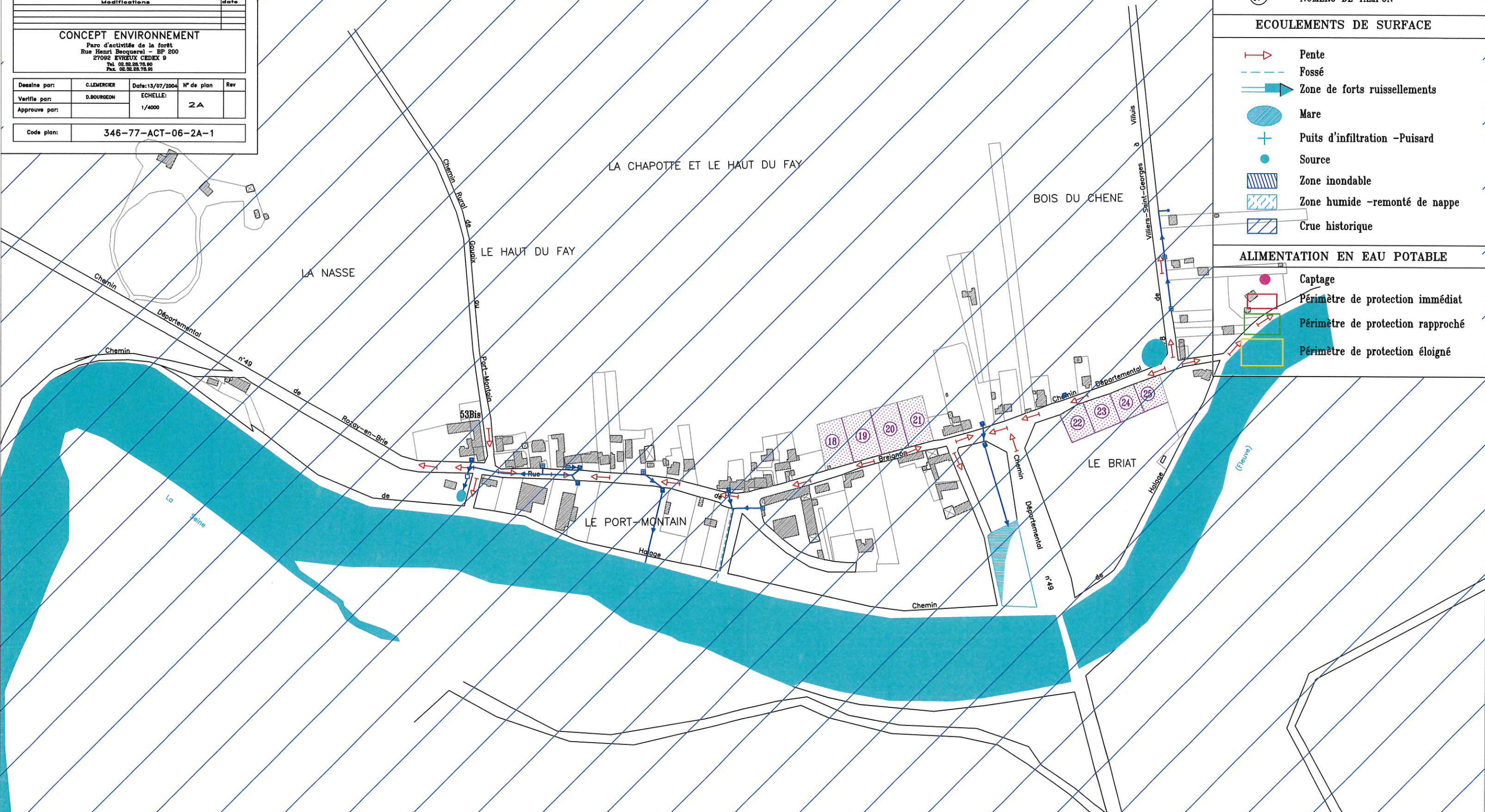
- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

ÉCOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

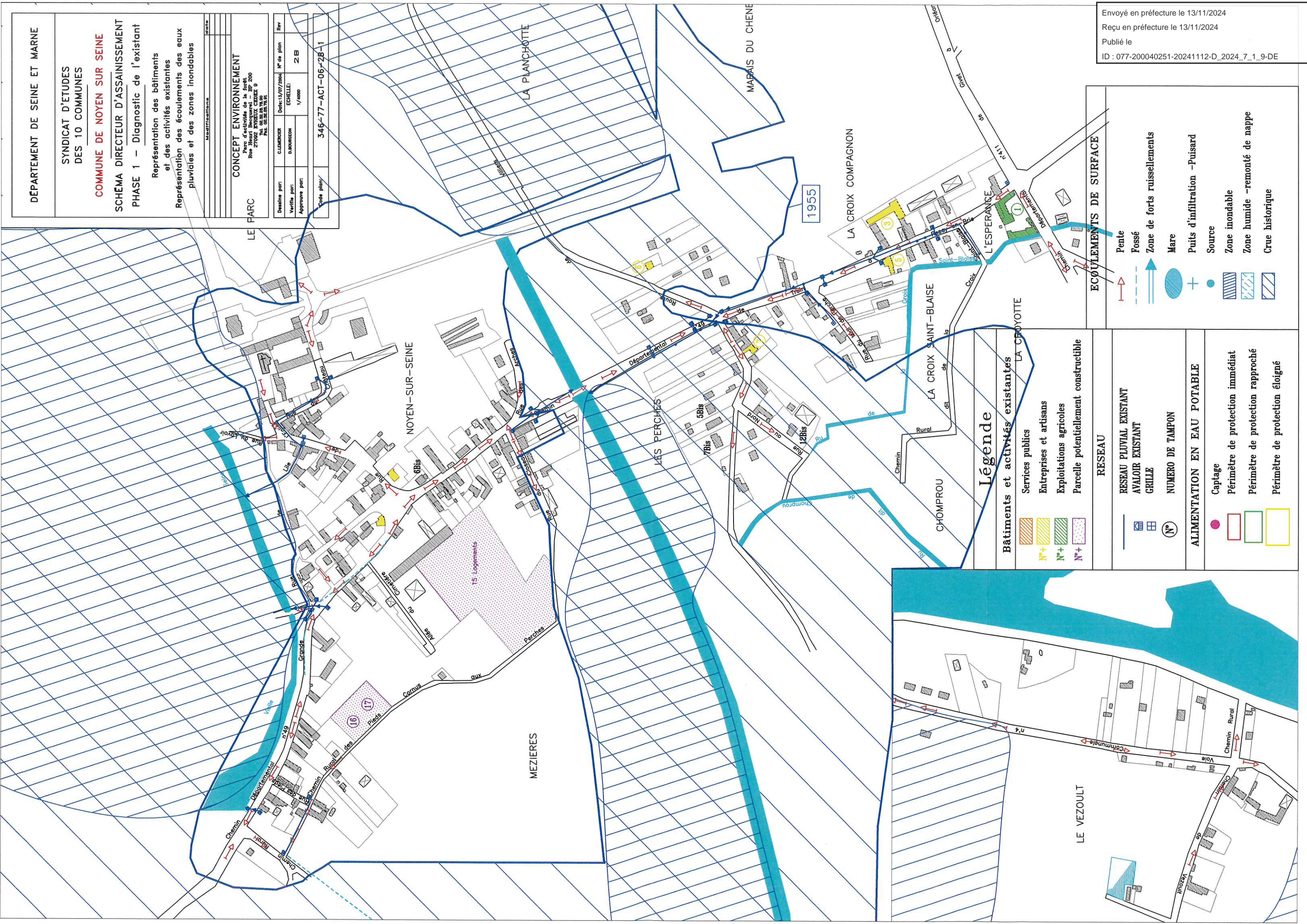
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné



Date				
Modifications				
CONCEPT ENVIRONNEMENT				
Plan d'activités de la forêt Rue Henri Becquerel - BP 200 RDZ 27092 YVREUX CEDEX 9 Tel. 03 23 23 23 00 Fax. 03 23 23 23 01				
Dessiné par:	C.LAMBERGER	Date: 13/07/2004	N° de plan:	Rev
Vérifié par:	Direction	ECHELLE:	1/1000	2 B
Approuvé par:				
Code plan:	346-77-ACT-06-2B-1			

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
 Reçu en préfecture le 13/11/2024  
 Publié le  
 ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



### Légende

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

**RESEAU**

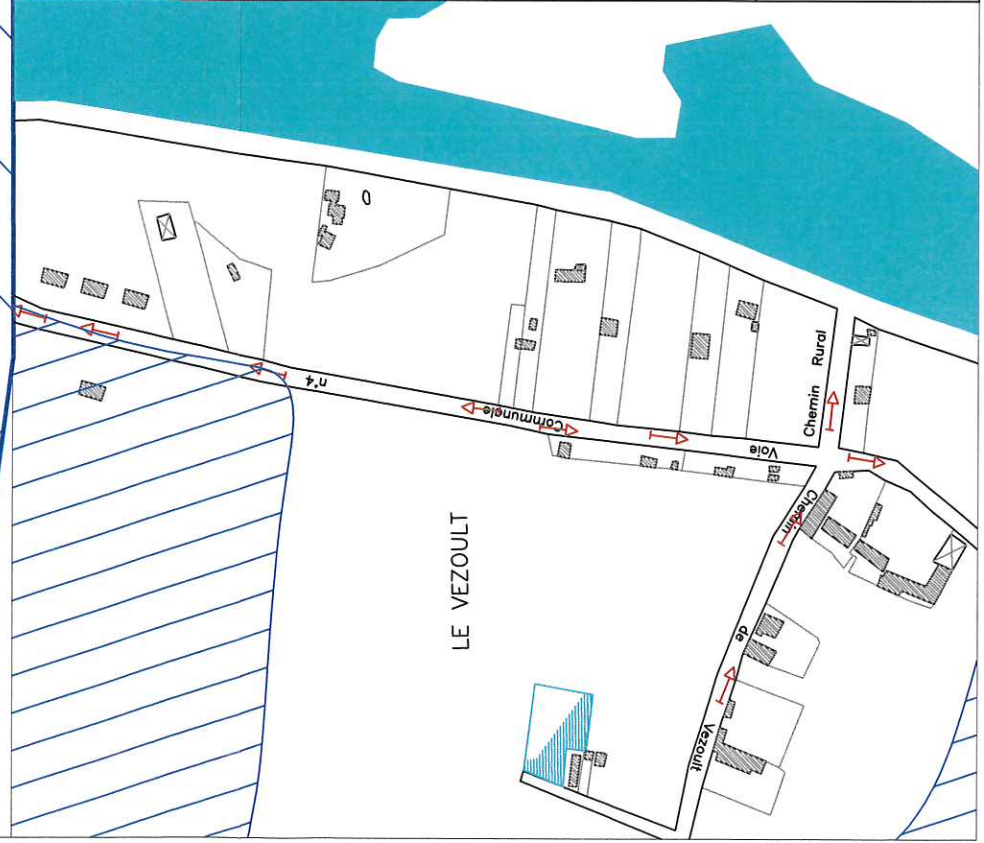
- RESEAU PLOUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

### ÉCOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : SEINE-ET-MARNE

Commune : PAROY

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

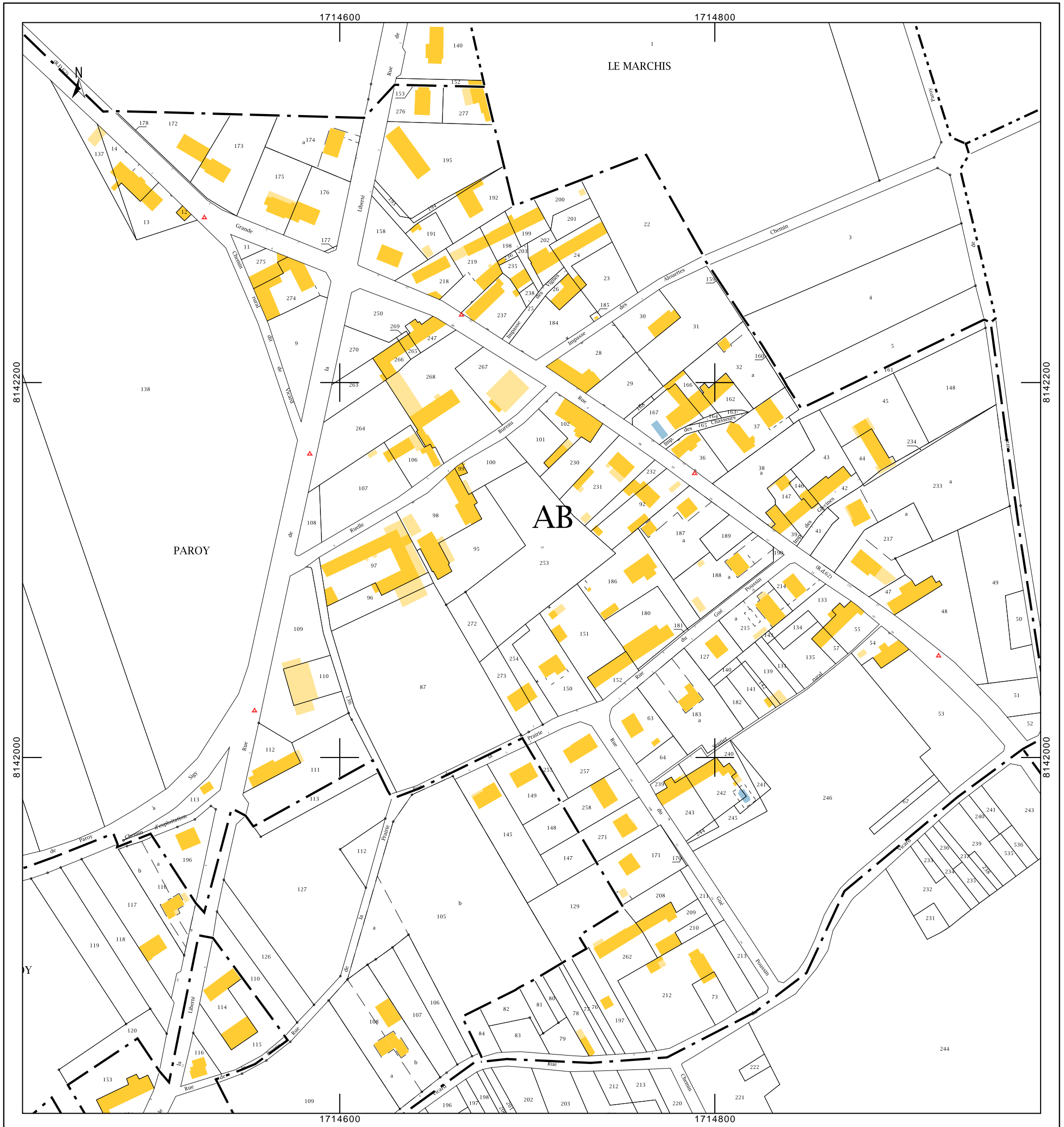
Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024  
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE  
Melun  
Pôle topographique et de gestion cadastrale  
Cité Administrative 77010  
77010 Melun Cedex  
tél. 01 64 41 30 03 -fax  
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





LE MARCHIS

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE PASSY-SUR-SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

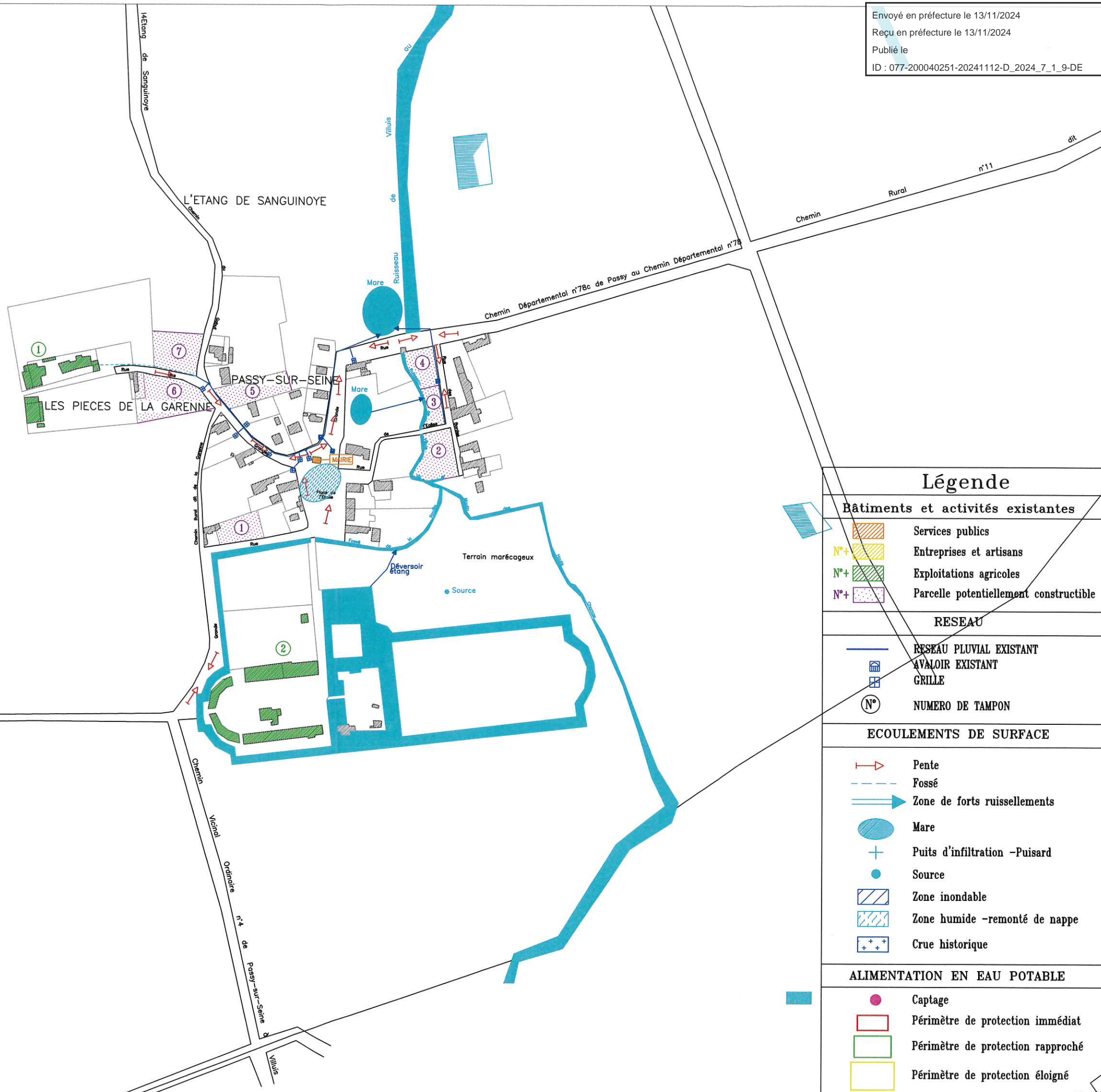
CONCEPT ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel - BP 200  
27002 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.32.28.78.00  
Fax. 02.32.28.78.01

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:		1/4000		

Code plan: 346-77-ACT-07-2A-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

ÉCOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

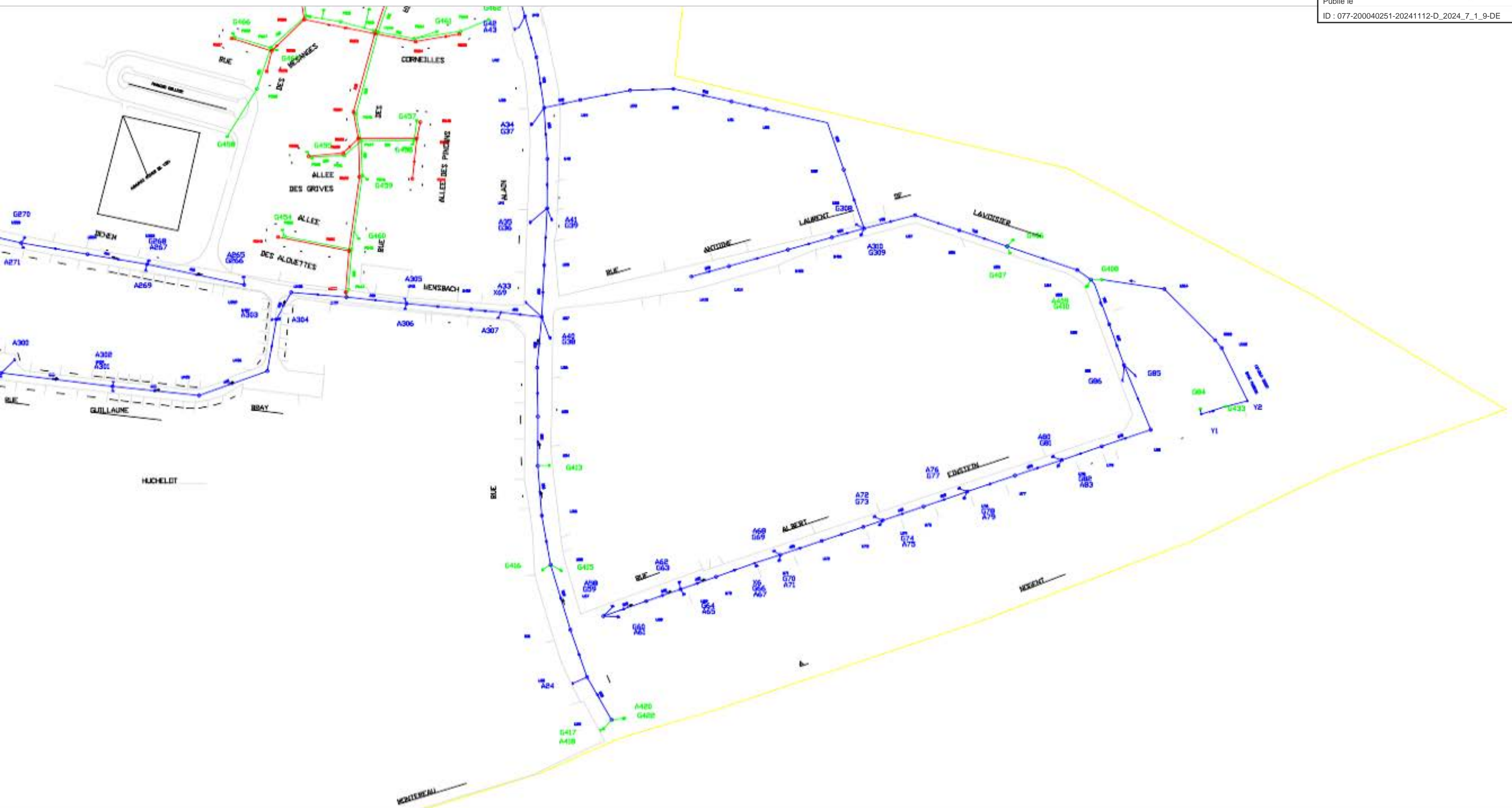
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné













Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

# CARTE DES CONTRAINTES

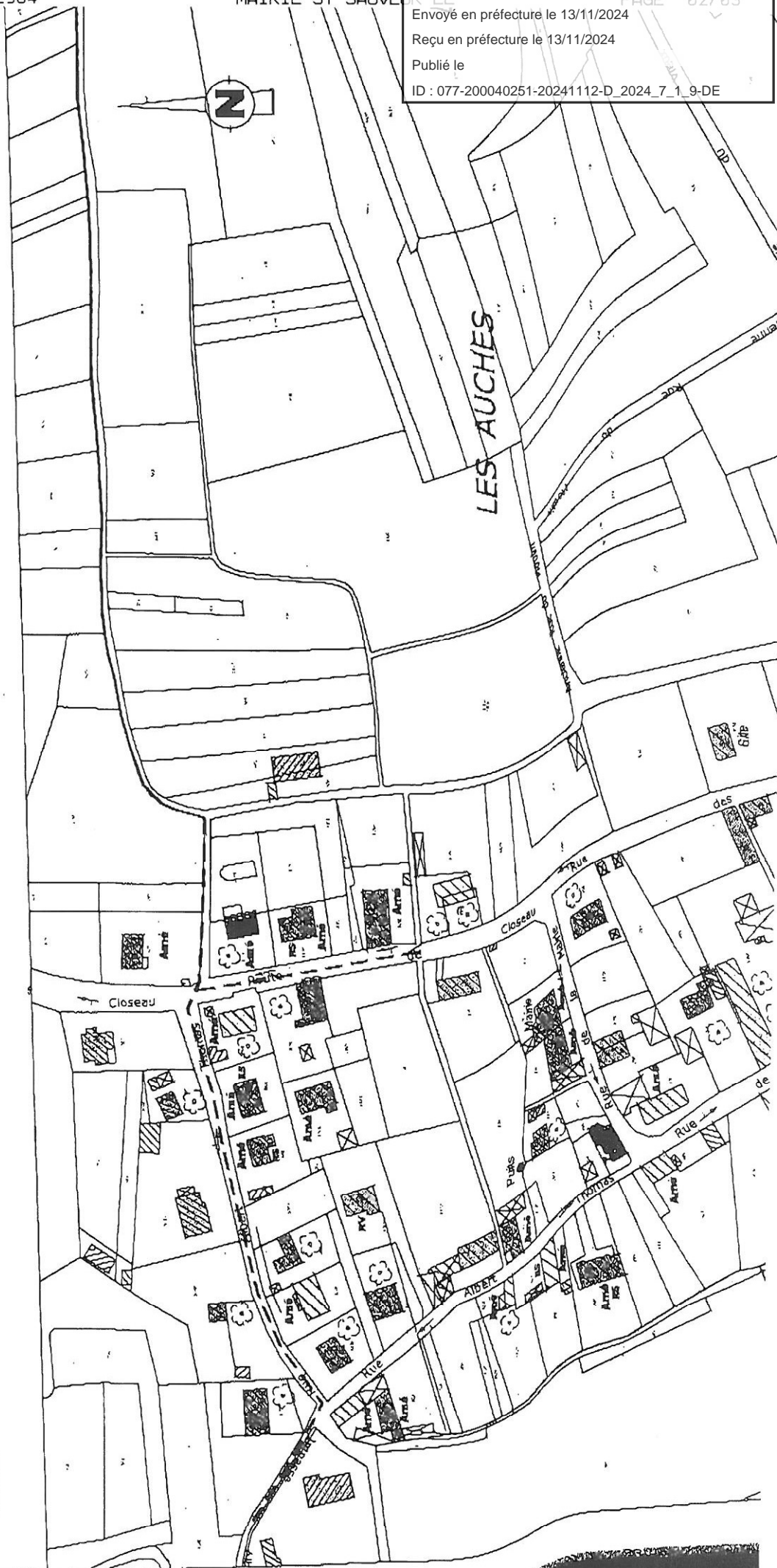
## Saint-Sauveur-les-Bray - Le Bourg

- T** Terrain faible
- A** Accès
- Cp/P** Contre pente/Pente
- Amé** Aménagement
- RS / RV** Résidence secondaire / vacante
- Topographie
- Cours d'eau
- Fossé à ciel ouvert
- Réseau eaux pluviales
- Zone inondable

- Contrainte impossible
- Contrainte forte
- Contrainte moyenne
- Contrainte faible
- Contrainte nulle



EGHELLE : 1/2 000

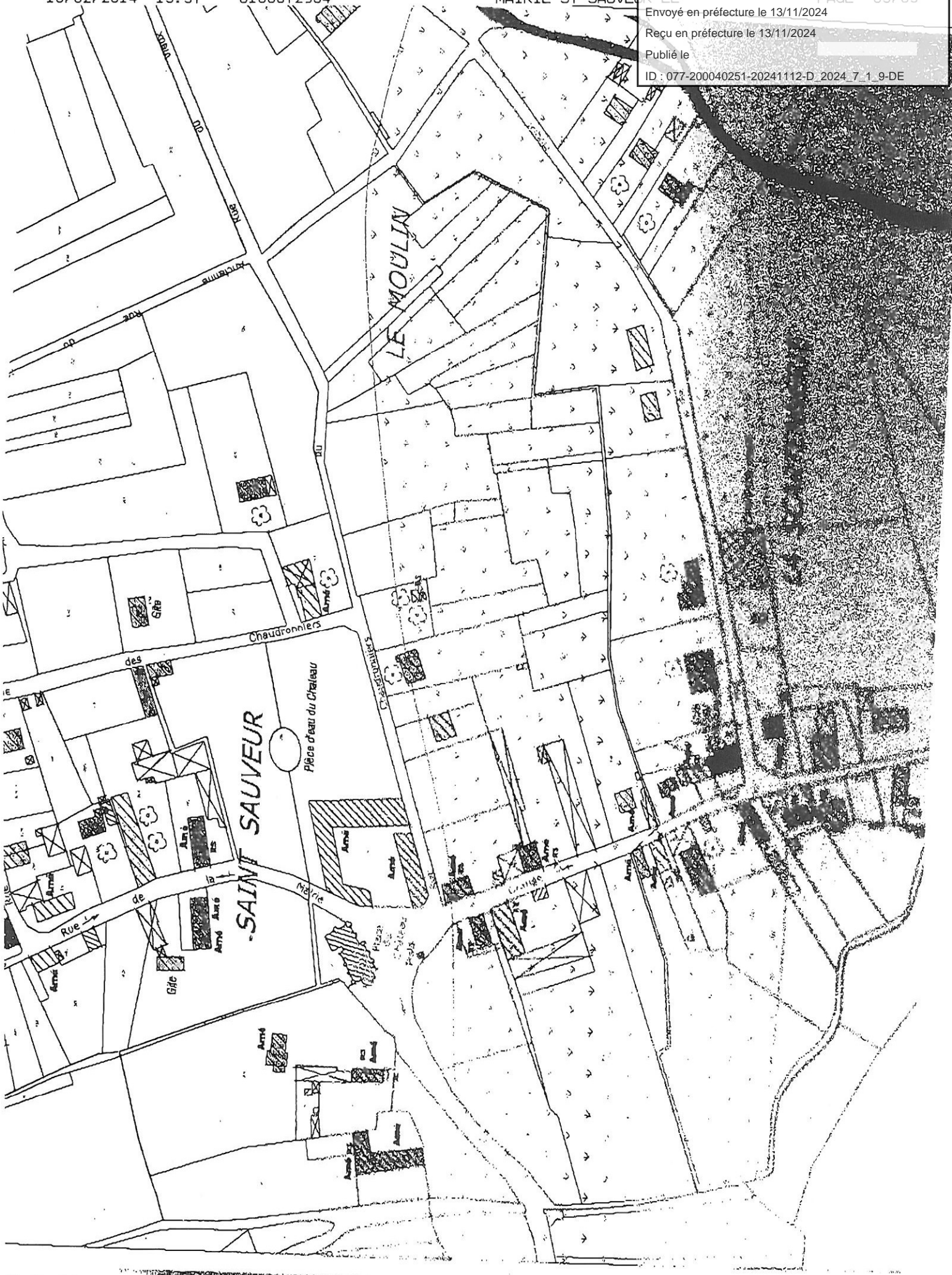


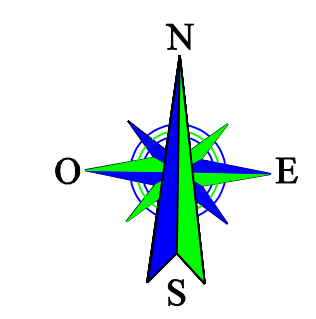
Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE






Echelle : 1/2000

**RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

<b>RESEAUX PRIVES</b>	
UNITAIRES	---
PLUVIAUX	---
INDIENNES	---
<b>RESEAUX INTERDEPARTEMENTAUX</b>	
UNITAIRES	---
USIS	---
PLUVIAUX	---
INDIENNES	---
<b>RESEAUX DEPARTEMENTAUX</b>	
UNITAIRES	---
USIS	---
PLUVIAUX	---
INDIENNES	---
<b>RESEAUX SYNDICAUX</b>	
UNITAIRES	---
USIS	---
PLUVIAUX	---
INDIENNES	---
<b>RESEAUX COMMUNAUX</b>	
UNITAIRES	---
USIS	---
PLUVIAUX	---
INDIENNES	---
<b>RESEAUX INDETERMINEES</b>	
INDIENNES	---

SEPARATEUR A HYDROCARBURE	CHASSE EN RESEAU
POSTE DE RELEVEMENT	CHENILLE DISJONCTIBLE
POSTE ANTI CRUE	TETE D'AQUEDUC
SEPHON	REGARD SIMPLE
BASSIN TAMPON	REGARD MIXTE
UNITE DE TRAITEMENT	REGARD A DECANTATION
DEVERSOR D ORAGE	REGARD DECALE
CHAMBRE DE DESSARLAGE	REGARD BORGNE
FUSIARD	REGARD FOIER
CLAPET ANTI CRUE	REGARD FICTIF
VANNE	GRILLE VISITABLE
EXUTOIRE	GRILLE NON VISITABLE
SOUPAPE	BRANCHEMENT
LIMNOMETRE	GRILLE
PLUVIOMETRE	GRILLE AVALOIR
VENTOUSE	AVALOIR SANS DECANTATION
TRAITEMENT EN RESEAU	AVALOIR A DECANTATION
POINT DE PRELEVEMENT	AVALOIR A SEPARATEUR D'HYDROCARBURE
DEBITMETRE	PHOTO
BALLON	CAMERA
VIDANGE	TEXTE
DEGRILLEUR EN RESEAU	DESSIN





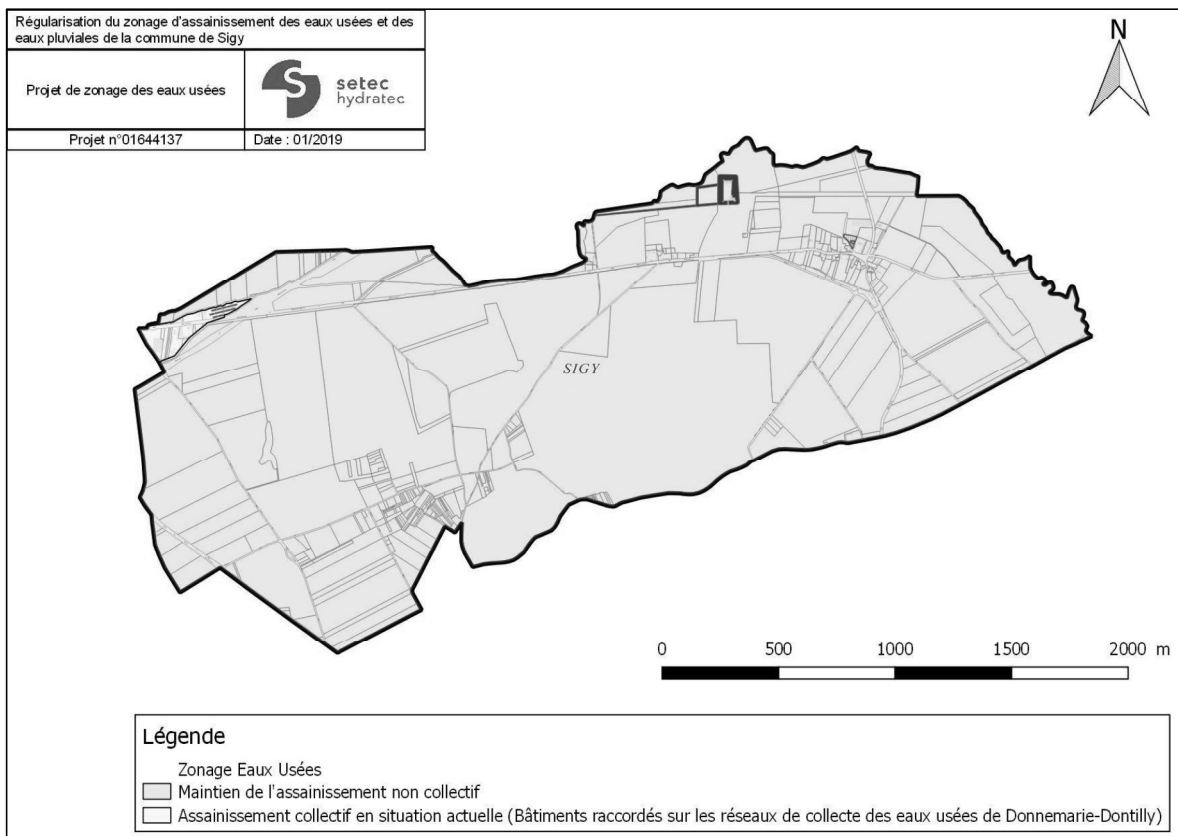


Figure 23 : Projet de zonage des eaux usées

## 4.2 ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Dans l'ensemble, aucun problème de ruissellement n'a été signalé par la commune. Les eaux pluviales se répartissent en différents point bas, et s'infiltrent normalement dans le sol ou rejoignent l'Auxence.

**Ainsi, les règles préconisées en cas d'aménagement des zones actuelles et pour les extensions futures** sont les suivantes :

**Sur l'ensemble du territoire communal**, toute imperméabilisation supplémentaire sera envisageable sous réserve d'associer au projet la réalisation d'une étude spécifique ; celle-ci permettra de définir les aménagements permettant de maîtriser et de traiter les eaux pluviales et de ruissellement.

Une des problématiques des eaux pluviales en zone urbaine, est la gestion des pluies courantes (pluie d'occurrence hebdomadaire ou mensuelle) qui génèrent une pollution du milieu naturel. L'infiltration/évaporation des eaux pluviales à la parcelle permet de retenir les premiers millimètres de pluie, sources de pollution potentielle, qui ne sont plus envoyés directement vers le milieu naturel.

### **Aspect quantitatif :**

**Pour les zones urbaines (les prescriptions concernent les aménagements futurs, c'est-à-dire les constructions nouvelles et les aménagements dans l'enveloppe urbaine existante) :**

- Les eaux pluviales sont à gérer prioritairement à la parcelle. Seul l'excès de ruissellement peut être rejeté au collecteur public d'eaux pluviales quand il est en place, après qu'aient été mises en œuvre, sur la parcelle privée, toutes les solutions susceptibles de limiter et/ou étaler les apports pluviaux. Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, stockage / infiltration, stockage / évacuation, réutilisation, ...) devront être mises en œuvre prioritairement quelle que soit la taille du projet (**afin de tendre vers la notion de « zéro rejet »**) pour une pluie de période de retour de 10 ans, voire supérieure si la protection des biens et des personnes l'exige.
- En cas d'impossibilité technique de gérer à la parcelle tout ou partie des eaux de ruissellement **justifiée par une étude de sol** (des tests de perméabilité devront être réalisés systématiquement pour définir les capacités d'infiltration du sol en place), le rejet des eaux pluviales sera régulé **pour une pluie d'occurrence décennale : 36 mm en 4h, voire supérieure si la protection des biens et des personnes l'exige :**
  - Pour les parcelles dont la surface totale du site est inférieure ou égale à 3 000 m<sup>2</sup> **et** la surface imperméabilisée est inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>, il sera demandé de stocker et de réguler à 3 L/s maximum les rejets d'eaux pluviales ;
  - Pour les parcelles dont la surface totale du site est supérieure à 3 000 m<sup>2</sup>, **ou** la surface imperméabilisée est supérieure à 500 m<sup>2</sup>, il sera demandé de gérer à la parcelle à minima les 5 premiers mm de pluie et :
  - Pour les sites dont la surface totale est inférieure à 3 ha de réguler l'excédent à 3 L/s maximum pour la pluie décennale.

- Pour les sites dont la surface totale est supérieure ou égale à 3 ha de réguler l'excédent au débit calculé sur la base de 1 L/s/ha maximum pour la pluie décennale.

#### **Pour les zones rurales :**

- il est à noter que la gestion de l'eau et la gestion des sols sont inséparables. C'est pourquoi, il faut éviter de labourer dans le sens de la pente sur les flancs de la vallée, désherber systématiquement les cultures, supprimer talus, haies, fossés et bandes enherbées, etc. car cela peut concourir à augmenter le ruissellement lorsque les précipitations sont fortes, et donc à amplifier les inondations.

#### **Aspect qualitatif :**

Toute demande de permis de construire n'émanant pas d'un particulier devra faire l'objet de mesures permettant d'améliorer la qualité des eaux pluviales et de préserver la qualité du milieu récepteur : obligation de mettre en place des ouvrages de prétraitement ou de traitement (filtres plantés, déboureur, décanteurs lamellaires, séparateurs hydrocarbures...) des eaux pluviales adaptés à l'activité et à la configuration du site, et s'appliquant aux eaux de ruissellement issues de l'ensemble du site (imperméabilisations actuelles et nouvelles).

#### **Information sur les techniques alternatives :**

Des techniques alternatives permettent de réduire les flux et de diminuer la pollution en agissant pour ralentir, stocker, infiltrer (dans les zones autorisées), utiliser les eaux, intercepter et traiter les polluants :

- Tranchées, bassins et puits d'infiltration ; fossés et noues, participant entre autres à la décantation et à la filtration des eaux ;
- Chaussées à structure réservoir ;
- Surfaces urbaines pouvant être conçues pour momentanément stocker les excédents d'eaux, tout en conciliant cette fonction avec d'autres usages (terrain de sport, parcs, placettes, ...) ;
- Gouttières dirigées vers un parterre végétal, un fossé ;
- Bassins de retenue en surface (bassin en eau ou à sec / citernes) pouvant constituer un atout esthétique et / ou économique en offrant une réserve d'eau pour l'arrosage, le nettoyage, les sanitaires ou les machines à laver (pour le domaine privé) ; bassins enterrés ;
- Stockage (bassin, citerne enterrée, revêtements alvéolaires en plastique) et restitution avec un débit limité une fois la pluie passée ;
- Paillage, désherbage thermique pour limiter l'apport de produits phytosanitaires au milieu naturel.

D'un point de vue économique, il est à noter que :

- L'Agence de l'Eau Seine- Normandie peut aider les particuliers lorsqu'une opération groupée est prise en charge par la commune (conseils aux communes et aides financières spécifiques) ;
- Des économies importantes peuvent être réalisées dans le cas, par exemple, d'une récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ou pour les sanitaires.

Les prescriptions ci-dessus allant dans le sens du « zéro rejet » est conforme aux objectifs fixés dans le PLUi : gestion des eaux pluviales à la parcelle sur le territoire du CCBM.

La gestion des eaux pluviales est explicitée par le logigramme ci-après.



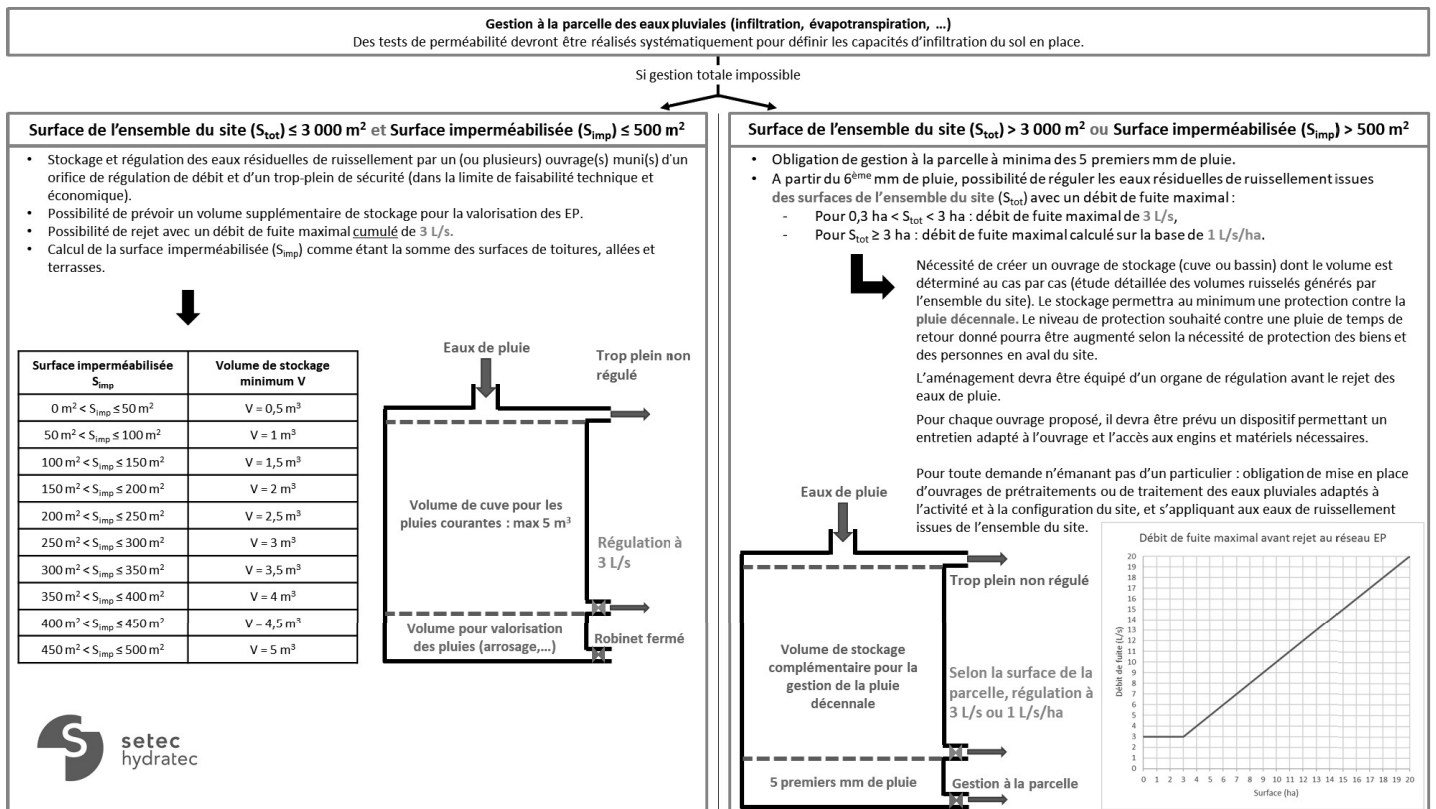


Figure 24 : Logigramme de gestion des eaux pluviales

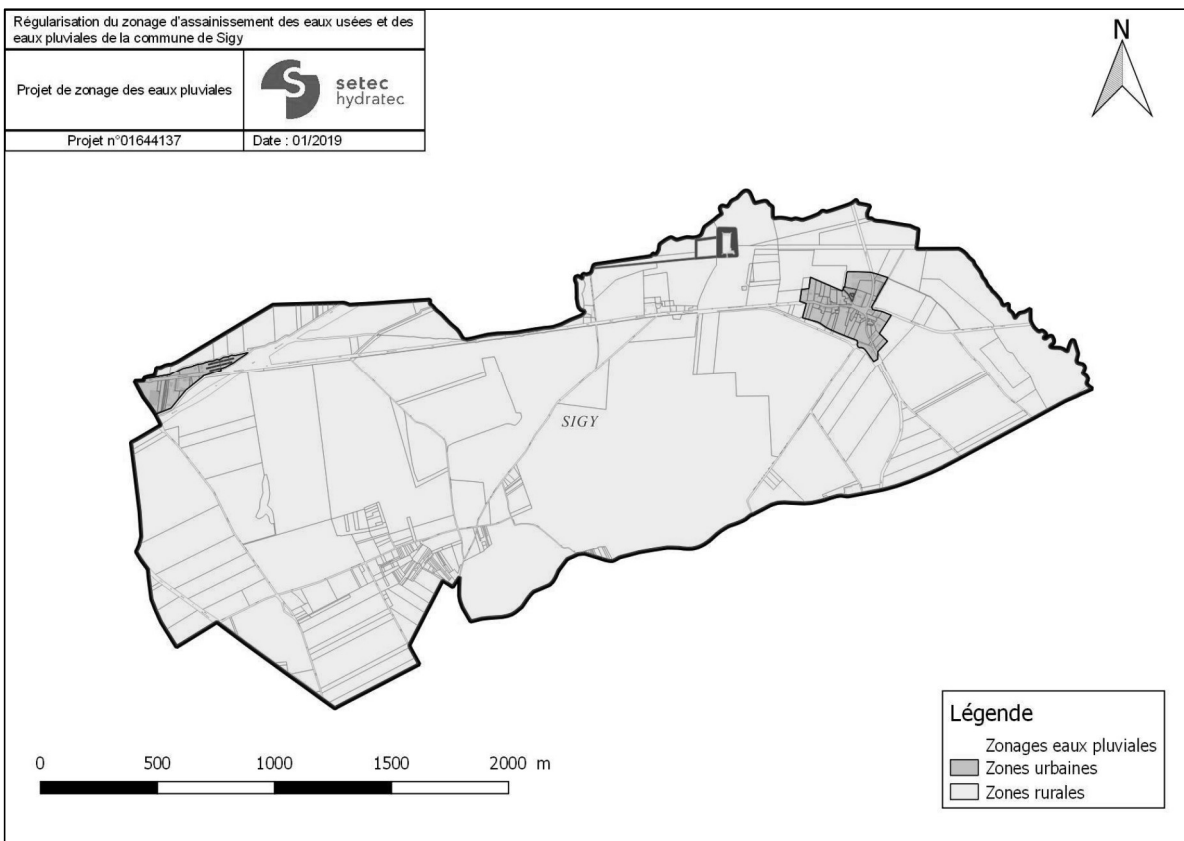
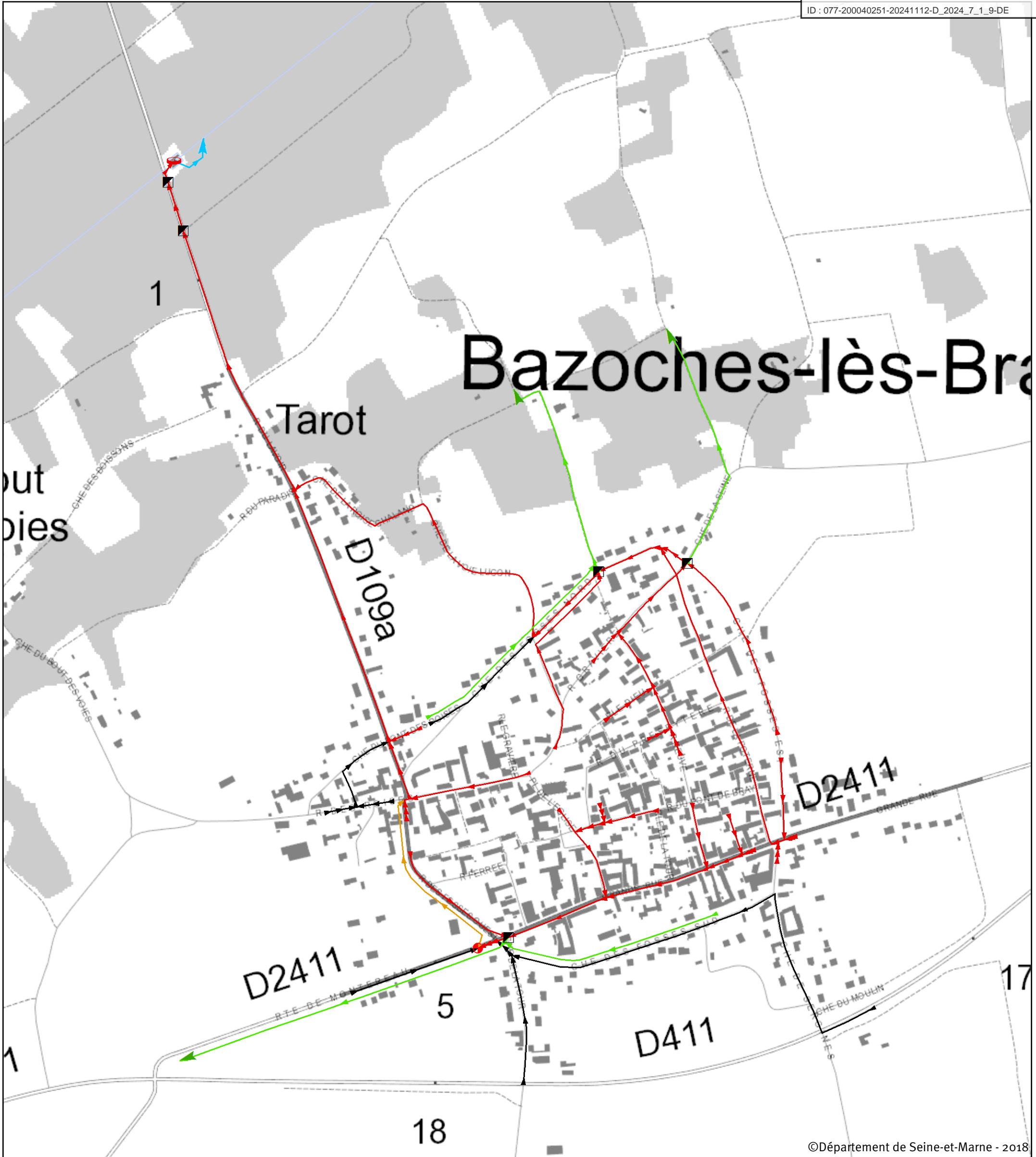
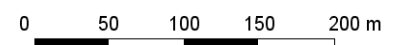


Figure 25 : Carte du zonage des eaux pluviales

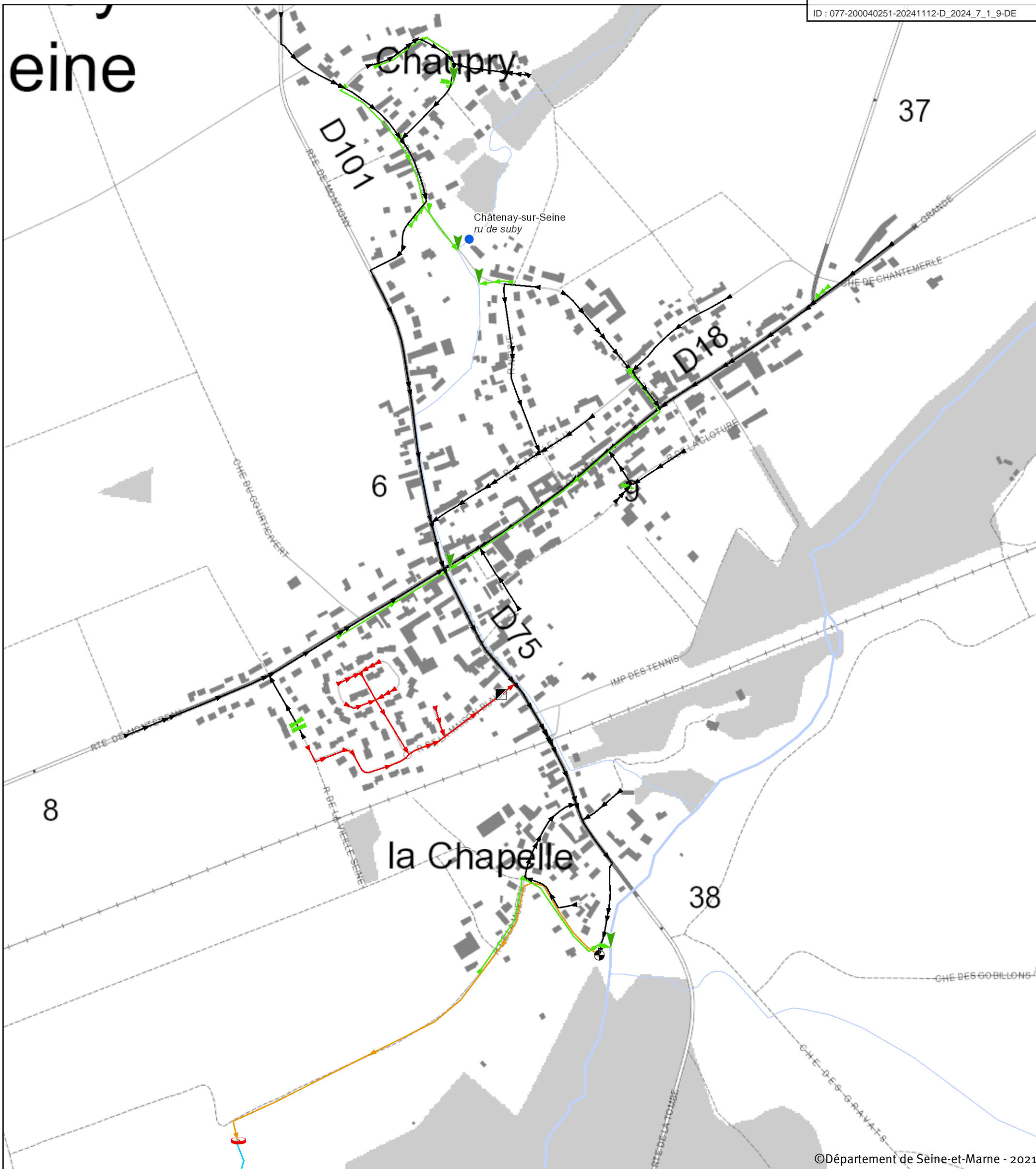


©Département de Seine-et-Marne - 2018

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 28/12/2018  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IAU-IdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016



- |  |                               |                                |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service            | Rejet de station              | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | Rejet de station industrielle | Eaux usées                     |
| Bassin d'infiltration                      | Rejet industriel              | Unitaire                       |
| Bassin d'orage                             | Rejet pluvial                 | Eaux pluviales                 |
| Décanteur                                  | Rejet régulation unitaire     | Refoulement eaux usées         |
| Dessableur                                 | Rejet trop plein de poste     | Eaux traitées                  |
| Déversoir d'orage                          | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement                        | Station sous vide             |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein        |                               |                                |
| Puisard                                    |                               |                                |
| Puits                                      |                               |                                |

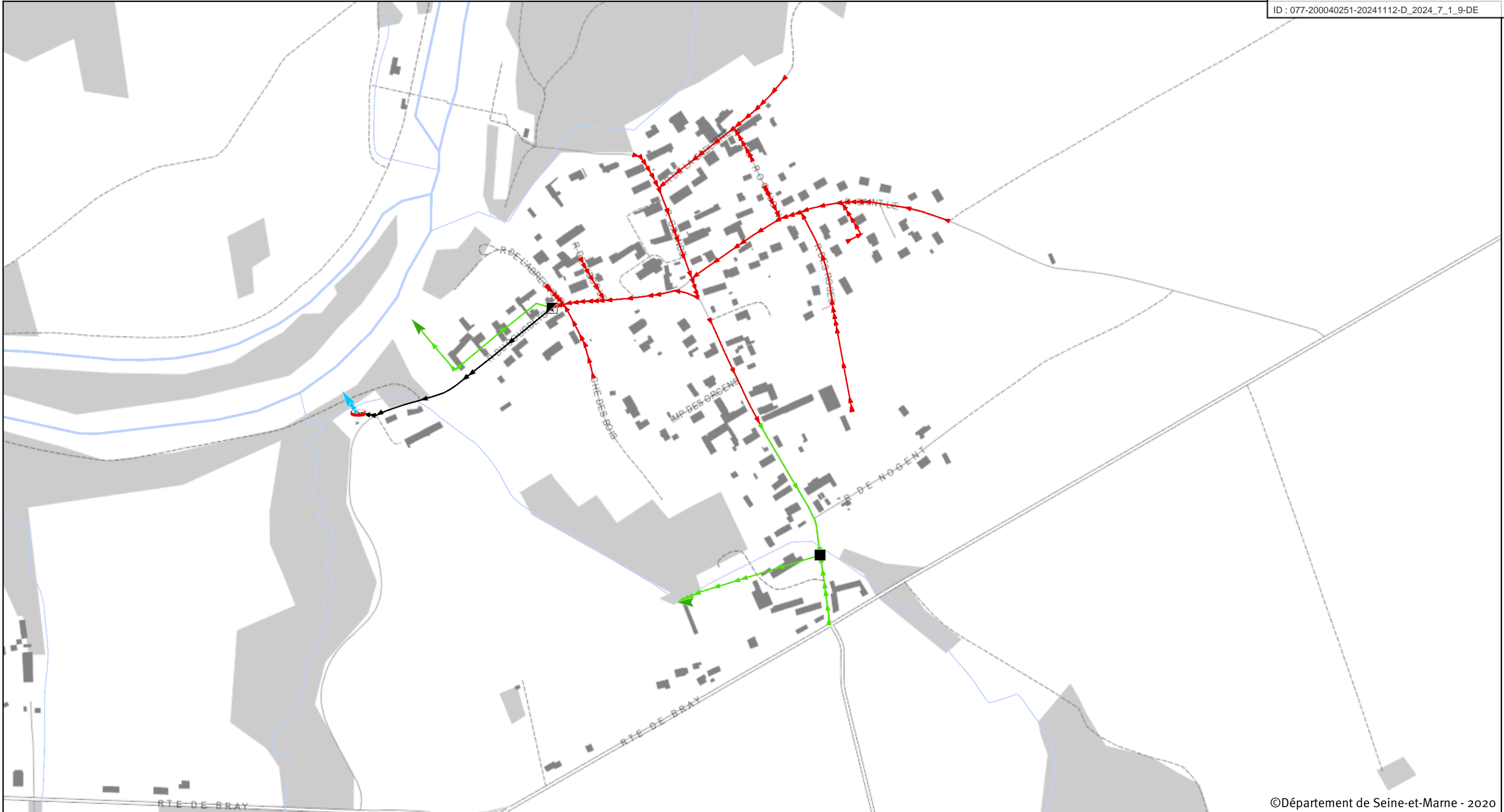


©Département de Seine-et-Marne - 2021

N  
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 01/04/2021  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IGN - BDTOP0® mai 2018 - ADMIN EXPRESS® 2020

0 50 100 150 200 m

- |                                     |                               |                                |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service     | Puits                         | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| <b>Ouvrages d'assainissement</b>    | Rejet de station              | Eaux usées                     |
| Bassin d'infiltration               | Rejet de station industrielle | Unitaire                       |
| Bassin d'orage                      | Rejet industriel              | Eaux pluviales                 |
| Décanteur                           | Rejet pluvial                 | Refoulement eaux usées         |
| Dessableur                          | Rejet régulation unitaire     | Eaux traitées                  |
| Déversoir d'orage                   | Rejet trop plein de poste     |                                |
| Poste de relèvement                 | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein | Station sous vide             |                                |
| Puisard                             |                               |                                |



©Département de Seine-et-Marne - 2020

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 17/01/2020

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 50 100 150 200 m

Stations du réseau de surveillance

- Réseau complémentaire de bassin (RCB)
- Réseau d'intérêt départemental (RID)
- Réseau de contrôle de surveillance (RCS)
- Réseau de contrôle opérationnel (RCO)
- Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (RCO phyto)
- Réseau d'acquisition de données (ACQ)

Réseaux autres partenaires

Ouvrages d'assainissement

- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein

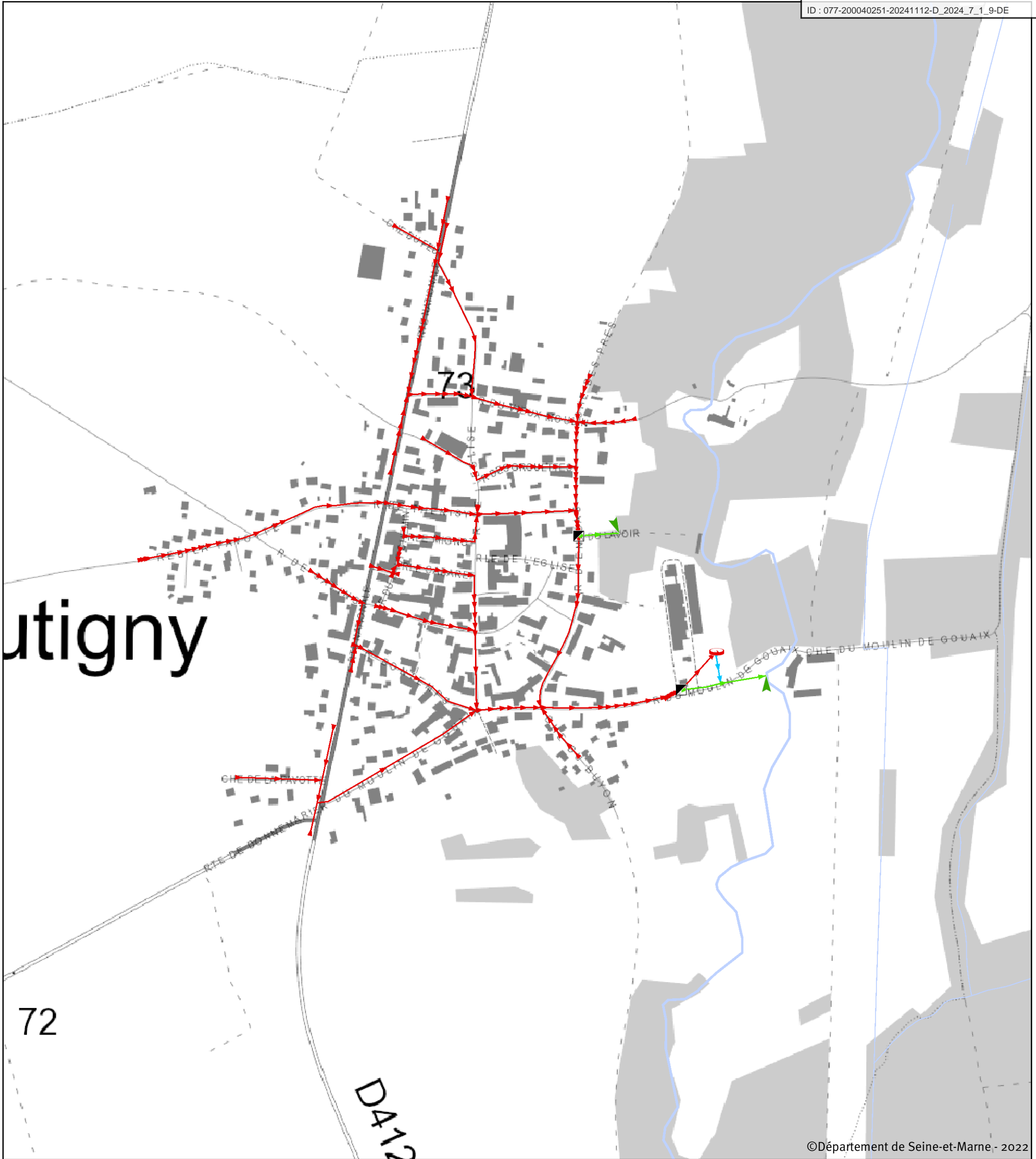
Puisard

- Puits
- ▼ Rejet de station
- ▼ Rejet de station industrielle
- ▼ Rejet industriel
- ▼ Rejet pluvial
- ▼ Rejet régulation unitaire
- ▼ Rejet trop plein de poste
- Résurgence

Station sous vide

Réseau d'assainissement

- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées



©Département de Seine-et-Marne - 2022

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 01/09/2022  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA  
IAU-îdF / ©IAU-îdF / ©IGN - BDTOP0® mai 2018 - BDTOP0® 2019 - ADMIN EXPRESS® 2020

0 50 100 150 200 m

- |                                     |                               |                                |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service     | Puits                         | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| <b>Ouvrages d'assainissement</b>    | Rejet de station              | Eaux usées                     |
| Bassin d'infiltration               | Rejet de station industrielle | Unitaire                       |
| Bassin d'orage                      | Rejet industriel              | Eaux pluviales                 |
| Décanteur                           | Rejet pluvial                 | Refoulement eaux usées         |
| Dessableur                          | Rejet régulation unitaire     | Eaux traitées                  |
| Déversoir d'orage                   | Rejet trop plein de poste     |                                |
| Poste de relèvement                 | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein | Station sous vide             |                                |
| Puisard                             |                               |                                |

# Schéma d'assainissement : SOGNOLLES-EN-MONTOIS (037745401000)

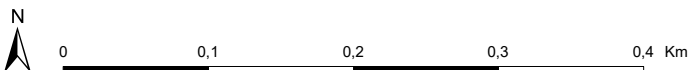
Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



©Département de Seine-et-Marne - 2024

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA  
©IAU-idF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

**Stations d'épuration** **Réseaux d'assainissement** **Ouvrages du réseau d'assainissement** **Poste de relèvement**  
● EN EXPLOITATION ● Eaux usées  
● Eaux pluviales  
● Refoulement eaux usées





©Département de Seine-et-Marne - 2017

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 12/01/2017  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DPR  
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® 2013 - GEOFLA® 2003

0 50 100 150 200 m

- |  |                               |                                |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service            | Puits                         | Station sous vide              |
| <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | Rejet de station              | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| Bassin d'infiltration                      | Rejet de station industrielle | Eaux usées                     |
| Bassin d'orage                             | Rejet industriel              | Unitaire                       |
| Décanteur                                  | Rejet pluvial                 | Eaux pluviales                 |
| Dessableur                                 | Rejet régulation unitaire     | Refoulement eaux usées         |
| Déversoir d'orage                          | Rejet trop plein de poste     | Eaux traitées                  |
| Poste de relèvement                        | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein        |                               |                                |
| Puisard                                    |                               |                                |





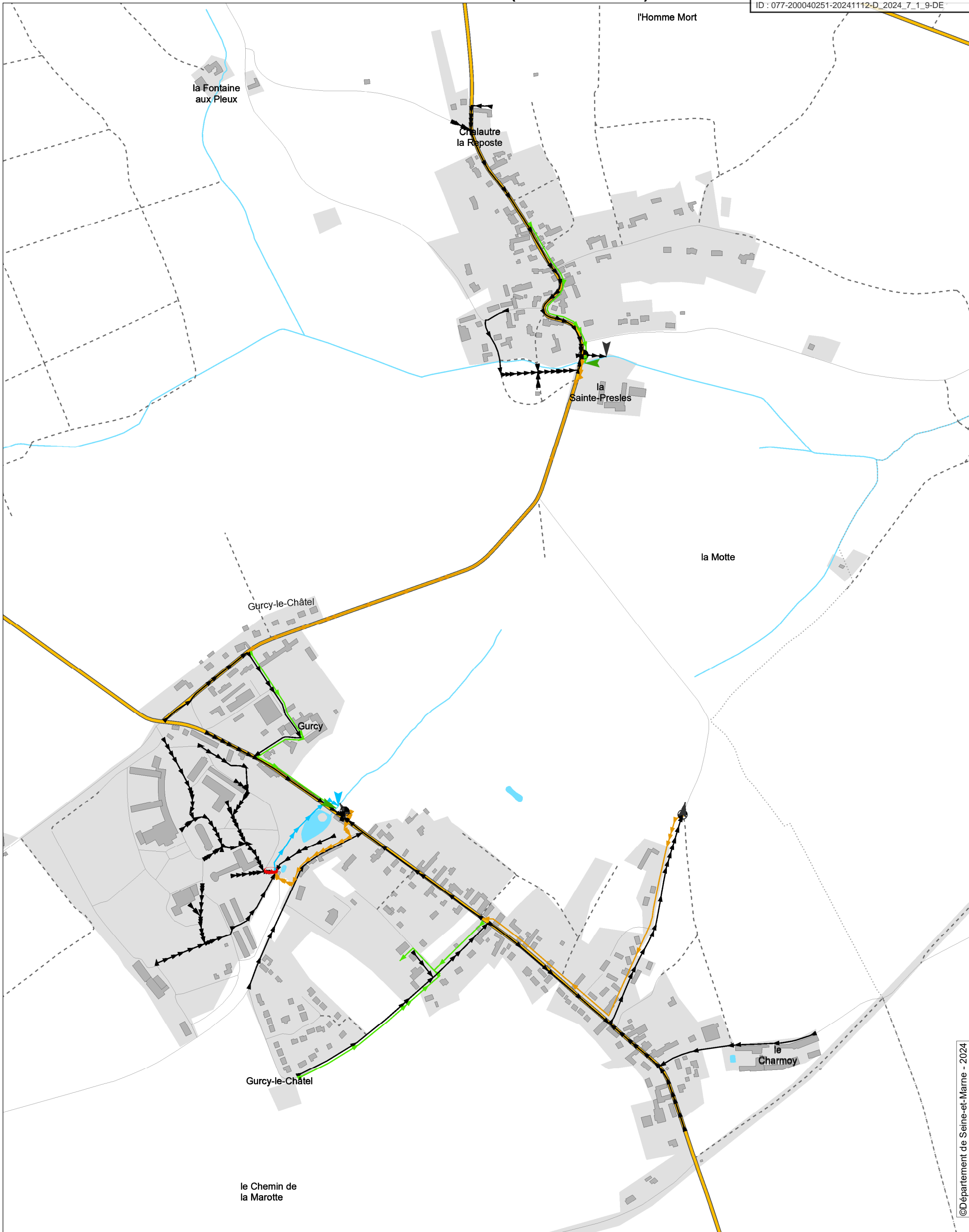
N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 23/04/2018  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IAU-ÎdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2017 - GEOFLA® 2016

0 25 50 75 100 m

- |  |                               |                                |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service            | Rejet de station              | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | Rejet de station industrielle | Eaux usées                     |
| Bassin d'infiltration                      | Rejet industriel              | Unitaire                       |
| Bassin d'orage                             | Rejet pluvial                 | Eaux pluviales                 |
| Décanteur                                  | Rejet régulation unitaire     | Refoulement eaux usées         |
| Dessableur                                 | Rejet trop plein de poste     | Eaux traitées                  |
| Déversoir d'orage                          | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement                        | Station sous vide             |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein        |                               |                                |
| Puisard                                    |                               |                                |
| Puits                                      |                               |                                |

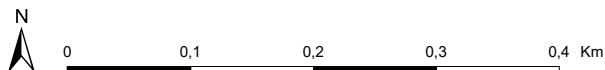
# Schéma d'assainissement : GURCY-LE-CHATEL (037722301000)

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA  
©IAU-idf / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

- |                             |                                 |  |                         |                                  |
|-----------------------------|---------------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|
| <b>Stations d'épuration</b> | <b>Réseaux d'assainissement</b> | <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | <b>Rejet de station</b> | <b>Rejet trop plein de poste</b> |
| ● EN EXPLOITATION           | → Eaux usées                    | ● Poste de relèvement                      | ▶ Rejet pluvial         |                                  |
|                             | → Eaux pluviales                |  |                         |                                  |
|                             | → Refoulement eaux usées        |  |                         |                                  |
|                             | → Eaux traitées                 |  |                         |                                  |





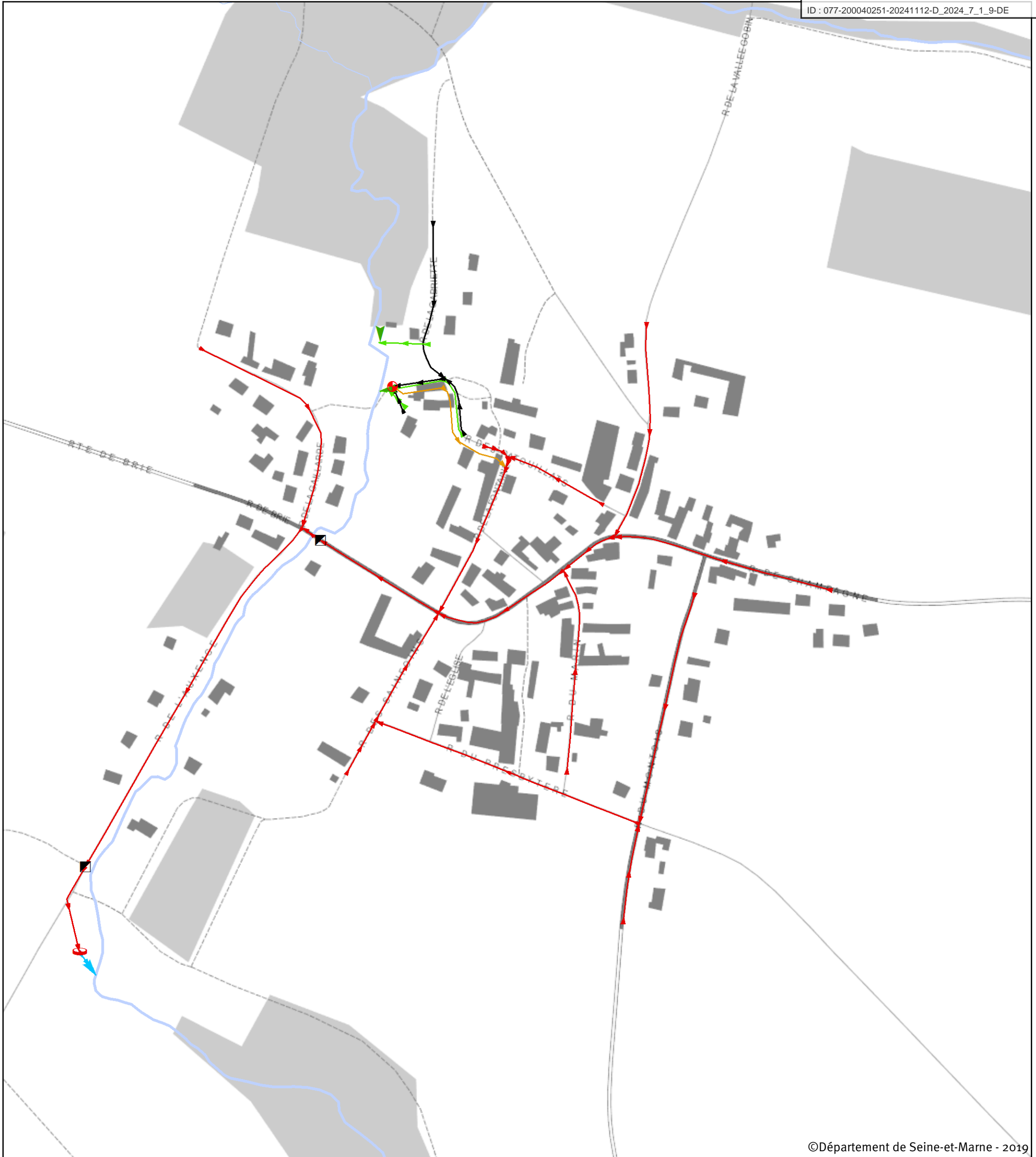
©Département de Seine-et-Marne - 2018

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 26/12/2018

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 50 100 150 200 m

- |  |                                     |                           |               |
|--|-------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Stations d'épuration en service            | Poste de relèvement sans trop plein | Rejet pluvial             | <b>Réseau</b> |
| <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | Puisard                             | Rejet régulation unitaire | Ea            |
| Bassin d'infiltration                      | Puits                               | Rejet trop plein de poste | Un            |
| Bassin d'orage                             | Rejet de station                    | Résurgence                | Ea            |
| Décanteur                                  | Rejet de station industrielle       | Station sous vide         | Re            |
| Dessableur                                 | Rejet industriel                    |                           | Ea            |
| Déversoir d'orage                          |                                     |                           |               |
| Poste de relèvement                        |                                     |                           |               |



©Département de Seine-et-Marne - 2019

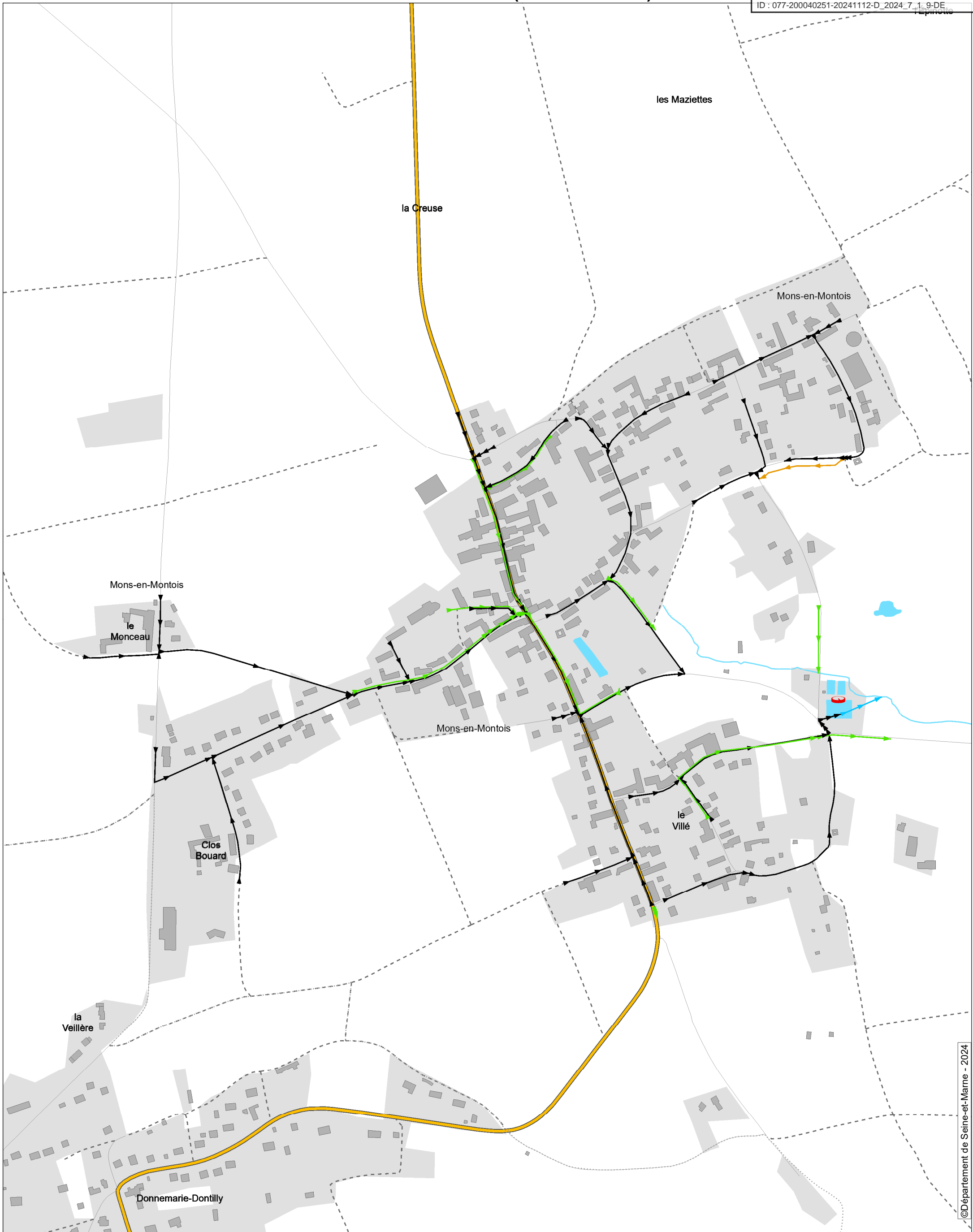
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 11/04/2019  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR  
©IAU-IdF / ©IGN - BDTOP0® mai 2018 - GEOFLA® 2016



- |  |                               |                                |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Stations d'épuration en service            | Rejet de station              | <b>Réseau d'assainissement</b> |
| <b>Ouvrages du réseau d'assainissement</b> | Rejet de station industrielle | Eaux usées                     |
| Bassin d'infiltration                      | Rejet industriel              | Unitaire                       |
| Bassin d'orage                             | Rejet pluvial                 | Eaux pluviales                 |
| Décanteur                                  | Rejet régulation unitaire     | Refoulement eaux usées         |
| Dessableur                                 | Rejet trop plein de poste     | Eaux traitées                  |
| Déversoir d'orage                          | Résurgence                    |                                |
| Poste de relèvement                        | Station sous vide             |                                |
| Poste de relèvement sans trop plein        |                               |                                |
| Puisard                                    |                               |                                |
| Puits                                      |                               |                                |

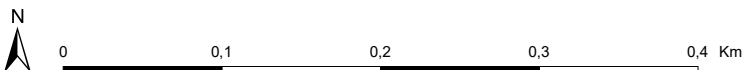
# Schéma d'assainissement : MONS-EN-MONTOIS (037729801000)

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA  
©IAU-idF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

**Stations d'épuration** **Réseaux d'assainissement** **Ouvrages du réseau d'assainissement** **Poste de relèvement sans trop plein** **Rejet de station**  
 ● EN EXPLOITATION ● Eaux usées ● Eaux pluviales ● Rejet pluvial  
 ● Refoulement eaux usées ● Eaux traitées



# Légende

## Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

## RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVAJOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

## ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

### CONCEPT ENVIRONNEMENT

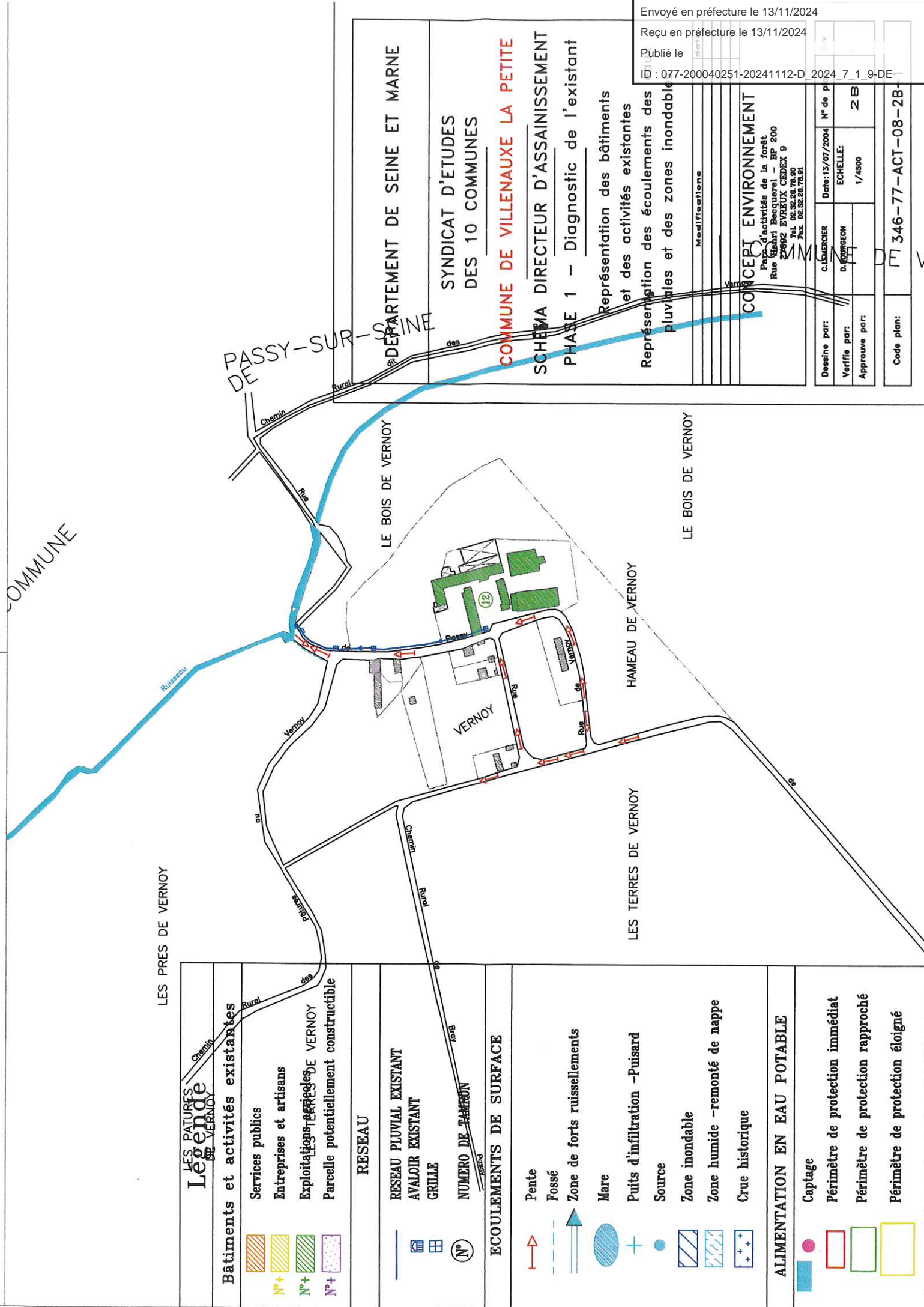
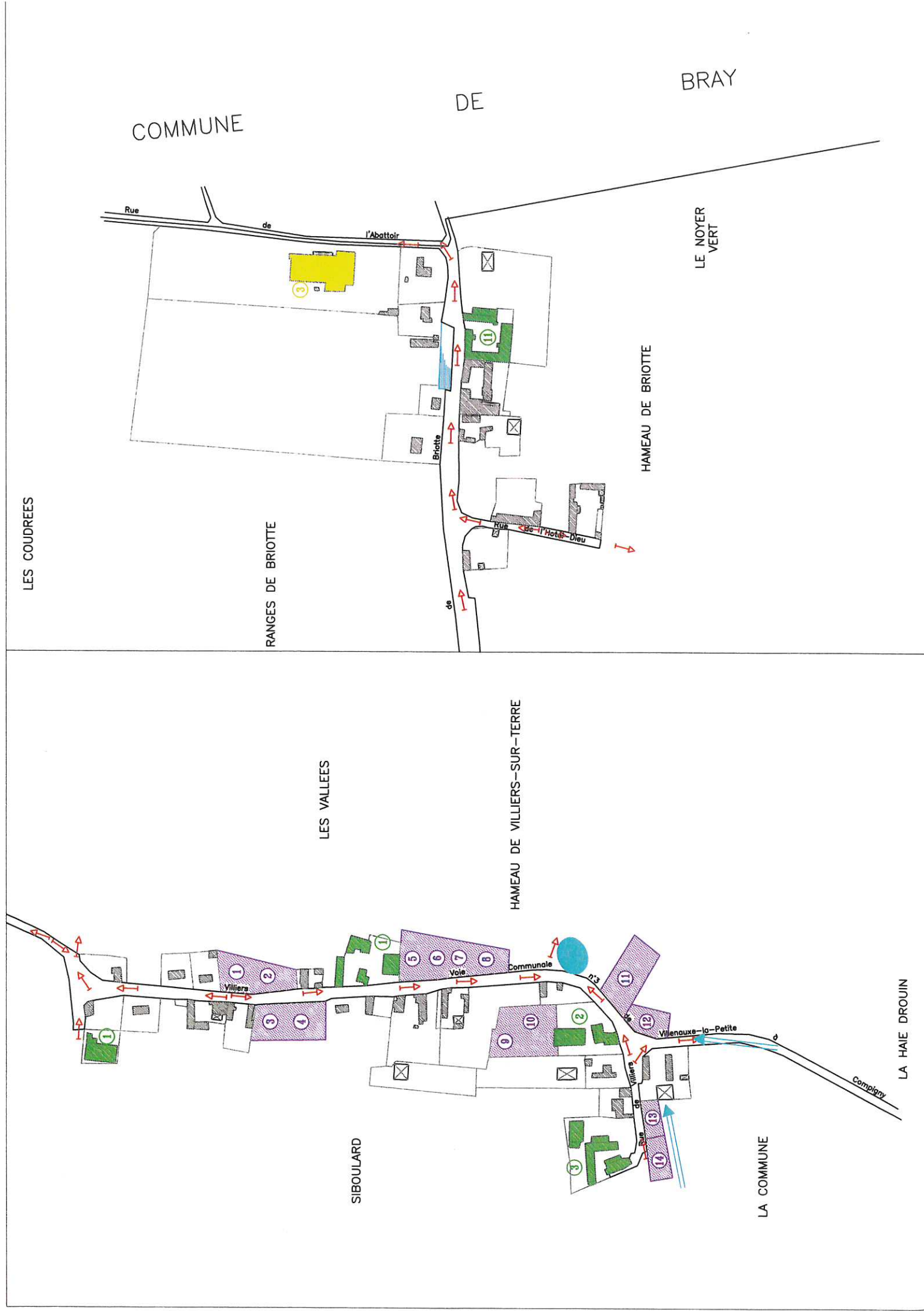
Parc d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel - BP 200  
27092 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.32.28.74.90  
Fax. 02.32.28.78.91

Designe par:	C.LEMERCIER	Date:15/07/2004	N° de plan	Rev
Verifie par:	D.BOURGEOIS	ECHELLE:	1/4500	2A
Approuve par:				

Code plan: 346-77-ACT-08-2A-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE





**LES PATURIS DE VERNY**  
**Legende**

	Bâtiments et activités existantes
	Services publics
	Entreprises et artisans
	Exploitations agricoles
	Parcelle potentiellement constructible
<b>RESEAU</b>	
	RESEAU PLUVIAL EXISTANT
	AVALOIR EXISTANT
	GRILLE
	NUMERO DE PAVILLON
<b>ECOULEMENTS DE SURFACE</b>	
	Pente
	Fossé
	Zone de forts ruissellements
	Mare
	Puits d'infiltration -Puisard
	Source
	Zone inondable
	Zone humide -remonté de nappe
	Crue historique
<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	
	Captage
	Périmètre de protection immédiat
	Périmètre de protection rapproché
	Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

<b>DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE</b>		
<b>SYNDICAT D'ETUDES DES 10 COMMUNES</b>		
<b>COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE</b>		
<b>SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT</b>		
<b>PHASE 1 - Diagnostic de l'existant</b>		
Représentation des bâtiments et des activités existantes		
Représentation des écoulements des pluviométriques et des zones inondables		
<b>CONCEPT ENVIRONNEMENT</b>		
Plan d'activités de la forêt		
Rue Michari Becquerel - BP 200		
27992 VILLENAUXE CEDEX 9		
Tel. 02.32.28.78.90		
Fax. 02.32.28.78.91		
Dessiné par: C. LAMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan: 2B
Vérifié par: D. BONNEON	Echelle: 1/4500	
Approuvé par:		
Code plan: M 346-77-ACT-08-2B		

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes

Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

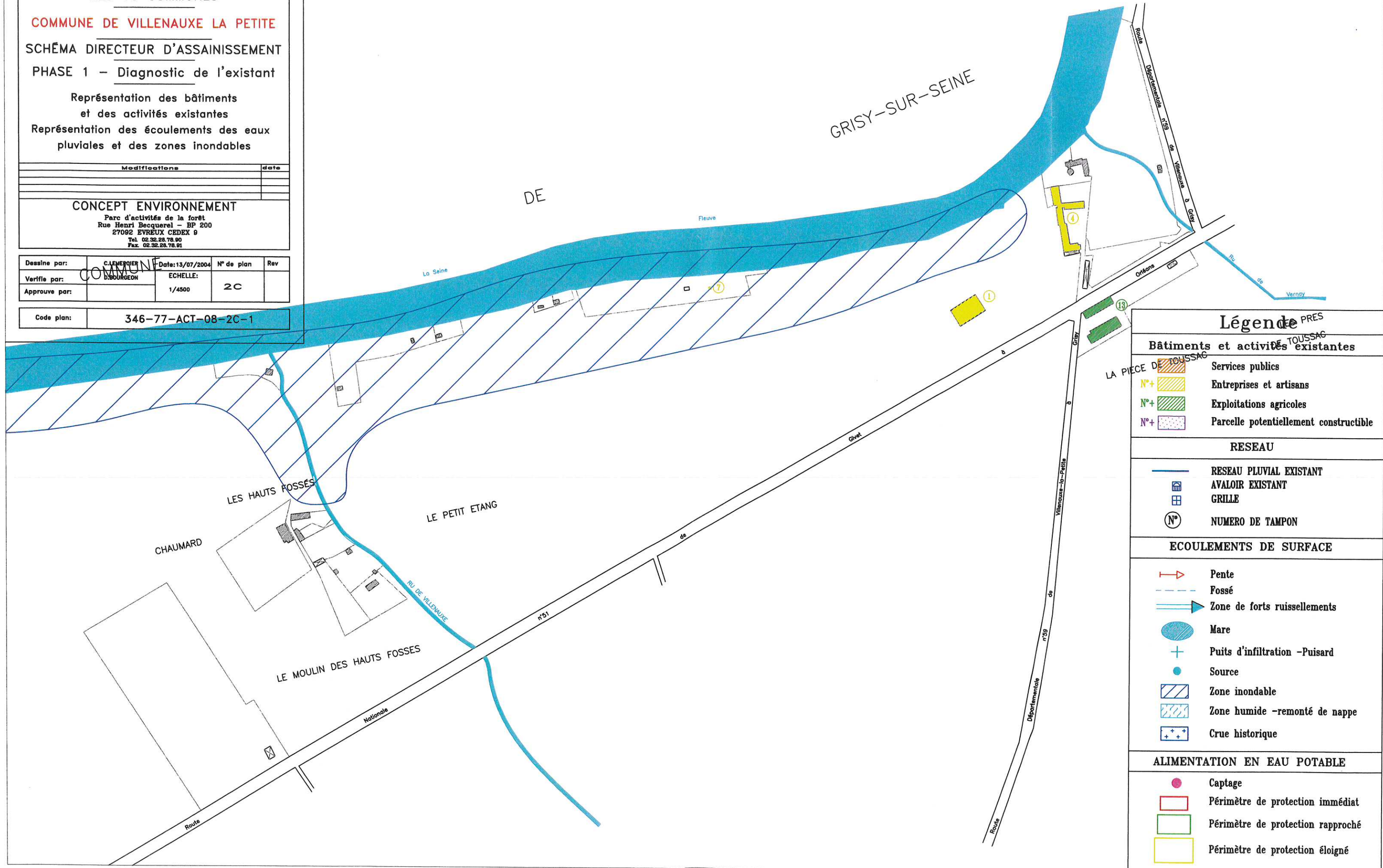
CONCEPT ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de la forêt  
Rue Henri Becquerel - BP 200  
27092 EVREUX CEDEX 9  
Tel. 02.32.28.78.00  
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C. LEMERCIER	Date:	13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D. BURGEON	Echelle:	1/4500	2C	
Approuvé par:					

Code plan: 346-77-ACT-08-2C-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE



### Légende

#### Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

#### RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

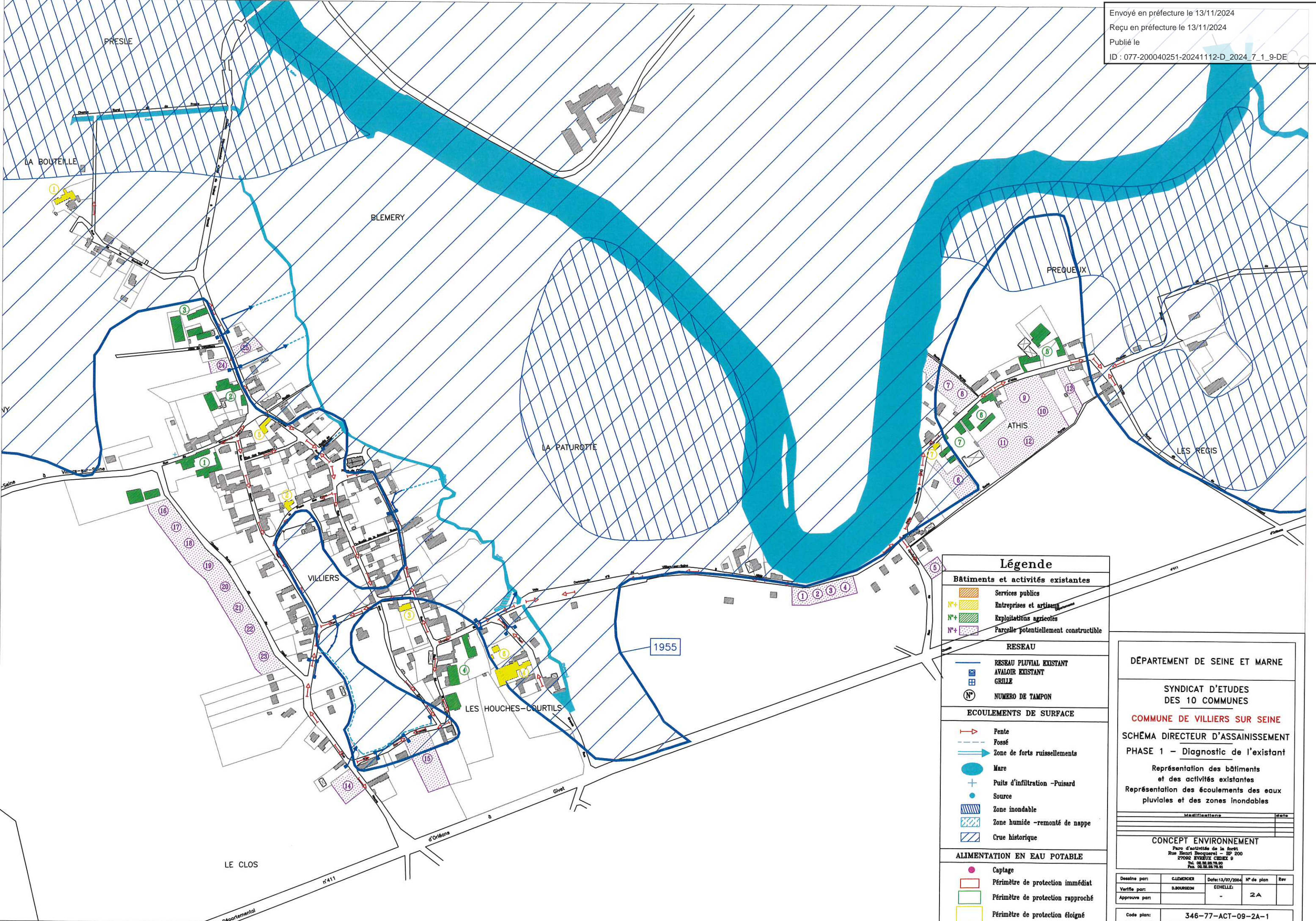
#### ÉCOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

#### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné





### Légende

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisanat
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

**RESEAU**

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ÉCOULEMENTS DE SURFACE**

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLIERS SUR SEINE

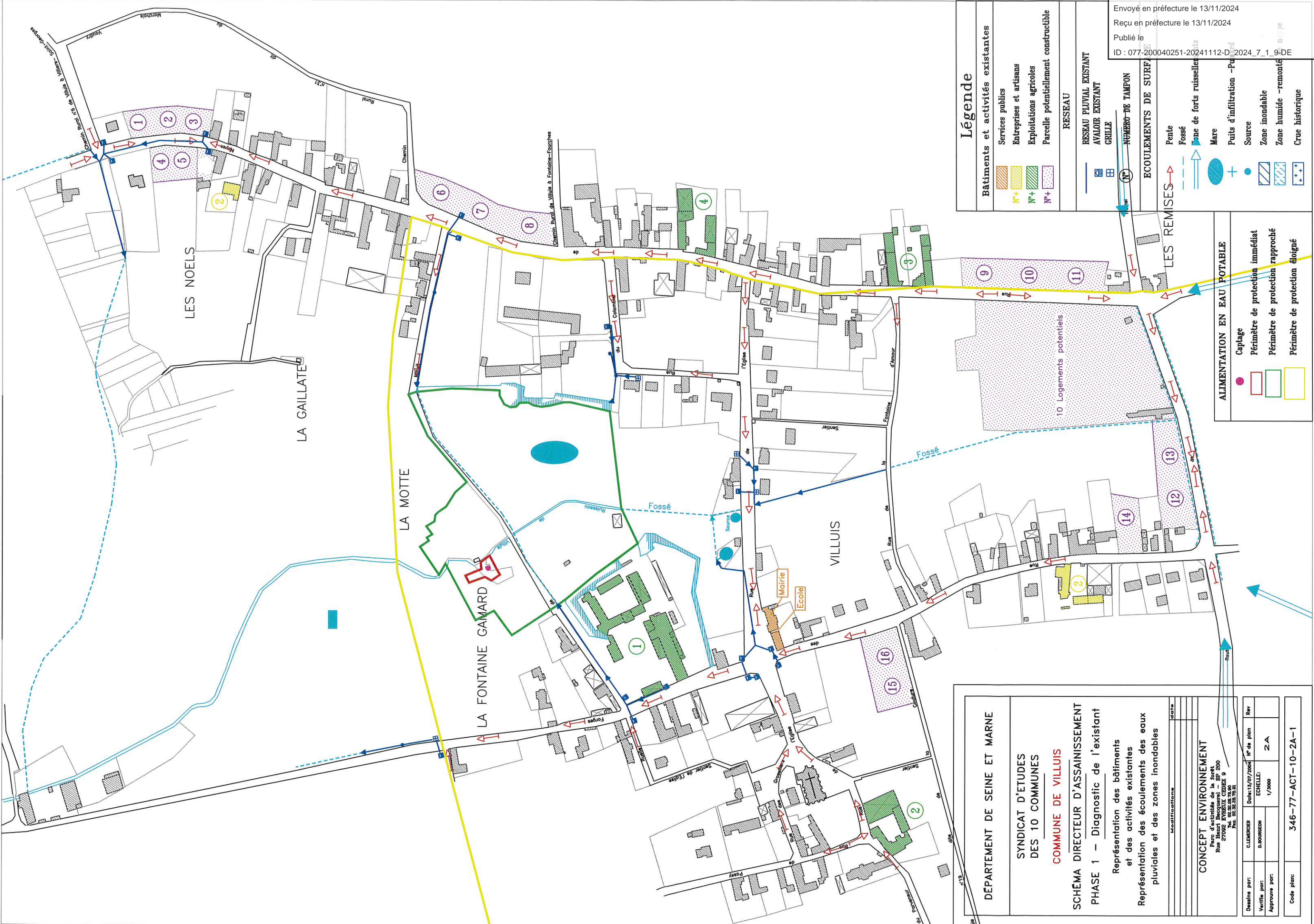
SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes  
Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

CONCEPT ENVIRONNEMENT

Paro d'activités de la forêt  
Rue Henri Desguenais - BP 200  
97092 VIKREUX CEDEX 9  
Tel. 02 98 38 78 00  
Fax. 02 98 38 78 01

Desainé par:	CLEMERIC	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURSEON	ECHELLE:	2 A	
Approuvé par:				
Code plan:	346-77-ACT-09-2A-1			



Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
 Reçu en préfecture le 13/11/2024  
 Publié le  
 ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

### Légende

**Bâtiments et activités existantes**

- Services publics
- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

**RESEAU**

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

**ECOULEMENTS DE SURFACE**

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remontée
- Crue historique

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES  
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLUIS

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 - Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments  
et des activités existantes

Représentation des écoulements des eaux  
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

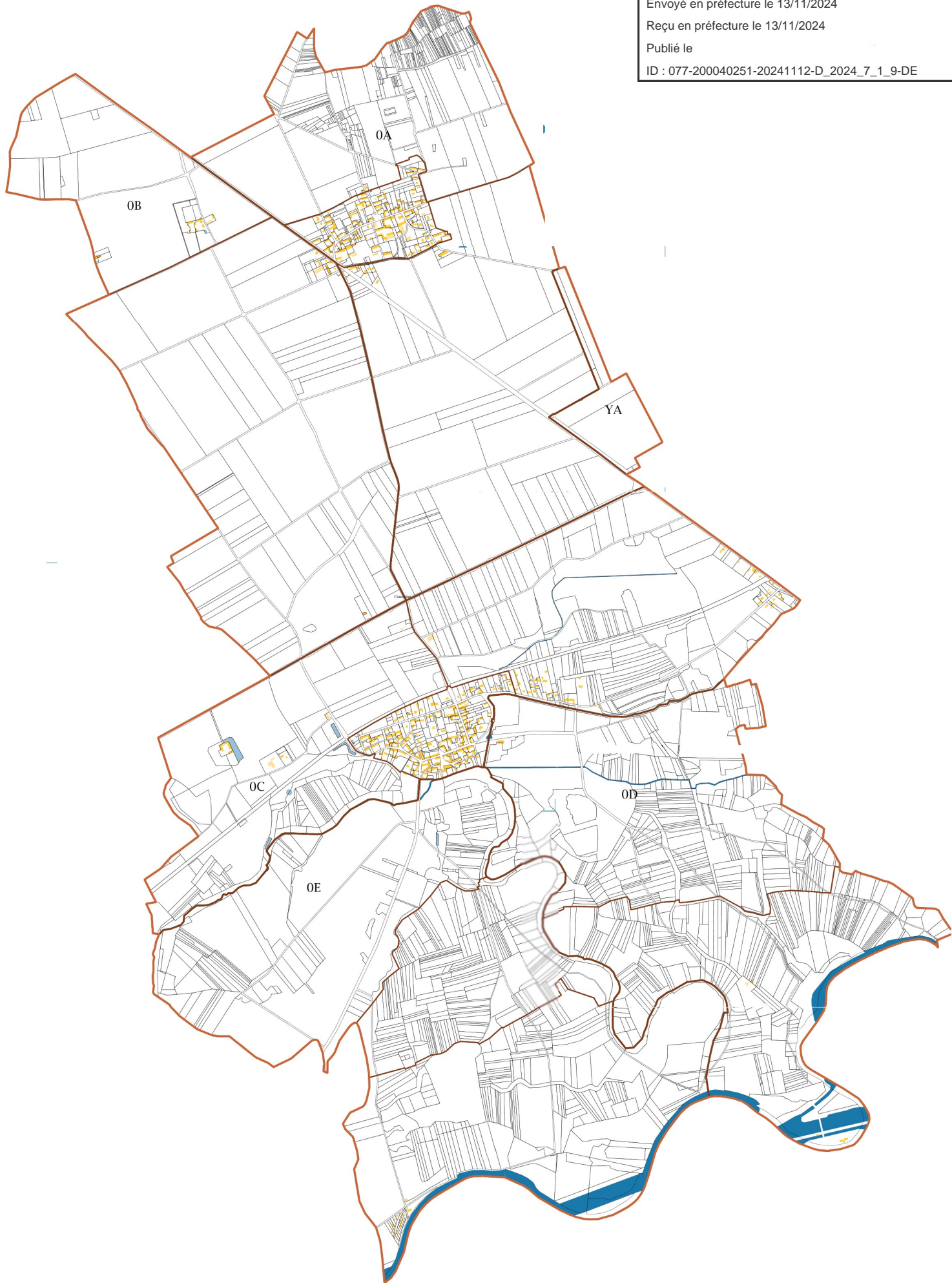
CONCEPT ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de la Forêt  
Rue 27092 EXBREUX CEDIEX 9  
Tél. 02.32.28.74.90  
Fax. 02.32.28.74.91

Dessiné par:	C. LEMERICER	Date: 15/07/2004	N° de plan
Vérifié par:	D. BOURGEOIN	ECHELLE:	2A
Approuvé par:		1/3000	

Code plan: 346-77-ACT-10-2A-1

Envoyé en préfecture le 13/11/2024  
Reçu en préfecture le 13/11/2024  
Publié le  
ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_1\_9-DE

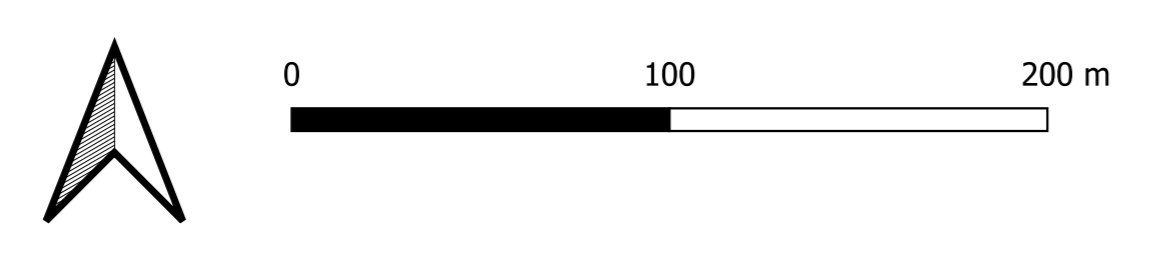


**Réseau ASS** E464A\_Savins

**E464A - SAVINS** #1

**Plan réseau** 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023



**Légende**

**Réseau - ASS**


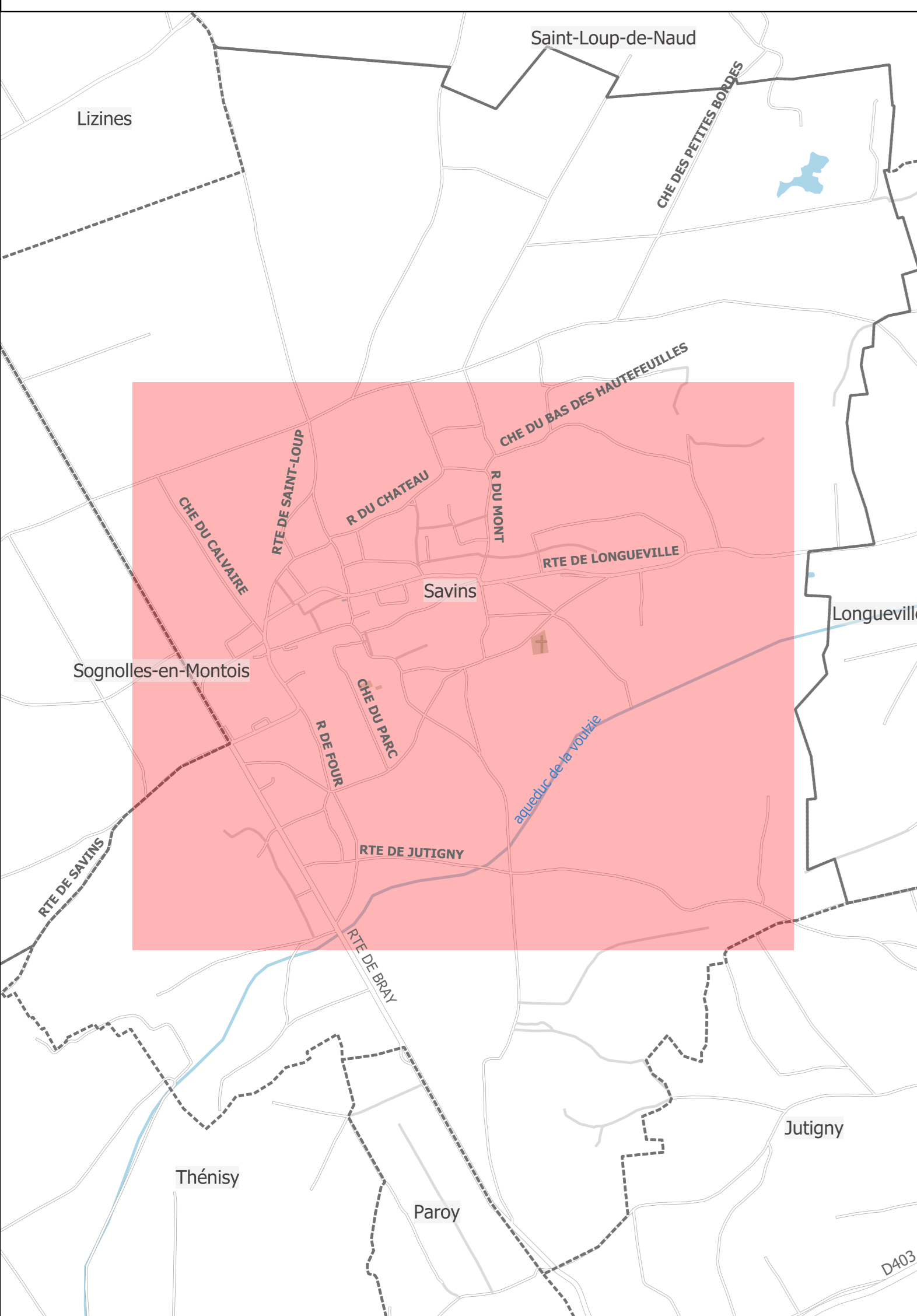
- ASS - Nœud
- ASS - Ouvrage
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Déversoir d'orage
- Dessableur
- ASS - Exutoire
- Mieu naturel
- Bassin
- Branche
- ASS - Avenoir
- Avenoir
- Avenoir à grille
- Grille
- ASS - Branche
- Vente
- Eaux pluviales
- Unitaire
- Eaux usées

**FDP**

- commune\_carto-contour
- bâtiment\_bdp
- tronçon\_hydrographique
- terrain\_de\_sport
- cimetière
- surface\_hydrographique
- parcelle

**Autres symboles**

- Regard
- Regard borgne
- Regard Grille
- Regard Avenoir
- UNI
- Regard
- ASS - Collecteur
- Vente
- Eaux usées
- Gravitaire
- Ref / Supprime
- Eaux pluviales
- Gravitaire
- Unitaire
- Gravitaire


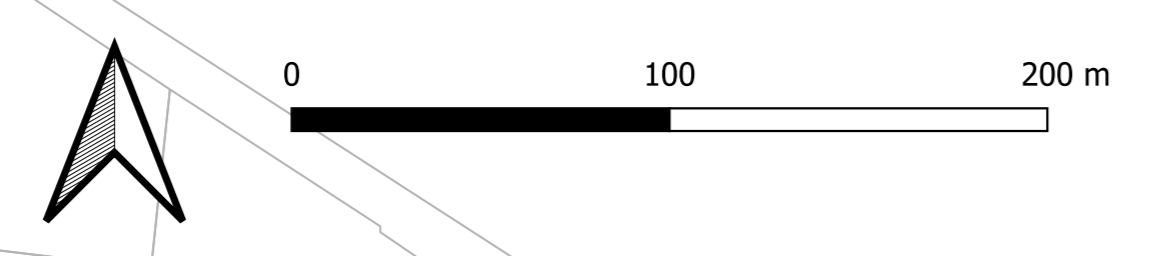


**Réseau ASS** E494A\_ASS

**E494A - MONTIGNY LENCOU** #1

**Plan réseau** 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023



**Légende**

**Réseau - ASS**

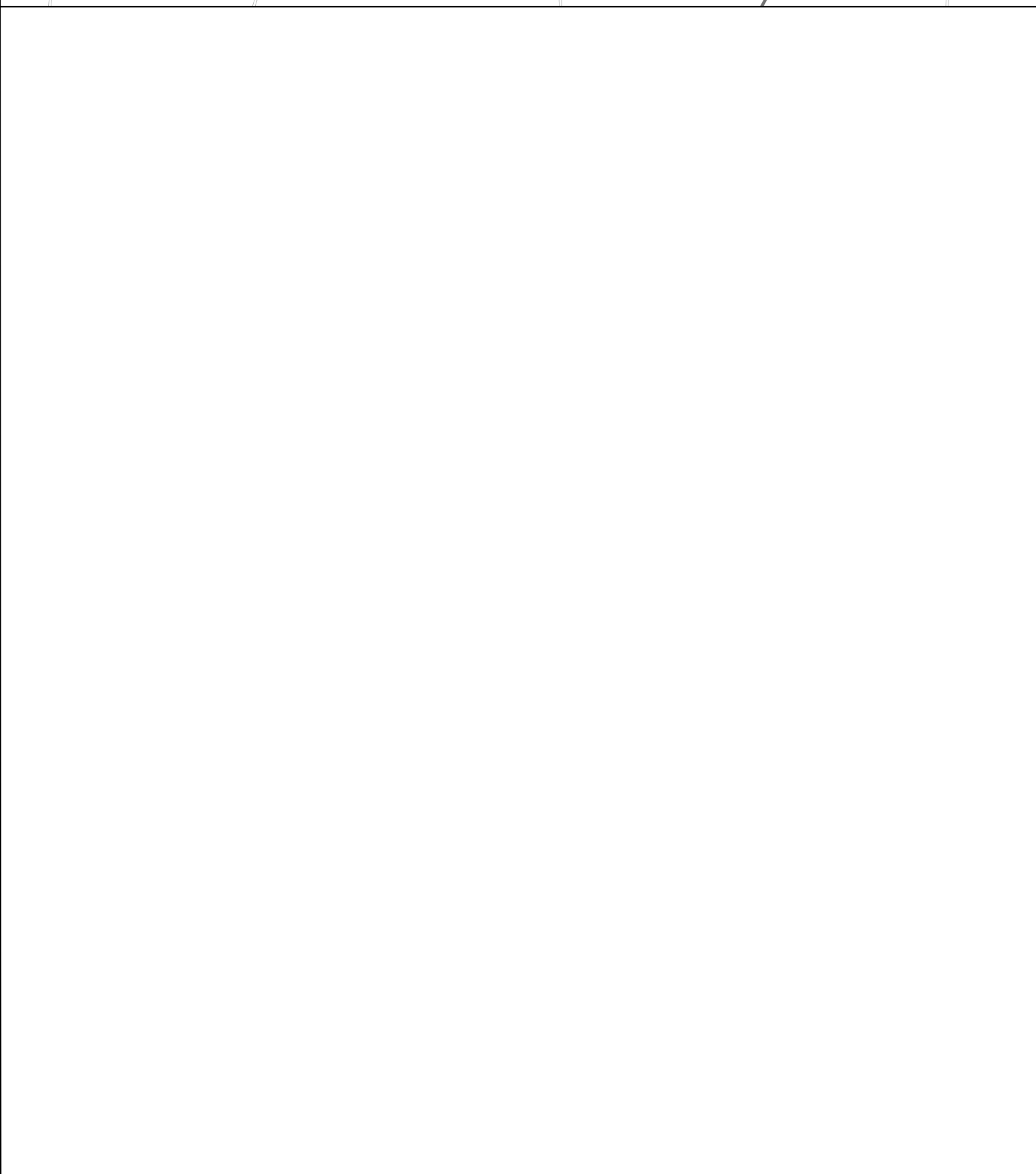
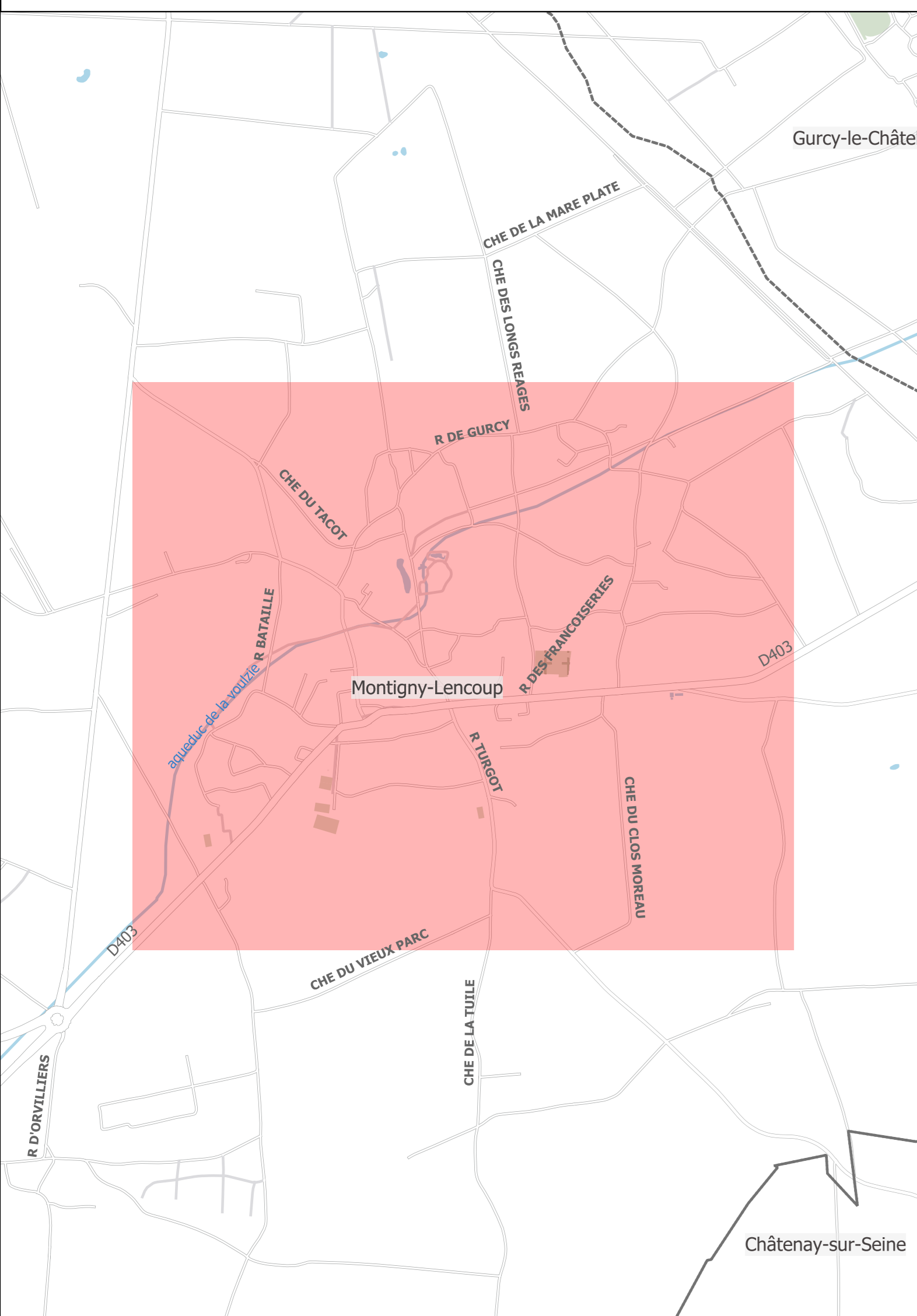
- ASS - Noeud
- ASS - Regard
- ASS - Ouvrage
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Déversoir d'orage
- Tête d'épandeur
- ASS - Emprise ouvrage
- ASS - Exutoire
- Mécanisme naturel
- Branche
- ASS - Avenoir
- Avenoir à grille
- Grille
- ASS - Branche
- Vente
- Eaux pluviales
- Unitaire
- Eaux usées

**FDP**

- commune\_carto-contour
- bâtiment\_bdp
- construction\_lineaire
- Point
- tracou\_hydrographique
- terrain\_de\_sport
- cimetière
- équipement\_de\_transport
- surface\_hydrographique
- parcelle

**ASS - Surface hydraulique**

- Regard
- Regard Grille
- Regard Avenoir
- UNI
- Regard
- Regard Grille
- Regard Avenoir
- ASS - Collecteur
- Vente
- Eaux usées
- Gravitaire
- Ref / Surpressé
- Eaux pluviales
- Gravitaire
- Ref / Surpressé
- Unitaire
- Gravitaire



**Réseau ASS** E4661\_01

**E4661 - GOUAIX** P01

**Plan réseau** 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023

**Légende**

<b>Réseau - ASS</b>	ASS - Regard	<b>FDP</b>
<b>Ouvrage</b>	Voie	commune_carro-contour
ASS - Ouvrage	EU	troncon_de_voie_ferree
Station d'épuration	Regard	Vie fermée principale / LGV
EP	Regard	Autre
Poste de relèvement	Regard borgne	batiment_bdp
Déversoir d'orage	Regard Grille	Pont
Dessableur	Regard Avaloir	terrain_de_sport
ASS - Emprise ouvrage	UNI	cimetiere
<b>Équipement</b>	Regard	equipement_de_transport
ASS - Equipement	Autre	fonct_publicque
Réservoir de chasse	ASS - Collecteur	surface_hydrographique
ASS - Exutoire	Voie	parcelle
Mieu naturel	Eaux usées	
Puisard	Cravataire	
<b>Branche</b>	Eaux pluviales	
ASS - Avaloir	Cravataire	
Avaloir	Unitaire	
Grille	Cravataire	
ASS - Branche	Raf / Supresse / Si-vidé	
Voie	ASS - Surface hydraulique	
Eaux pluviales		
Unitaire		
Eaux usées		
Autre		

